

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 30 septembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 8), COCQ Bertrand, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 1), BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline (jusqu'à la question 4), DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (jusqu'à la question 1), IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSÉN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, DELECOURT Dominique donne procuration à DELANNOY Alain, MANNESSIEZ Danielle donne procuration à IDZIAK Ludovic, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel (à partir de la question 5), DOUVRY Jean-Marie donne procuration à DRUMÉZ Philippe, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, PERRIN Patrick donne procuration à GACQUERRE Olivier, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOURBIER Laurie donne procuration à PAJOT Ludovic, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DUMONT Gérard

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, CHOQUET Maxime, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josèphe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FACON Dorothée, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOCQ Bernadette, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, NEVEU Jean, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, QUESTE Dominique, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame DUBY Sophie est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 septembre 2025

SANTE ET ACTION SOCIALE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de la contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Elle constitue une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles du territoire.

La CTG constitue une démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès au droit et l'optimisation des interventions de chacun.

Une première CTG couvrant la période 2021-2025 a permis d'engager des réflexions et projets sur quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics. Une évaluation partagée avec la CAF, les communes et les partenaires en a été faite.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 a été co-construite avec l'ensemble des forces-vives concernées sur le territoire : les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Des ateliers, séminaires et focus-groupes ont rythmé le 1^{er} semestre 2025.

Au regard du diagnostic partagé, du Projet de Territoire « l'agglomération 100 % durable », des priorités de la CAF, du Département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole désormais signataires de cette contractualisation, la CTG 2026-2030 est structurée autour de 3 enjeux principaux :

- Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée,
- Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement,
- La coopération au service d'une plus grande proximité – développer et coordonner une politique de réseau de territoire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 17 septembre 2025, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 selon le projet annexé ainsi que les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Il est précisé que les communes, les SIVOM seront invités à s'engager dans cette démarche aux côtés de l'intercommunalité, de la CAF, du Département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole par délibération et signature d'une fiche d'engagement annexée à la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette signature permettra aux communes, aux SIVOM et structures du territoire de solliciter les financements dits « bonus-territoires » auprès de la CAF. ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, selon le projet ci-joint ainsi que les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que les communes, les SIVOM seront invités à s'engager dans cette démarche aux côtés de l'intercommunalité, de la CAF, du Département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole par délibération et signature d'une fiche d'engagement annexée à la Convention Territoriale Globale (CTG).

PRECISE que cette signature permettra aux communes, aux SIVOM et structures du territoire de solliciter les financements dits « bonus-territoires » auprès de la CAF.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **06 OCT. 2025**

Et de la publication le : **07 OCT. 2025**
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,



SOUILLIART Virginie



SOUILLIART Virginie



Convention Territoriale Globale

au service du projet social de territoire de la
Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane



Caf du Pas-de-Calais - Service Communication - Version n°1 - Septembre 2025 - Crédit photos : Adobe Stock



1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Sommaire

Préambule

Article 1 : Objet de la convention

- Lien avec les schémas départementaux
- Lien avec le Service Public de la Petite Enfance

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné

Article 3 : Les champs d'intervention de la CABBALR

Article 4 : Les champs d'intervention des partenaires signataires de la convention

Article 5 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins

Article 6 : Engagements des partenaires

Article 7 - a : Modalités de collaboration et gouvernance

Article 7 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche

Article 8 : Evaluation

Article 9 : Echanges de données

Article 10 : Communication

Article 11 : Durée de la convention

Article 12 : Exécution formelle de la convention

Article 13 : La fin de la convention

Article 14 : Les recours

Article 15 : Confidentialité

ANNEXES

ANNEXE 1 – Une CTG au service du projet de territoire

ANNEXE 2 - La CTG 2, fruit de l'évaluation de la CTG 1 et d'une large concertation

ANNEXE 3 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale

ANNEXE 4 – Plan d'actions 2026/2030

ANNEXE 5 – Modalités de collaboration et gouvernance de la CTG

ANNEXE 6 – Référentiel national concernant le poste de « Chargé·e de coopération territoriale CTG »

ANNEXE 7 – Schéma de coopération intercommunale CTG

ANNEXE 8 – Modèles de délibération

Convention Territoriale Globale de Service aux Familles

2026 – 2030

Entre :

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys romane

dont le siège est à BETHUNE, 100 avenue de Londres

représentée par son Président, Monsieur Olivier GACQUERRE, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du 30 Septembre 2025

ci-après dénommée « l'intercommunalité »

et

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

dont le siège est à ARRAS – Rue de Beaufort

représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Jacques PION, autorisé par délibération du conseil d'administration de la Caf prévue le 15 décembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement de la Ctg ;

ci-après dénommée « la CAF »

et

La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais

dont le siège est à CAPINGHEM - 33 rue du Grand But

représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN

ci-après dénommée « la MSA »

et

Le Département du Pas-de-Calais

dont le siège est à ARRAS – Rue Ferdinand Buisson

représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY, autorisé par l'instance délibérative du Département en date du _____

ci-après dénommé « le Département »

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf)

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Préambule

Rappel : Principe d'une CTG

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner le développement de ces politiques, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire en cohérence avec les enjeux de développement identifiés et les besoins des familles.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Rappel du rôle et des missions des Caf :

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche Famille s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

Liens avec les schémas départementaux :

L'élaboration d'une CTG s'appuie également sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

En effet, le plan d'action envisagé doit s'inscrire en cohérence avec les orientations retenues dans ces schémas.

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) est animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents,
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service,
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques,
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Un plan d'action détaille les travaux qui seront mis en œuvre ainsi que leur planification sur la durée du schéma.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales),
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales,
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG,
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants,
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

Liens avec le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) :

Conformément à la circulaire CNAF numéro C 2025/145 du 03 juillet 2025, il est proposé que la CTG puisse être le cadre de la réflexion permettant la mise en œuvre des obligations

du SPPE, dans le respect des compétences de chaque collectivité et de leurs obligations en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil de la petite enfance (au sens de la Loi n°2023-1196 pour le Plein Emploi promulguée le 18 Décembre 2023)

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire (ANNEXE 1 : diagnostic partagé)
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (ANNEXE 3 : liste équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences)
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (ANNEXE 4 : plan d'action - moyens mobilisés par chaque signataire).

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent les champs d'interventions suivants :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - la pérennisation et le développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance.

Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille
- **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés
- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité

- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale
- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et l'encouragement des innovations de terrain
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de prestations légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles, le travail social et le Logement
- L'accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de 4 Chargés d'Accompagnement Territorial et des Responsables de Territoire des Antennes de Développement Social de Béthune et de Bruay-la-Buissière
- L'intervention de 14 travailleurs sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf

Article 3 : Les champs d'intervention de la CABBALR

En lien avec les enjeux sociaux du territoire, les compétences de la CABBALR sont circonscrites aux thématiques inscrites dans ses statuts.

En matière d'action sociale : Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Au titre du handicap : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la charte handicap, le soutien aux structures spécialisées
- Au titre du bien vieillir : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une feuille de route en faveur de l'autonomie des seniors et du maintien à domicile
- Au titre de l'illettrisme et de l'illectronisme : la coordination locale et le portage de dispositifs et d'actions en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Au titre de la cohésion sociale : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la Convention Territoriale Globale, la coordination des acteurs du territoire, le soutien aux structures spécialisées
- Au titre de l'accès aux soins et aux droits pour tous : la création et la gestion d'un centre de santé intercommunal pluriprofessionnel sur la commune de Labourse avec trois antennes sur les communes suivantes : Gauchin-le-Gal, Robecq et Norrent-Fontes.

La CABBALR est également compétente :

En matière d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat, Politique du logement d'intérêt communautaire, Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

En matière de politique de la ville : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

En matière d'accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

-En matière de santé : Contrat local de santé (élaboration, signature et suivi du Contrat Local de Santé) et coordination du Conseil Local de Santé Mentale

En matière de Jeunesse : définition d'une stratégie d'agglomération, élaboration et suivi d'un schéma des services

Dans le domaine sportif et culturel : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - Actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel et sportif

La CABBALR gère également un Relais Petite Enfance, service mutualisé compétent sur 39 communes à compter du 1er Janvier 2025.

Article 4 : Les champs d'intervention des partenaires signataires de la convention

La Mutualité Sociale Agricole

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation,
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord-Pas-de-Calais s'engage pleinement dans cette Convention Territoriale Globale auprès des partenaires du territoire.

Le Département du Pas-de-Calais

Adopté par l'Assemblée Départementale en décembre 2022, le Pacte des Solidarités Humaines (PSH) constitue la feuille de route des politiques Solidarités et organise sur la période 2022-2027 la réponse aux besoins sociaux des habitants du Pas-de-Calais. Le PSH traduit l'ambition politique de la collectivité en faveur de :

- L'offre de service et d'accompagnement destinée aux enfants et aux familles ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,

- L'inclusion sociale pour tous et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité,
- L'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Il s'articule autour de 4 défis :

- Défi 1 : pour une société qui reconnaît la place de chacun
- Défi 2 : aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
- Défi 3 : garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
- Défi 4 : fédérer pour développer les solidarités

Les principes d'action qui guident les grandes orientations du PSH font une large place à la prévention, à l'innovation dans les réponses et à la coopération avec les partenaires et avec les bénéficiaires eux-mêmes, selon une logique du « faire ensemble » avec les usagers et habitants.

Les priorités d'action pour chaque thématique (enfance famille-jeunesse-inclusion durable pour tous-autonomie) sont liées à un cadre réglementaire précis et chaque territoire a défini des enjeux territoriaux permettant de mieux répondre aux spécificités territoriales. Le PSH est le cadre de référence de la mise en œuvre territoriale des politiques solidarités et de développement social par les services départementaux au sein des Maisons du Département Solidarités, lieux de proximité de la réponse à l'utilisateur.

Au regard des constats et thématiques partagés avec les partenaires signataires, les champs d'intervention prioritaires porteront sur :

- Une offre d'accueil de la petite enfance adaptée et de qualité prenant en compte les situations de vulnérabilité liées à la précarité ou au handicap,
- La coordination des acteurs au service des actions de soutien à la parentalité et sur la valorisation de l'offre existante en direction des familles les plus fragilisées,
- La prévention des ruptures dans les parcours des plus fragiles en développant un accueil de qualité et de proximité, en simplifiant l'accès aux dispositifs, en mutualisant les expertises internes et celles de partenaires
- Une politique jeunesse renforcée en valorisant la place des jeunes,
- L'accès aux droits et à son information avec une attention particulière pour l'accompagnement des publics fragiles face aux usages numériques,
- L'information et l'accompagnement sur l'accès à une offre de logement adaptée et économe en adéquation avec les besoins des publics,
- La valorisation du développement de l'animation de la vie sociale,
- La prise en compte des enjeux de la mobilité sur le territoire

La déclinaison de ces axes thématiques se mène dans une démarche partenariale qui valorise la participation des habitants, l'expression de leurs attentes ainsi qu'une approche globale coordonnée d'accompagnement des familles dans une logique de parcours.

Les objectifs de partenariat s'inscriront par ailleurs dans d'autres approches concourant au développement des territoires et notamment dans la démarche de contractualisation entre le Département et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane.

Le Département représenté par la Maison du Département Solidarités (MDS) de l'Artois, sera présent aux différents comités de pilotage et aux comités techniques/groupes projet.

Article 5 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :

Pour favoriser une approche transversale, la stratégie de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 n'est plus abordée par thématiques mais s'articule autour de trois enjeux et huit ambitions définis conjointement avec les partenaires institutionnels signataires de la CTG.

Enjeu 1 : Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services aux habitants, avec une attention particulière portée aux familles

Ambition 1 : Maintenir et assurer une offre de services en matière de petite enfance équilibrée et adaptée aux besoins (dans la continuité de la CTG-1)

Ambition 2 : Prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme pour conforter l'accès aux droits et éviter de nouvelles fractures (dans la continuité de la CTG-1)

Ambition 3 : Conforter le pouvoir d'agir des habitants, soutenir les initiatives et « lieux repères » en faveur du lien social

ENJEU 2 : Les jeunes : Assurer leur bien-être et leur épanouissement

Ambition 4 : Conforter les réussites éducatives et scolaires des enfants et des jeunes en prenant en compte leur environnement global dans le cadre d'un parcours cohérent et inclusif

Ambition 5 : Développer le pouvoir d'agir des jeunes

Ambition 6 : Favoriser l'autonomie des 16-25 ans

ENJEU 3 : La coopération au service d'une plus grande proximité : développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Ambition 7 : Conforter l'interconnaissance des acteurs du territoire

Ambition 8 : Renforcer l'ancrage territorial des actions de la Convention Territoriale Globale

Dans une logique de renforcement de l'efficacité de la stratégie territoriale et de son plan d'actions, trois approches méthodologiques complémentaires seront privilégiées.

Tout d'abord, **renforcer la communication** permettra de mieux faire connaître les actions engagées, de mobiliser les acteurs et de créer une dynamique partagée autour des objectifs fixés.

Ensuite, **faciliter l'accès à l'information** garantira une meilleure compréhension des dispositifs par l'ensemble des publics, en veillant à la clarté, la lisibilité et la diffusion adaptée des contenus.

Enfin, **renforcer le « aller vers » et l'accessibilité** constitue un levier essentiel pour toucher les publics les plus éloignés des institutions, en adaptant les démarches aux réalités du terrain et en levant les freins d'accès, qu'ils soient matériels, sociaux ou culturels.

Ces trois axes croisés viendront ainsi conforter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie territoriale dans une logique de mobilisation et de proximité.

Article 6 : Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys romane, la Mutualité Sociale Agricole et le Département du Pas-de-Calais s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'action de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en ANNEXE 3 et en faisant évoluer, au besoin, l'ingénierie nécessaire. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 7 - a : Modalités de collaboration et gouvernance :

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place le(s) instance(s) suivante(s) :

- un comité de pilotage intercommunal restreint
- un comité de pilotage intercommunal élargi
- un comité technique opérationnel
- des comités de pilotage communaux ou supra-communaux

La composition et le rôle de ces différentes instances sont précisés en annexe 5.

Article 7 - b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles du territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'est avérée indispensable au cours de la première CTG.

S'appuyant sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (ANNEXE 6) et sur la fiche action guidant l'évolution nécessaire, les partenaires signataires de la CTG précédente, ont pu mener à bien cette évolution. Ainsi, les postes dont les missions ont évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale pourront bénéficier de financements au titre du pilotage pour la durée de la CTG 2026-2030.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 (Modalités de collaboration et gouvernance de la Ctg) de la présente convention.

L'annexe 6 présente le référentiel national concernant le poste de chargé(e) de coopération CTG ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation de leur activité.

L'annexe 7 présente le schéma de coopération intercommunale.

Article 8 : Evaluation

Une évaluation quantitative et qualitative des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'ANNEXE 6 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant en complément de l'évaluation des actions, une évaluation des effets et de la démarche CTG. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs de la future CTG en fonction des constats et des évolutions nécessaires.

Les signataires s'engagent à déployer une démarche d'évaluation continue de la CTG par le biais d'outils partagés qui seront travaillés avec les chargés de coopération territoriale.

Article 9 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 10 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01 Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 12 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non-écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 14 : Les recours

Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 15 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Béthune, le

En 5 exemplaires originaux.

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas- de-Calais Monsieur Jean-Jacques PION	Le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane Monsieur Olivier GACQUERRE
Le Président de la MSA Nord-Pas de Calais Dominique VERMEULEN	Le Président du Département du Pas-de-Calais Jean-Claude LEROY

TERRITOIRE COUVERT PAR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Population totale 2023 : Populations légales 2020 des communes en vigueur au 1er janvier 2023 - Date de référence statistique : 1er janvier 2020

Population totale 2024 : Populations légales 2021 des communes en vigueur au 1er janvier 2024 - Date de référence statistique : 1er janvier 2021

Code INSEE	Nom de la commune	Population municipale 2024	Population comptée à part 2024	Population légale totale 2021 en vigueur au 1er janvier 2024	Population légale totale 2020 en vigueur au 1er janvier 2023	Evolution 2023-2024	Evolution 2023-2024 (%)
62023	Allouagne	2 852	36	2 888	2 902	-14	-0,48%
62028	Ames	643	8	651	635	16	2,52%
62029	Amettes	464	2	466	462	4	0,87%
62034	Annequin	2 145	13	2 158	2 156	2	0,09%
62035	Annezin	5 813	58	5 871	5 857	14	0,24%
62048	Auchel	10 062	43	10 105	10 263	-158	-1,54%
62049	Auchy-au-Bois	540	1	541	535	6	1,12%
62051	Auchy-les-Mines	4 623	33	4 656	4 686	-30	-0,64%
62077	Bajus	360	11	371	369	2	0,54%
62083	Barlin	7 366	45	7 411	7 501	-90	-1,20%
62119	Béthune	24 992	311	25 303	25 314	-11	-0,04%
62120	Beugin	464	8	472	474	-2	-0,42%
62126	Beuvry	9 111	158	9 269	9 323	-54	-0,58%
62132	Billy-Berclau	5 059	49	5 108	5 075	33	0,65%
62141	Blessy	901	12	913	915	-2	-0,22%
62162	Bourecq	582	6	588	595	-7	-1,18%
62178	Bruay-la-Buissière	21 827	363	22 190	22 306	-116	-0,52%
62188	Burbure	2 819	20	2 839	2 840	-1	-0,04%
62190	Busnes	1 245	17	1 262	1 261	1	0,08%
62194	Calonne-Ricouart	5 463	29	5 492	5 539	-47	-0,85%
62195	Calonne-sur-la-Lys	1 560	24	1 584	1 563	21	1,34%
62197	Camblain-Châtelain	1 770	15	1 785	1 791	-6	-0,34%
62200	Cambrin	1 228	15	1 243	1 234	9	0,73%

62217	Cauchy-à-la-Tour	2 702	14	2 716	2 737	-21	-0,77%
62218	Caucourt	333	4	337	342	-5	-1,46%
62224	Chocques	2 824	26	2 850	2 848	2	0,07%
62232	La Comté	882	15	897	907	-10	-1,10%
62252	La Couture	2 616	70	2 686	2 713	-27	-1,00%
62262	Cuinchy	1 754	22	1 776	1 773	3	0,17%
62269	Diéval	721	11	732	736	-4	-0,54%
62270	Divion	6 893	43	6 936	6 994	-58	-0,83%
62276	Douvrin	5 795	50	5 845	5 781	64	1,11%
62278	Drouvin-le-Marais	615	20	635	630	5	0,79%
62286	Ecquedecques	509	4	513	510	3	0,59%
62310	Essars	1 755	19	1 774	1 777	-3	-0,17%
62313	Estrée-Blanche	911	6	917	921	-4	-0,43%
62314	Estrée-Cauchy	354	2	356	359	-3	-0,84%
62328	Ferfay	882	7	889	902	-13	-1,44%
62330	Festubert	1 266	24	1 290	1 292	-2	-0,15%
62349	Fouquereuil	1 632	24	1 656	1 652	4	0,24%
62350	Fouquières-lès-Béthune	1 115	20	1 135	1 144	-9	-0,79%
62356	Fresnicourt-le-Dolmen	802	7	809	809	0	0,00%
62366	Gauchin-Légal	304	7	311	315	-4	-1,27%
62373	Givenchy-lès-la-Bassée	1 006	11	1 017	1 034	-17	-1,64%
62376	Gonnehem	2 507	37	2 544	2 550	-6	-0,24%
62377	Gosnay	952	8	960	956	4	0,42%
62391	Guarbecque	1 369	13	1 382	1 401	-19	-1,36%
62400	Haillicourt	4 884	37	4 921	4 900	21	0,43%
62401	Haisnes	4 427	28	4 455	4 446	9	0,20%
62407	Ham-en-Artois	944	13	957	960	-3	-0,31%
62441	Hermin	208	5	213	211	2	0,95%
62443	Hersin-Coupigny	6 147	43	6 190	6 239	-49	-0,79%
62445	Hesdigneul-lès-Béthune	840	17	857	844	13	1,54%
62454	Hinges	2 417	49	2 466	2 463	3	0,12%
62456	Houchin	727	7	734	725	9	1,24%
62457	Houdain	7 030	61	7 091	7 125	-34	-0,48%
62473	Isbergues	8 649	78	8 727	8 760	-33	-0,38%
62479	Labeuvrière	1 654	13	1 667	1 676	-9	-0,54%

62480	Labourse	2 894	32	2 926	2 935	-9	-0,31%
62486	Lambres	1 062	9	1 071	1 071	0	0,00%
62489	Lapugnoy	3 518	31	3 549	3 554	-5	-0,14%
62500	Lespesses	399	3	402	407	-5	-1,23%
62508	Lières	353	7	360	374	-14	-3,74%
62509	Liettres	355	9	364	352	12	3,41%
62512	Ligny-lès-Aire	563	15	578	583	-5	-0,86%
62516	Lillers	9 988	99	10 087	9 957	130	1,31%
62517	Linghem	190	6	196	198	-2	-1,01%
62520	Locon	2 342	56	2 398	2 417	-19	-0,79%
62529	Lorgies	1 609	28	1 637	1 608	29	1,80%
62532	Lozinghem	1 286	8	1 294	1 313	-19	-1,45%
62540	Maisnil-lès-Ruitz	1 691	20	1 711	1 713	-2	-0,12%
62555	Marles-les-Mines	5 493	26	5 519	5 549	-30	-0,54%
62564	Mazinghem	462	9	471	475	-4	-0,84%
62584	Mont-Bernanchon	1 316	32	1 348	1 358	-10	-0,74%
62606	Neuve-Chapelle	1 419	23	1 442	1 458	-16	-1,10%
62617	Nœux-les-Mines	11 520	48	11 568	11 690	-122	-1,04%
62620	Norrent-Fontes	1 362	22	1 384	1 399	-15	-1,07%
62626	Noyelles-lès-Vermelles	2 294	20	2 314	2 318	-4	-0,17%
62632	Oblinghem	383	6	389	387	2	0,52%
62642	Ourton	737	5	742	755	-13	-1,72%
62676	Quernes	439	11	450	455	-5	-1,10%
62693	Rebreuve-Ranchicourt	1 071	25	1 096	1 093	3	0,27%
62701	Rely	452	2	454	455	-1	-0,22%
62706	Richebourg	2 618	58	2 676	2 686	-10	-0,37%
62713	Robecq	1 329	23	1 352	1 358	-6	-0,44%
62720	Rombly	47	1	48	45	3	6,67%
62727	Ruitz	1 509	24	1 533	1 544	-11	-0,71%
62735	Sailly-Labourse	2 577	18	2 595	2 539	56	2,21%
62747	Saint-Floris	629	15	644	641	3	0,47%
62750	Saint-Hilaire-Cottes	817	9	826	826	0	0,00%
62770	Saint-Venant	3 022	99	3 121	3 136	-15	-0,48%

62836	Vaudricourt	1 104	19	1 123	1 098	25	2,28%
62841	Vendin-lès-Béthune	2 393	24	2 417	2 437	-20	-0,82%
62846	Vermelles	4 748	43	4 791	4 809	-18	-0,37%
62847	Verquigneul	2 016	23	2 039	2 045	-6	-0,29%
62848	Verquin	3 459	37	3 496	3 514	-18	-0,51%
62851	Vieille-Chapelle	860	18	878	850	28	3,29%
62863	Violaines	3 831	31	3 862	3 843	19	0,49%
62885	Westrehem	251	2	253	255	-2	-0,78%
62900	Witternesse	604	16	620	614	6	0,98%
	TOTAL	275 327	3 104	278 431	279 142	-711	-0,25%

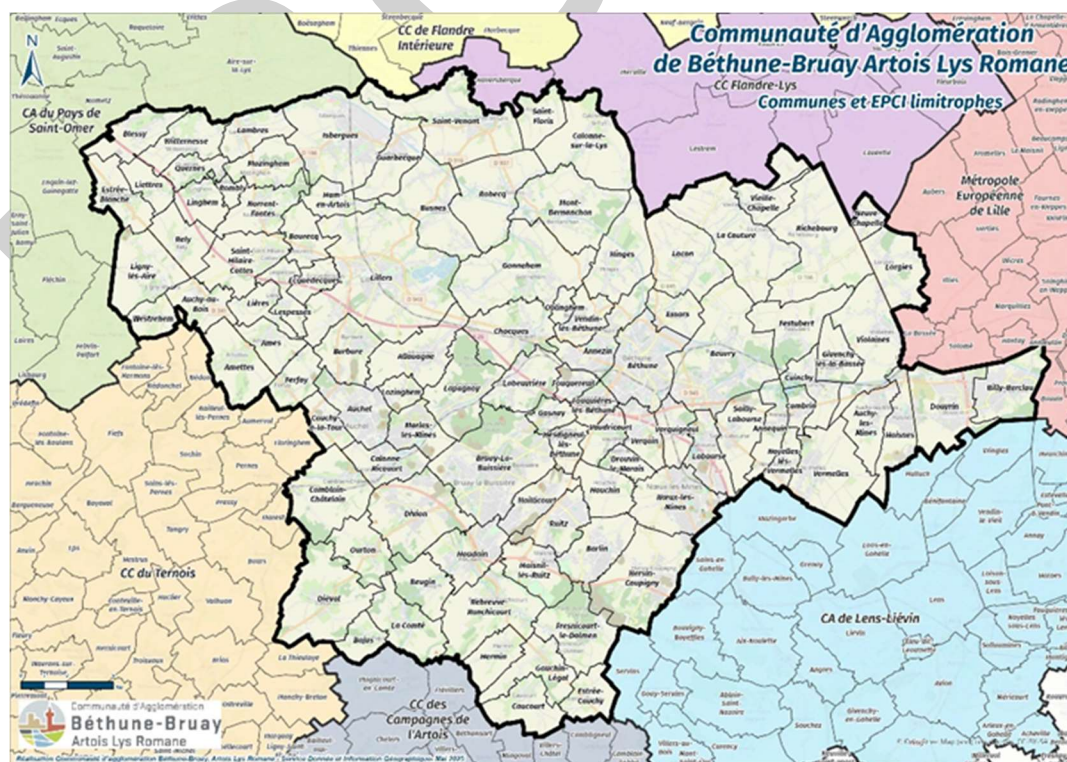
ANNEXE 1 : Une CTG au service du projet de territoire

1. Le territoire et son projet "L'agglomération 100% durable"

Créée au 1er Janvier 2017 dans sa géographie actuelle, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - CABBALR - est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre né de la fusion de trois intercommunalités : la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Nœux et Environs, la communauté Artois-Lys et la communauté de communes Artois-Flandres.

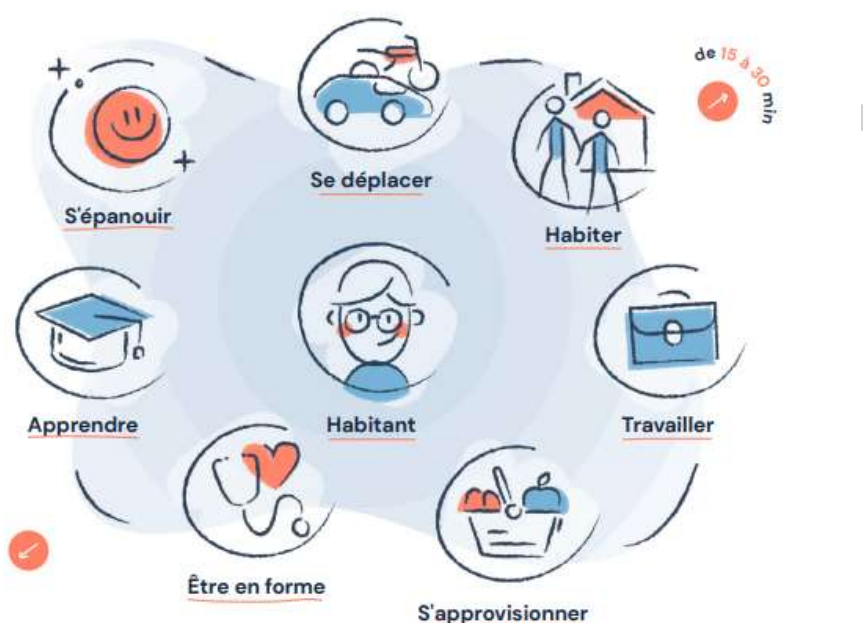
La CABBALR est la 3ème plus grande agglomération de France en termes de population, et la première de la région Hauts de France. Avec 85 communes de moins de 5000 habitants et 61 communes de moins de 2000 habitants, c'est la plus grande communauté d'agglomération à dominante rurale de France. Autour de Béthune, capitale administrative et chef-lieu de l'Arrondissement, l'agglomération est organisée en bassins de vie, un réseau de communes qui concilient des services relais et de centralité. Elles offrent à leurs habitants et à leurs voisins, notamment ruraux, un accès à des services et des fonctionnalités de proximité. Cette organisation polycentrique est un atout pour mailler le territoire et limiter les temps d'accès aux services :

- De proximité
- Intermédiaires
- Structurants



Le projet de territoire décliné ci-dessous s'est construit partant du concept de "territoire de la demi-heure, modèle d'organisation prôné par les chercheurs de la Chaire Entrepreneuriat Territoire Innovation (ETI) de l'IAE de Paris, proposé à l'instar de la « Ville du quart d'heure ».

En adoptant ce modèle d'organisation territoriale au service de la proximité et de l'accès aux services, le principe retenu, qui a servi de fil rouge à la structuration du projet de territoire, a été celui des besoins et usages quotidiens des habitants. Sept fonctions ont constitué le cadre de référence des étapes de construction du projet de territoire et servi de socle à l'identification des enjeux et des priorités d'intervention :



Le projet de territoire "L'agglomération 100% durable" est structuré autour de 4 priorités :

- Renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien-vivre ensemble », le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

La Convention Territoriale Globale 2026-2030 s'inscrit dans les priorités 1 et 3 de ce projet de territoire en raison des thématiques abordées et des enjeux poursuivis.

Elle y contribue également en tant qu'outil de mobilisation, de coordination, de structuration et de mise en cohérence des politiques publiques locales, notamment celles à destination des familles, des enfants, des jeunes. Elle s'articule avec le projet de territoire :

- En étant en cohérence avec les priorités stratégiques du territoire : La CTG vient renforcer et mettre en œuvre les grandes orientations politiques de la CABBALR, notamment :
 - L’attractivité du territoire, via des services aux familles améliorés et harmonisés
 - La cohésion sociale, par la lutte contre les inégalités d’accès aux services publics,
 - Le développement durable et solidaire, en intégrant l’inclusion sociale, l’égalité des chances et le développement local.
- En favorisant la mise en synergie des acteurs et dispositifs, grâce à une gouvernance associant :
 - Les communes
 - Les services de la CAF, du département et de la MSA
 - Les partenaires associatifs
 - Les institutions sociales, éducatives et sanitaires
- En confortant la coordination des politiques publiques locales, comme la politique de la ville, la petite enfance, la jeunesse, l’animation locale ou encore l’accès aux droits
- En contribuant à la structuration des services à la population :
 - Améliorer l’offre de services (crèches, centres de loisirs, accompagnement des parents, etc.),
 - Harmoniser la qualité de ces services à l’échelle intercommunale,
 - Réduire les disparités territoriales en garantissant l’équité d’accès aux services dans les 100 communes de la CABBALR

2. Les caractéristiques socio-démographiques du territoire

Le territoire de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane présente les principales caractéristiques socio-démographiques suivantes.

La démographie du territoire

Avec une densité moyenne de 426.5 habitants au km² en 2021, la Communauté d’Agglomération compte 275 327 habitants.

Evolution de la population sur la CABBALR

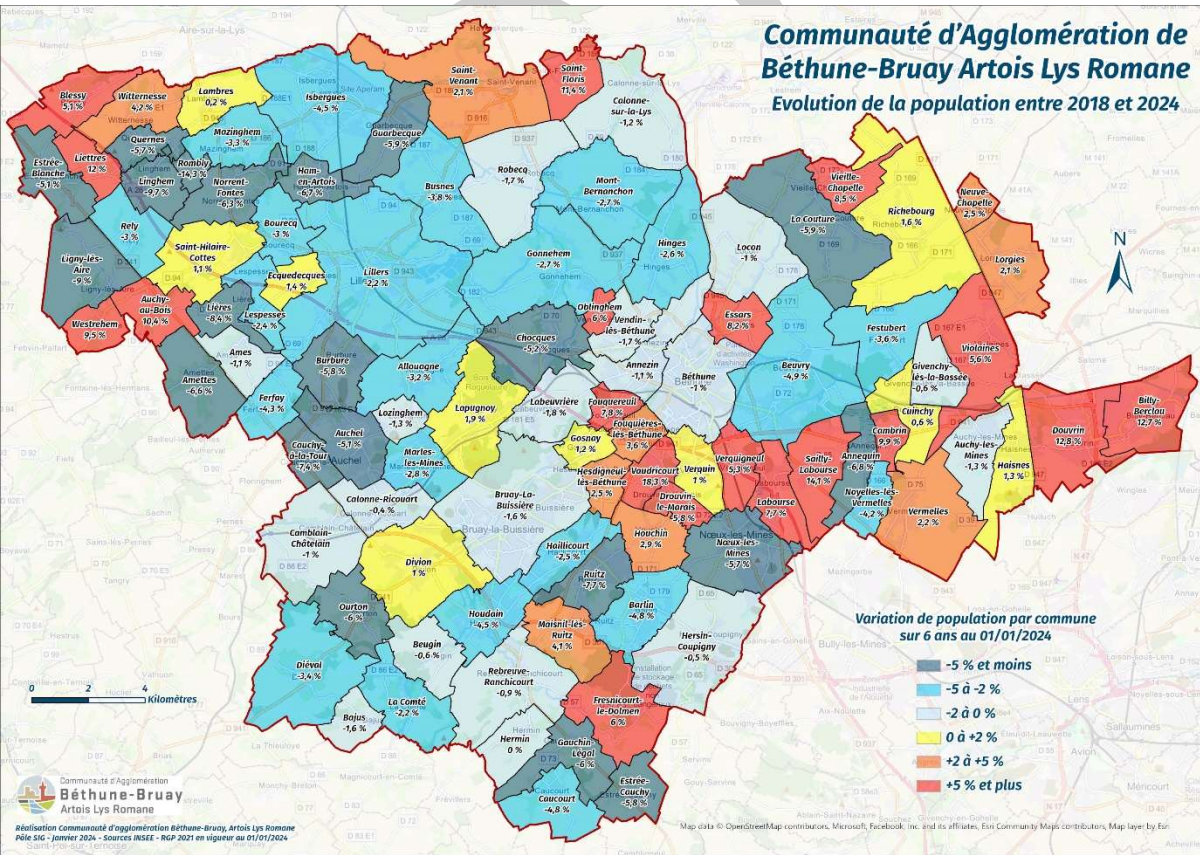
Période	Population	Densité de population (hab/km ²)
1982	274466	425,2
1990	277070	429,2
1999	273369	423,5
2006	275963	427,5

2011	277224	429,4
2016	277812	430,3
2022	275736	427,1

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales

Période	Évol. annuelle moy. de la population	Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel	Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde apparent entrées/sorties
2006-2011	0,1	0,3	-0,2
2011-2016	0	0,3	-0,2
2016-2022	-0,1	0	-0,1

Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremements, RP2006 à RP2021 exploitations principales - Etat civil

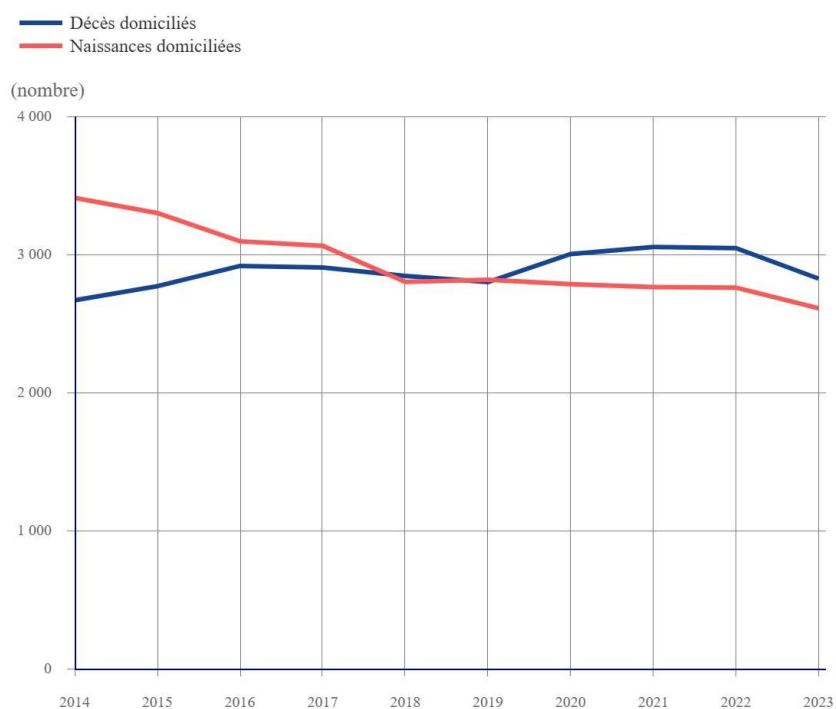


S'agissant des tranches d'âge, la population se répartit de la manière suivante :

En %	CABBALR	Pas-de-Calais
0 à 14 ans	18,5	18,5
15 à 29 ans	17,5	17,2
30 à 44 ans	18,7	18,4
45 à 59 ans	19,7	19,6
60 à 74 ans	17,3	17,7
75 ans ou plus	8,4	8,6
Total	100	100

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2022

En 2023, ont été dénombrés sur le territoire 2610 naissances et 2825 décès. L'évolution constatée est illustrée dans le graphique ci-dessous :



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

Deux tendances sont marquantes sur la dernière décennie : Une baisse sensible des 0-29 ans et une forte augmentation des 60-74 ans.

La structuration des ménages

Evolution de la taille des ménages

Nombre moyen d'occupants par résidence principale	CABBALR	Pas-de-Calais
1990	2,79	2,84
1999	2,62	2,66
2006	2,49	2,5
2011	2,42	2,43
2016	2,38	2,37
2022	2,29	2,28

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Répartition des ménages selon leur composition

	CABBALR	Évol.2011-2022
Nb de ménages d'une personne	38723	19.0%
- hommes seuls	16050	34.6%
- femmes seules	22673	10.0%
Autres ménages sans famille	1311	-43.3%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	78652	0.6%
- un couple sans enfant	31973	2.0%
- un couple avec enfant(s)	33851	-6.6%
- une famille monoparentale	12828	20.9%
Ensemble	118686	5.0%

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2022- Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Une situation économique et sociale fragile

Population de 15 ans ou plus par groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	605	0,3
Artisans. commerçants. chefs entreprise	5590	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11899	5,3
Professions intermédiaires	30458	13,6
Employés	37064	16,5
Ouvriers	35854	16
Retraités	61538	27,4
Autres personnes sans activité professionnelle	41746	18,6
Total	224753	100

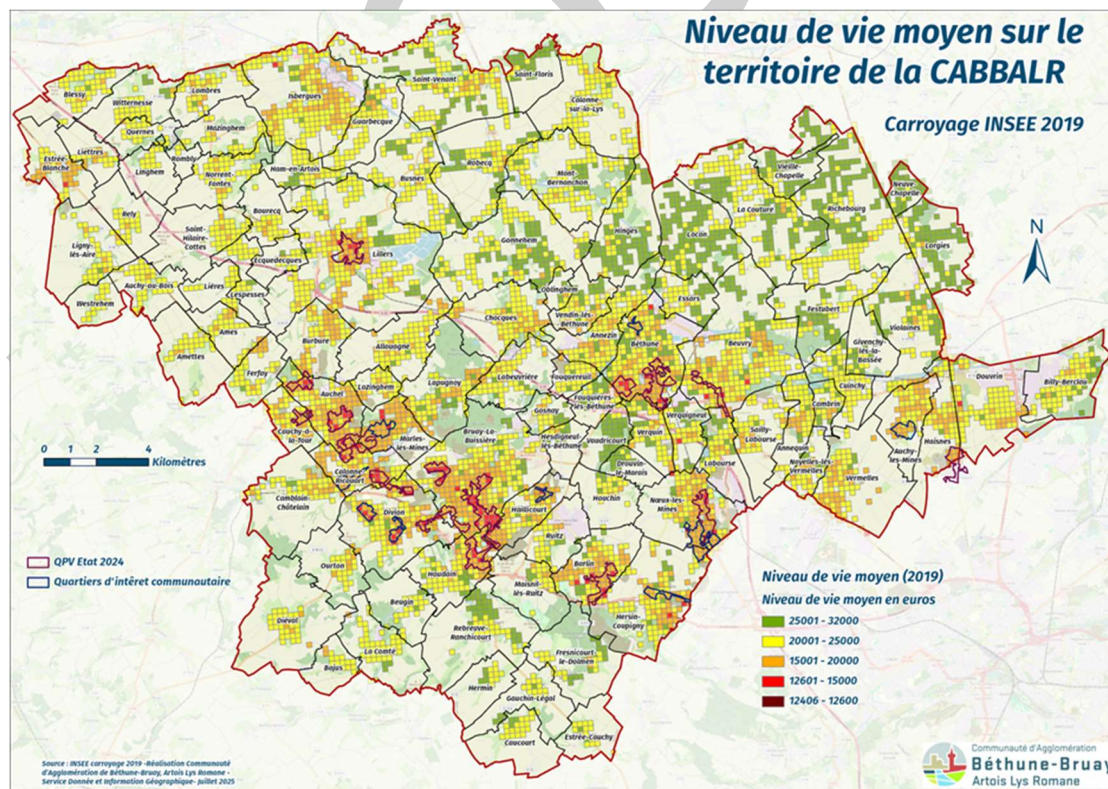
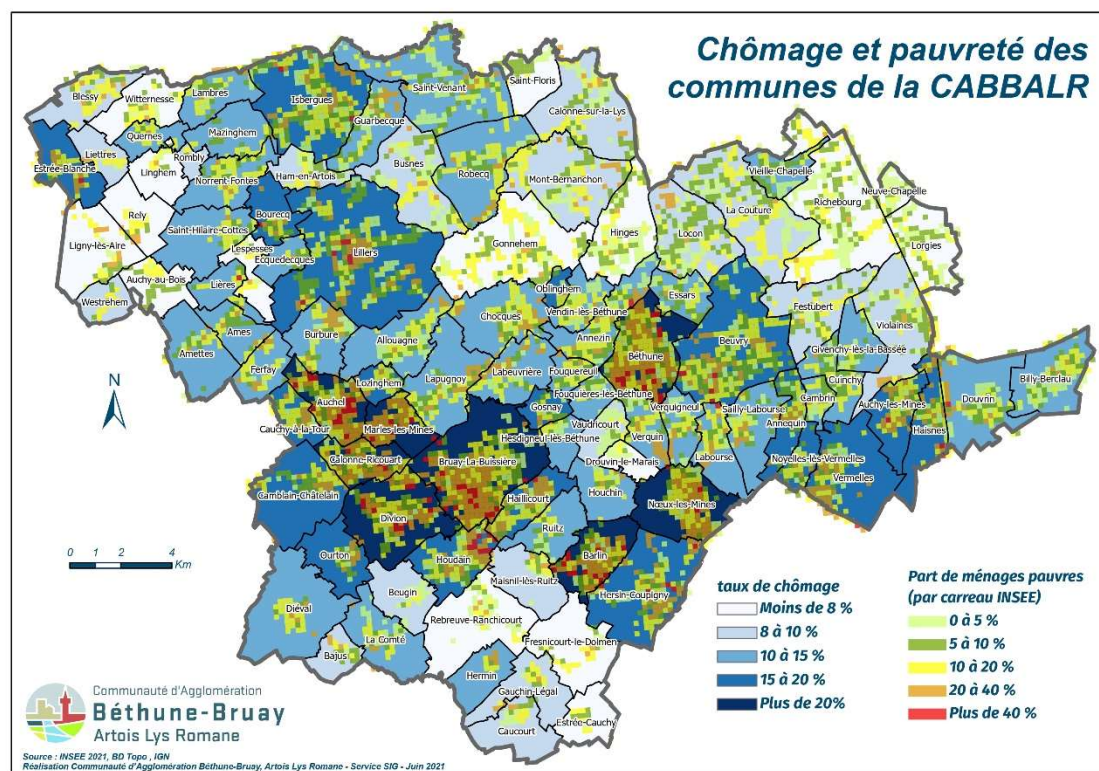
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2022 - Seuil d'utilisation à 2000 hab

Le taux de pauvreté est plus important sur la CABBALR que sur le département (18,6% contre 17,8%). Le taux de chômage reste supérieur de 2.6 points à la moyenne nationale. Le taux de pauvreté global de la CABBALR est de l'ordre de 19% selon les dernières données disponibles (Insee 2021 : 18,6 %). Néanmoins, la situation est beaucoup plus préoccupante chez les jeunes : 29,4% des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté et 21,2% des jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi, sans formation et sans diplôme.

Emploi – Chômage au sens du recensement	EPCI : de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (200072460)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2022	79 571
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2022, en %	89,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2016 et 2022, en %	0,2
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2022	71,8
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2022	14,3

Sources : Insee, RP2016 et RP2022 exploitations principales en géographie au 01/01/2025

Ci-après, quelques cartographies permettant d'illustrer les disparités territoriales.



Les prestations légales

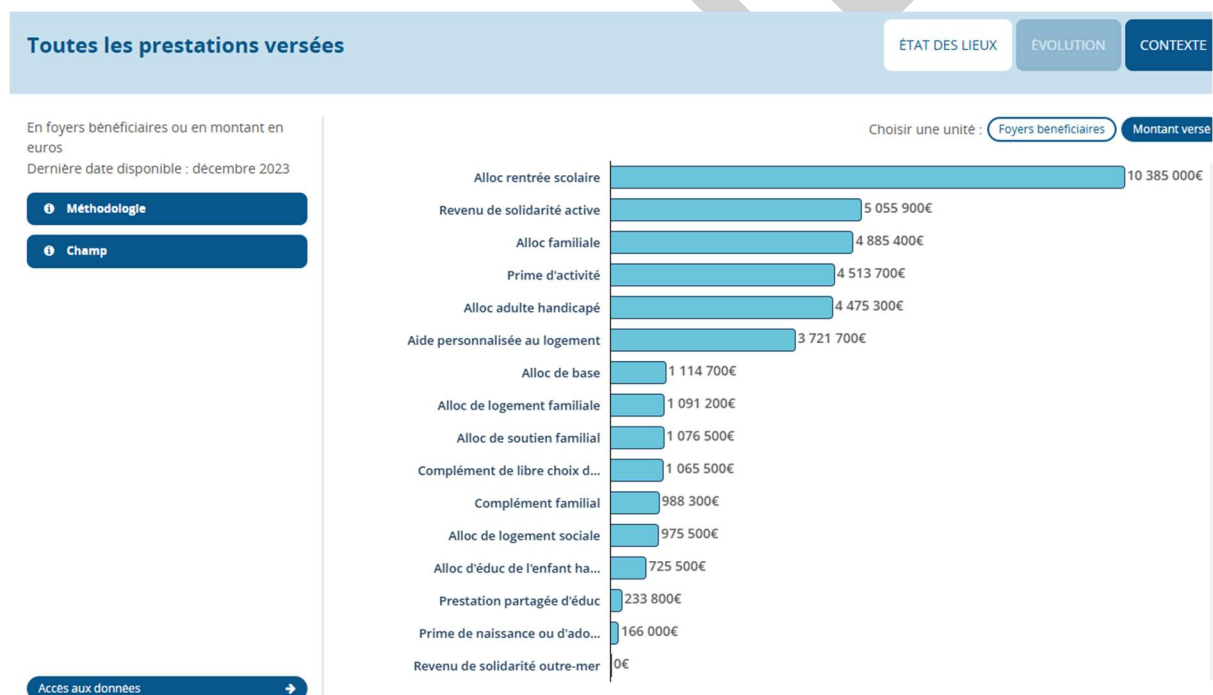
Sur la CABBALR, les allocataires CAF représentent 58 000 foyers bénéficiaires soit 141 900 personnes couvertes (Décembre 2023).

Ci-après, deux graphiques illustrant les profils des bénéficiaires et la nature des prestations versées.

- Les personnes âgées entre 30 et 49 ans sont les principaux bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF. Celles-ci sont attribuées en majeure partie aux allocataires seuls sans enfant (44%) puis aux couples avec enfant à charge (37%).

- La prestation la plus versée est le RSA, ce qui peut illustrer une certaine précarité, cette prestation assurant un revenu minimum aux plus démunis ou aux personnes aux ressources faibles.

On dénombre (source CAF 62 au 31/12/2022), 9404 bénéficiaires du RSA sur le territoire. 75% d'entre eux le sont depuis plus de 2 ans ; 11% ont entre 1 à 2 ans d'ancienneté dans le dispositif.



CONTEXTE

Visualiser en : Nombre ☒ Pourcentag

Champ

Accès aux données

Les caractéristiques du logement

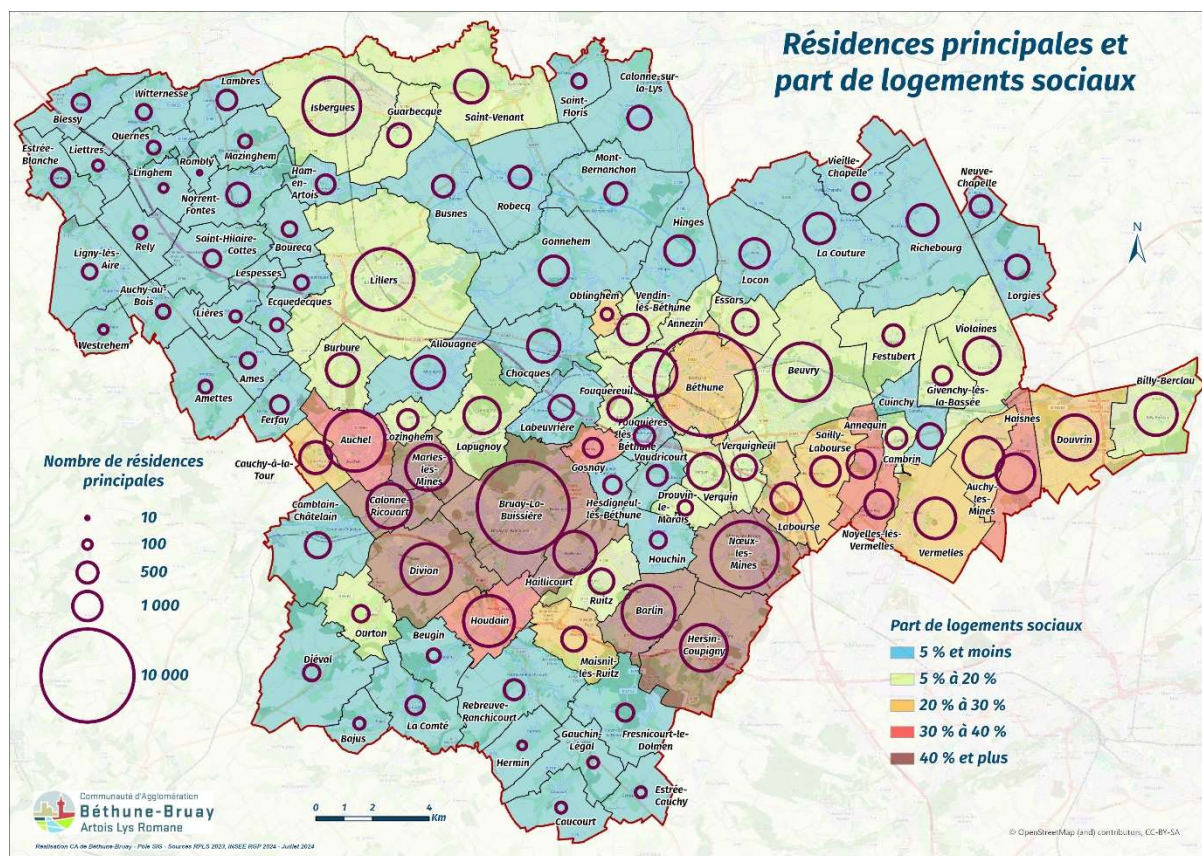
Logement par catégorie :

	Nombre		%	
	CABBALR	Pas-de-Calais	CABBALR	Pas-de-Calais
Résidences principales	118609	631137	91,5	86,2
Résid. secondaires et log. occasionnels	952	48540	0,7	6,6
Logements vacants	10056	52415	7,8	7,2
Total	129617	732092	100	100

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2022

Logement par type :

	Nombre		%	
	CABBALR	Pas-de-Calais	CABBALR	Pas-de-Calais
Maisons	111262	562107	85,8	76,8
Appartements	17308	162474	13,4	22,2
Autres logements	1047	7511	0,8	1
Total	129617	732092	100	100



Résidences principales selon le statut d'occupation :

Statut d'occupation	2011		2016		2022		Nombre de personnes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	113 083	100	115 341	100	118 609	100	271 912
Propriétaire	65 745	58,1	67 049	58,1	69 562	58,6	165 180
Locataire	43 750	38,7	45 977	39,9	47 188	39,8	103 378
dont d'un logement HLM loué vide	18 307	16,2	22 841	19,8	22 426	18,9	50 402
Logé gratuitement	3 587	3,2	2 314	2	1 860	1,6	3 354

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

3.Principales caractéristiques de l'offre de services aux familles

Ce chapitre n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive l'offre de services existante sur le territoire.

L'offre de services en matière de petite enfance

L'offre d'accueil collective :

Sur le territoire de la CABBALR, on dénombre en 2025 :

- 22 Grandes crèches EAJE dont 2 labélisées AVIP
- 33 micro-crèches
- 1 crèche familiale
- 18 MAM
- 4 Lieux d'accueil enfants Parents
- 2 maisons des 1000 premiers jours : Béthune et Auchel
- 6 Relais petite enfance (soit 81 communes couvertes)
- A noter également que 2 projets de Lieux d'accueil enfant parents sont à l'étude sur les communes de Noeux les Mines et Houdain

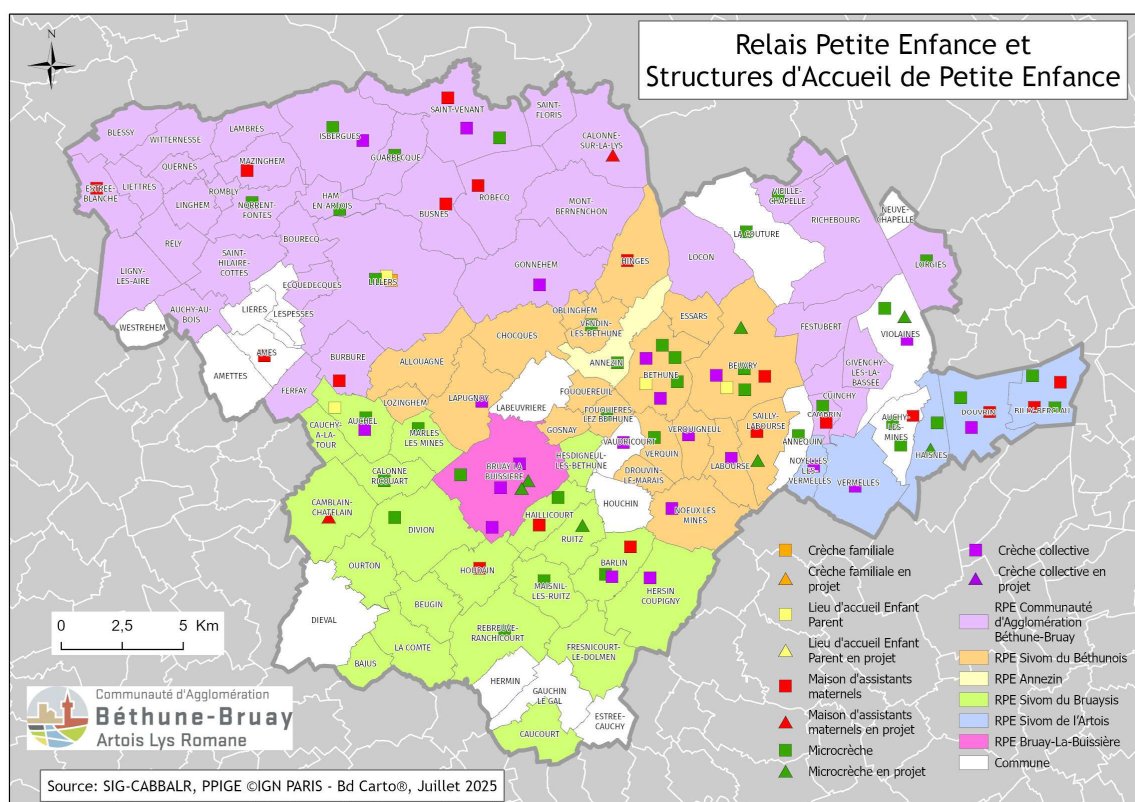
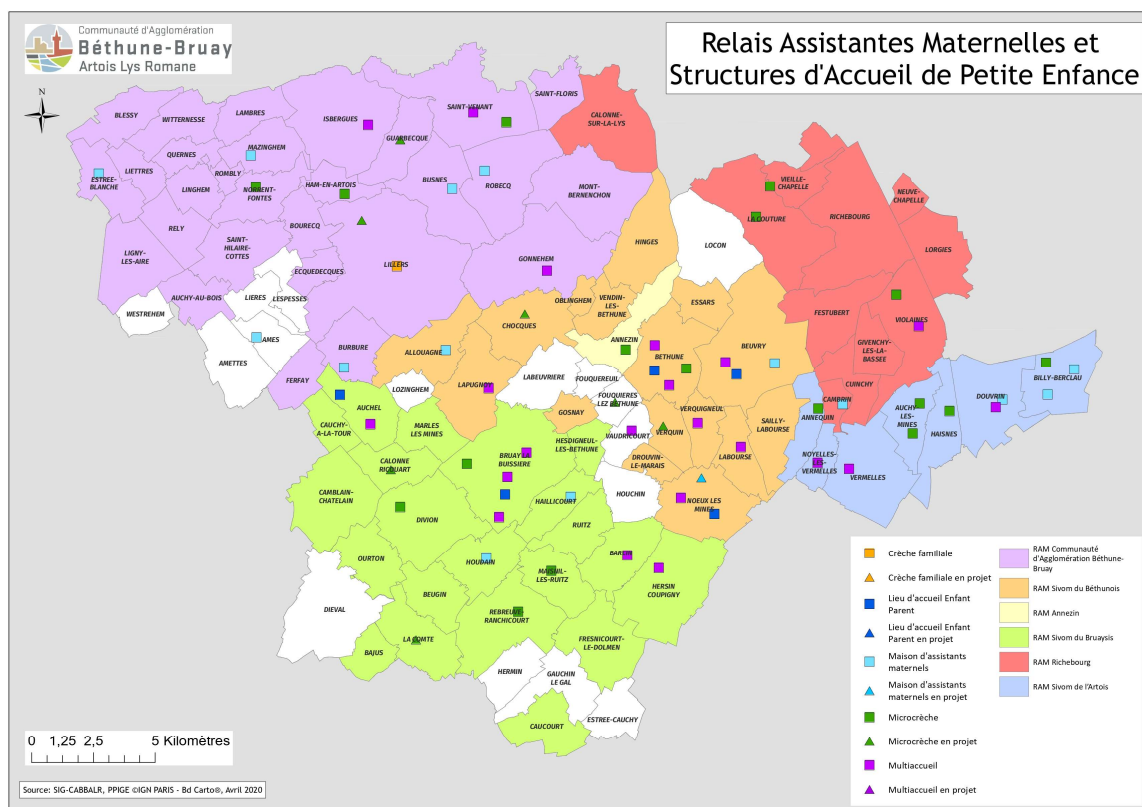
Les cartographies ci-dessous illustrent la répartition de ces structures sur le territoire et l'évolution de cette offre de services depuis 2020.

Il est précisé que l'ensemble de ces structures EAJE sont incitées à s'engager en faveur de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

- *Montant total du bonus inclusion handicap versé en 2024 aux EAJE du territoire de la CABBALR : 110 021,39 euros*
- *Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis en EAJE sur le territoire en 2024 : 64*

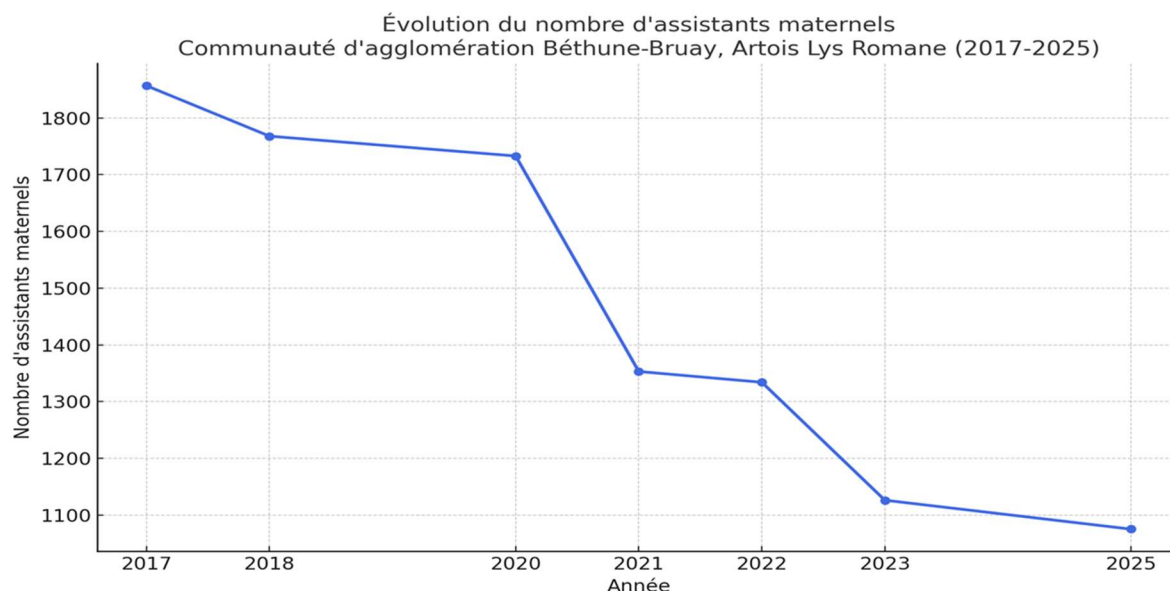
De même, ces structures ont vocation à permettre la mixité sociale des enfants accueillis.

- *Montant total des bonus mixité sociale versés aux EAJE du territoire en 2024 : 112 500 euros*
- *Nombre d'enfants inscrits en 2024 en EAJE dont les parents vivent sous le seuil de pauvreté : 604*
- *Nombre d'enfants accueillis en EAJE en 2024 dont au moins l'un des parents est en parcours d'insertion : 146*



L'offre d'accueil individuel et son évolution

Sur le territoire de la CABBALR, comme sur le reste du territoire départemental, on constate une baisse continue du nombre d'assistants maternels depuis 8 ans. Si les assistants maternels étaient 1857 en 2017, ils ne sont plus que 1075 en 2025 soit une diminution de 782 professionnels (42,1 % en 8 ans).



Cette tendance fragilise l'offre de garde sur notre territoire.

Ces éléments sont à mettre en corrélation avec le nombre de naissances, et de fait, les besoins en modes de garde.

Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des naissances domiciliées sur le territoire sur 10 ans :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 410	3 300	3 095	3 063	2 801	2 816	2 785	2 764	2 760	2 610

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

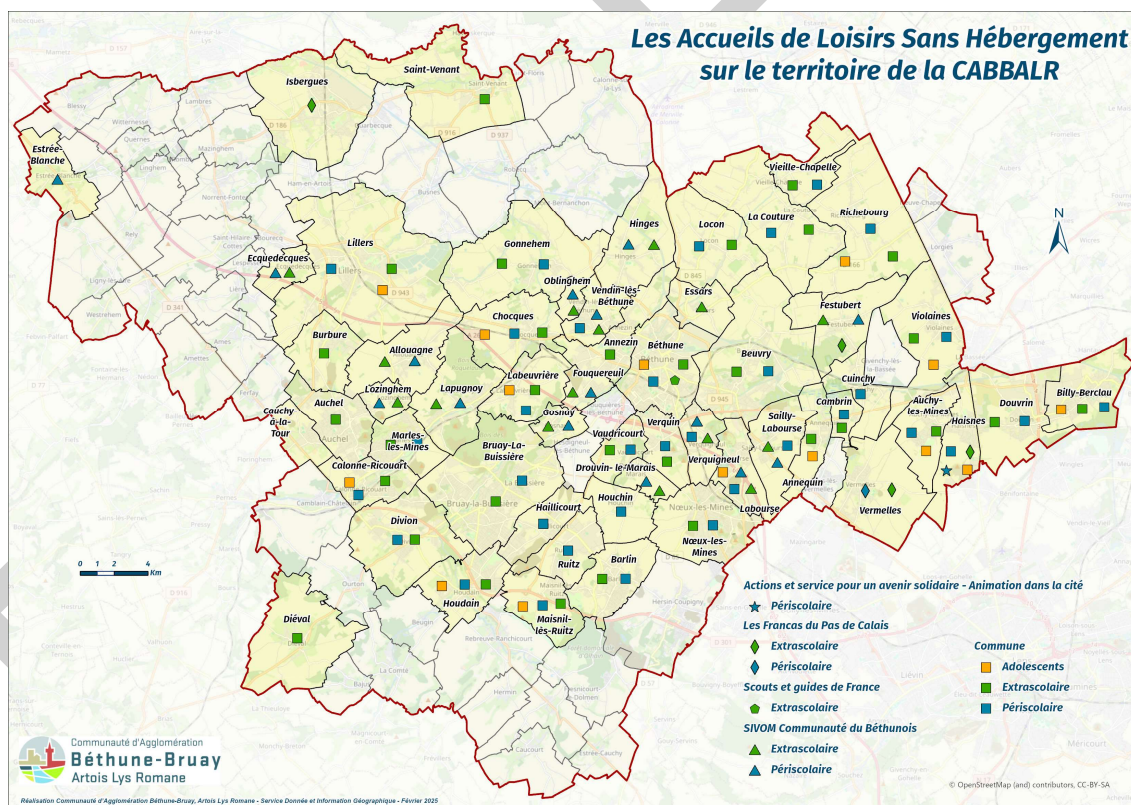
L'offre de services, de loisirs et les dynamiques en faveur de l'enfance-jeunesse

La dynamique en matière d'accueil de loisirs sur le territoire est forte. On dénombre :

- 43 accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire
- 39 accueils de loisirs sans hébergement périscolaire
- 15 accueils de loisirs sans hébergement ado

La carte ci-dessous illustre la répartition géographique de cette offre et les disparités qui peuvent se présenter.

A noter toutefois que certains ALSH ont une dimension intercommunale (par exemple : celui organisé par les Petites Pousses à Norrent-Fontes ou celui de la commune de Saint-Venant).



Le diagnostic partagé dans le cadre de cette CTG met en évidence une nécessaire adaptation des accueils de loisirs pour le public des adolescents et un accès parfois difficile aux structures existantes : distance, coût, mobilité, connaissances.

Comme les structures Petite Enfance, les Accueils collectifs de mineurs du territoire sont encouragés à accueillir des enfants en situation de handicap.

- *Montant total des bonus inclusion handicap versés en 2024 aux ACM extrascolaires du territoire : 131 114,25 euros*

- *Montant total des bonus inclusion handicap versés en 2024 aux ACM périscolaires du territoire : 74 759,65 euros*
- *Montant total des bonus inclusion handicap versés en 2024 aux gestionnaires d'accueil ados du territoire : 21 197,25 euros.*

L'accueil des jeunes de 11 à 17 ans au sein d'une structure collective comme les ACM constitue un temps privilégié permettant aux adolescents de bénéficier à la fois d'un espace de loisirs éducatifs de qualité, et d'un espace d'exercice de son individualité au collectif. Les ALSH ados répondent à des besoins spécifiques à prendre en compte avec les objectifs éducatifs suivants :

- le bien vivre ensemble
- le droit à l'exercice de sa citoyenneté
- l'émancipation des individus

De plus en plus de collectivités du territoire de la CABBALR s'intéressent à ce type d'accueil spécifique qui permet de garder une attractivité de leur service et de maintenir le lien avec les adolescents dans leurs communes. Ce type d'accueil se traduit soit par un accueil spécifique que l'on appelle CAJ (centre animation jeunesse) ou encore Maison des Jeunes (MJC) ou un accueil plus global dans le cadre d'un ACM avec une tranche d'âge et des activités spécifiques aux adolescents.

Des projets spécifiques qui émergent qui démontrent une priorité d'actions autour de la jeunesse : un exemple phare : l'agrément PS Jeunes :

Les adolescents ayant besoin d'espace pour eux, adaptés à leur rythme de vie et leur permettant d'expérimenter leur savoir-faire, les projets "Jeunes" répondant à cette attente en proposant, notamment des espaces d'animation innovants favorisant l'émergence et la concrétisation d'initiatives portées par les jeunes eux-mêmes, peuvent être financièrement soutenus par la Caf au moyen de la Prestation de Service Jeunes. Celle-ci a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives ; l'objectif étant aussi de professionnaliser l'accompagnement proposé aux jeunes.

A l'échelle de la CABBALR, quelques projets répondant à cette ambition émergent ou ont abouti récemment :

- Lillers (centre social)
- Divion (commune)
- Hersin-Coupigny (commune)
- Béthune (en projet)

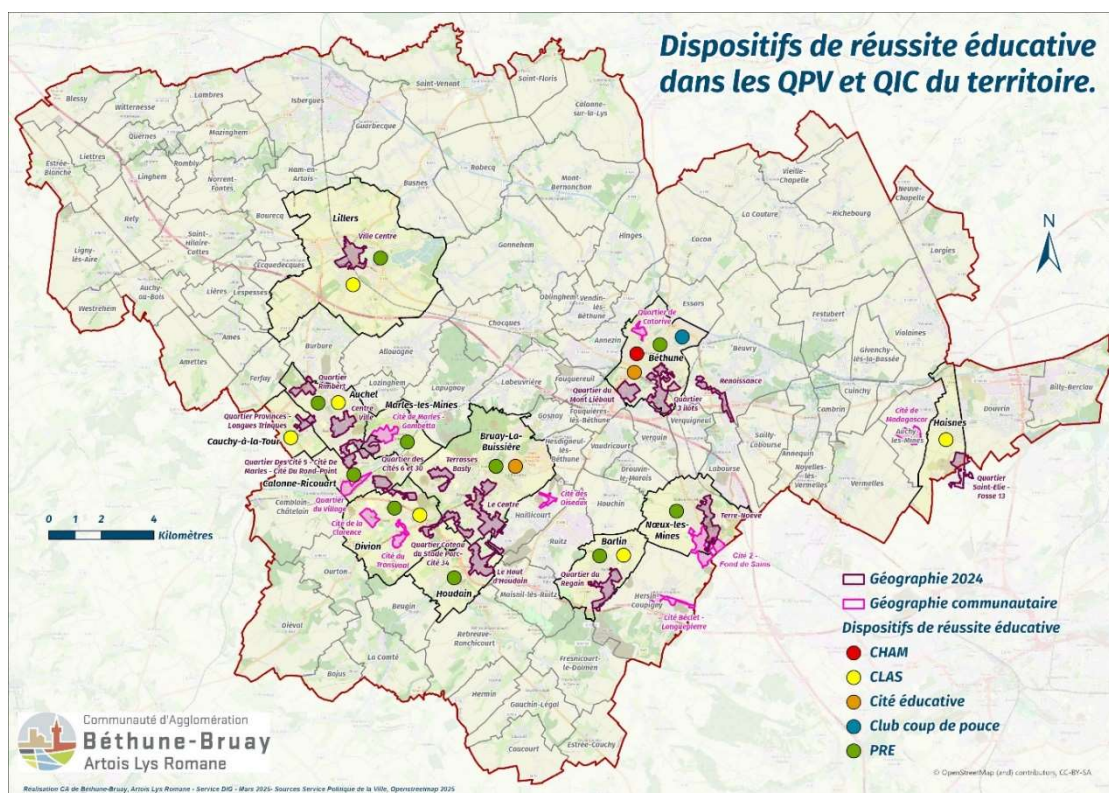
Le renforcement de l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les jeunes reste une priorité nationale et locale :

Pour accompagner les jeunes dans leurs pratiques et renforcer la prévention des risques liés aux usages numériques, la CAF poursuit le déploiement des « Promeneurs du net », dispositif qui sera élargi aux parents afin d'assurer une continuité de l'accompagnement

Zoom sur les enjeux de réussite éducative :

Sur le territoire de la CABBALR, comme l'illustre la cartographie ci-dessous relative aux dispositifs à l'échelle de la géographie prioritaire, il est constaté une dynamique favorable en matière de réussite éducative :

- Renforcement des dispositifs de soutien scolaire : initiatives visant à offrir un soutien scolaire personnalisé aux élèves en difficulté (programmes de tutorat, ateliers de renforcement des compétences de base, sessions de rattrapage scolaire)
- Développement de l'accompagnement à la parentalité : Les initiatives visant à soutenir les parents dans leur rôle éducatif se multiplient. L'idée est de renforcer le lien entre l'école et la famille, en impliquant davantage les parents dans le parcours éducatif de leurs enfants (programme de réussite éducative ...)
- Investissement dans les infrastructures éducatives : Il y a une tendance à moderniser et à améliorer les infrastructures éducatives, notamment les écoles et les centres de loisirs. Cela inclut la rénovation des bâtiments scolaires, l'installation de nouvelles technologies éducatives, et la création d'espaces dédiés à l'apprentissage et à la réussite éducative. Le fonds de concours de l'agglomération permet d'accompagner financièrement les projets d'investissement notamment sur la rénovation des écoles et groupes scolaires (amélioration énergétique, accessibilité mais aussi l'aménagement des cours d'écoles (végétalisation, parcours sportifs ...) ou encore de l'équipement informatique et numérique
- Promotion de l'inclusion et de l'égalité des chances : Les collectivités mettent de plus en plus l'accent sur l'inclusion des élèves en situation de handicap et des élèves issus de milieux défavorisés (ex: dynamique de partenariat avec Gamins Exceptionnels)
- Sensibilisation à la musique et à la danse en milieu scolaire en lien avec le Conservatoire intercommunal de musique et de danse (ex : Classe à Horaires Aménagés Musique Vocale à l'école Pasteur de Béthune) : d'autres interventions se font également en milieu scolaire : orchestre à l'école, au collège, et prochainement Danse à l'Ecole et Interventions en Milieu Scolaire (musique) et ce aussi bien dans les quartiers prioritaires politique de la ville qu'en ruralité.



En matière de réussite éducative, les enjeux sont les suivants :

- Réduction des inégalités éducatives : réduire les écarts de performance entre les élèves. Cela nécessite des actions ciblées pour soutenir les élèves en difficulté, mais aussi pour valoriser les réussites et les talents de tous les élèves
- Adaptation aux évolutions technologiques : L'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement représente un défi majeur
- Renforcement de la coopération entre les acteurs éducatifs : La réussite éducative dépend en grande partie de la capacité des différents acteurs (enseignants, parents, associations, collectivités locales) à travailler ensemble
- Soutien à la santé, la santé mentale et au bien-être des élèves : La réussite éducative ne se limite pas aux résultats scolaires. Il est également important de veiller au bien-être psychologique et émotionnel des élèves. Cela passe par la mise en place de dispositifs de soutien psychologique, de prévention du harcèlement, et de promotion de la santé mentale. Cela passe également par le repérage précoce des difficultés des élèves (troubles du langage, troubles de l'apprentissage, troubles auditifs...)
- Préparation à l'insertion professionnelle : développer des compétences transversales (communication, travail en équipe, autonomie), favoriser les stages

et les expériences professionnelles, et de sensibiliser les élèves aux métiers et aux filières de formation.

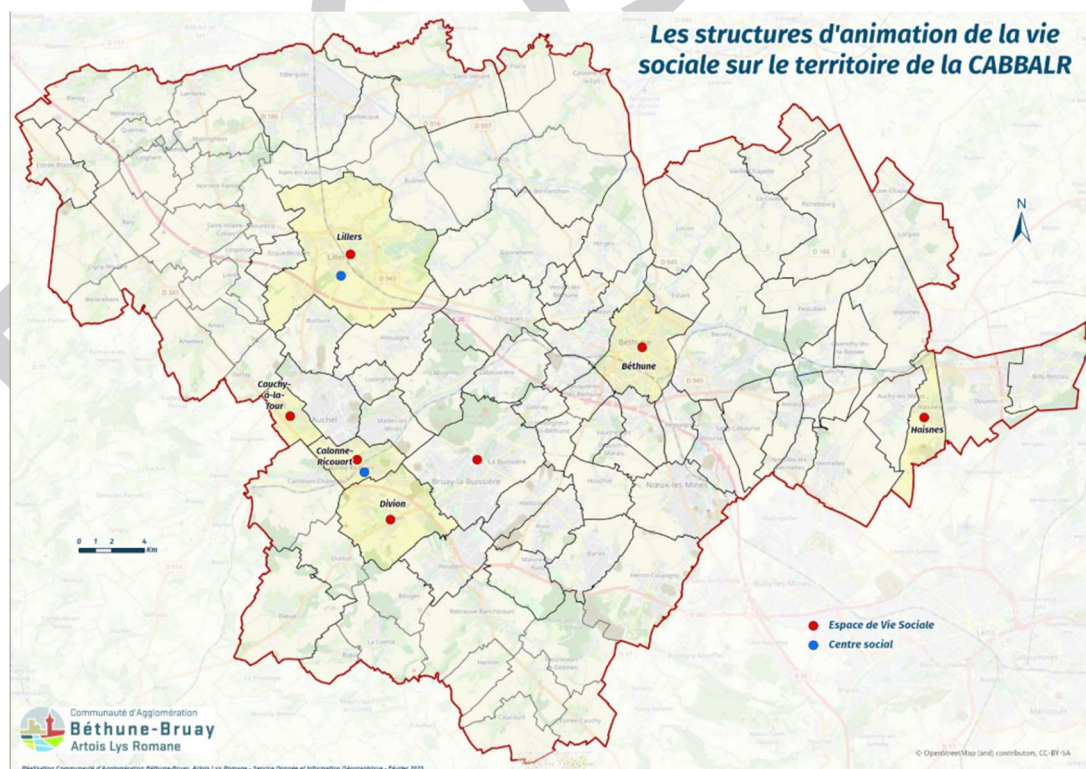
L'offre de services en matière d'animation de la vie sociale

Les structures d'animation de la vie sociale jouent un rôle crucial dans le renforcement de la cohésion sociale. Elles contribuent à créer des espaces de rencontre et d'échange entre les habitants, à favoriser le vivre-ensemble et à lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale. Dans un contexte de fragmentation sociale et de montée des inégalités, ces structures sont des leviers essentiels pour promouvoir la solidarité et le lien social.

Les structures d'animation de la vie sociale s'adressent désormais à une diversité de publics, allant des jeunes enfants aux personnes âgées, en passant par les familles, les jeunes adultes et les personnes en situation de précarité.

Sur le territoire de la CABBALR, on dénombre :

- 2 centres sociaux : Lillers (la Maison pour tous) et Calonne-Ricouart (la Maison bleue géré par la Ville)
- 7 espaces de vie sociale : Béthune (Association ALIM), Lillers (L'oasis de vies), Haisnes (Animation dans la cité), Bruay la Buissière (la maison des échanges), Divion (Maison citoyenne), Cauchy à la tour et Calonne-Ricouart (Cirqu'en cavale)
- 2 projets d'Espaces de vie sociale sont en cours : Noeux les Mines, Richebourg
- A noter par ailleurs la fermeture récente des centres sociaux de Bruay-La-Buissière et d'Isbergues.



A ces structures s'ajoutent d'autres espaces contribuant à l'animation de la vie sociale, pour certains en préfiguration :

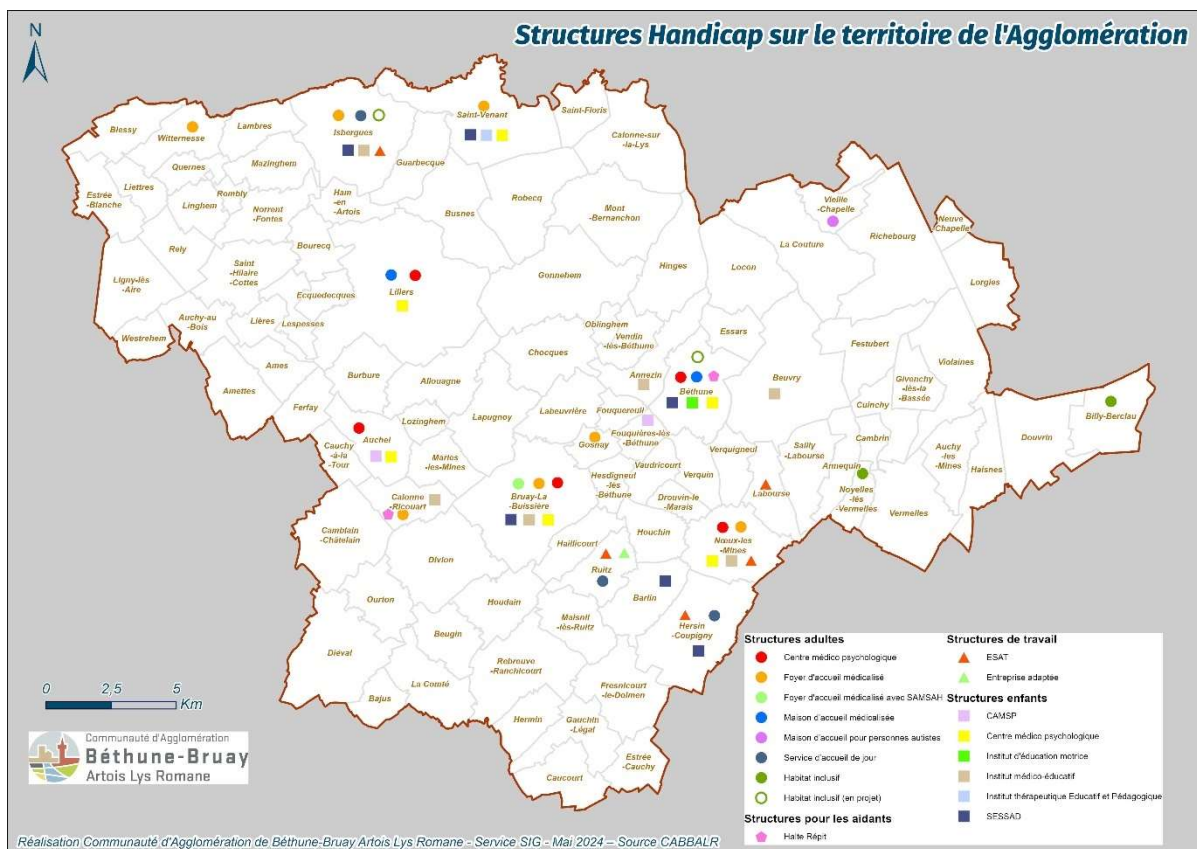
- Le passage à Niveaux : le lieu est un espace d'arts, de formation et d'inclusion, autour de métiers techniques du spectacle et d'actions culturelles destinées aux jeunes (16-25 ans) et au grand public. On y trouve notamment : Des ateliers (répar' vélo...), un jardin partagé avec les habitants, une cantine solidaire (La Kantina), une programmation artistique...Le lieu se veut inclusif et engagé socialement, pour renforcer les liens associatifs et favoriser la créativité locale
- L'AAE – La base : Incubateur de projets éducatifs et citoyens situé à Noeux les Mines
- Semeurs d'envies : association pédagogique et culturelle installée dans un ferme en permaculture à Richebourg
- L'igloo : association préfiguratrice d'un lieu de convivialité et de solidarité dans la ville d'Isbergues. L'Igloo sera un espace ouvert à toutes et tous, un lieu de partages, dans la ligne de l'économie circulaire
- ...

Une politique volontariste en faveur des publics en situation de handicap

La CABBALR est riche de structures à destination des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de lieux de vie, de scolarité ou de lieux de travail.

La CABBALR s'engage résolument en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, un axe central de son Projet de Territoire. Depuis 2005, elle déploie une politique transversale et volontariste structurée autour de trois piliers : la vie quotidienne et la citoyenneté, le sport, la culture et les loisirs pour tous, ainsi que la sensibilisation et l'inclusion dès le plus jeune âge. Cette démarche s'appuie sur une Charte Handicap mobilisant 40 partenaires institutionnels et associatifs, dont le Département, la MDPH, la CAF, et le Conseil de développement, afin de couvrir l'ensemble des handicaps, y compris invisibles.

La CABBALR a par ailleurs installé une Commission Intercommunale d'Accessibilité mandatée depuis juin 2024 pour évaluer l'accessibilité des bâtiments, voiries, transports, recenser les logements accessibles et proposer des actions d'amélioration.

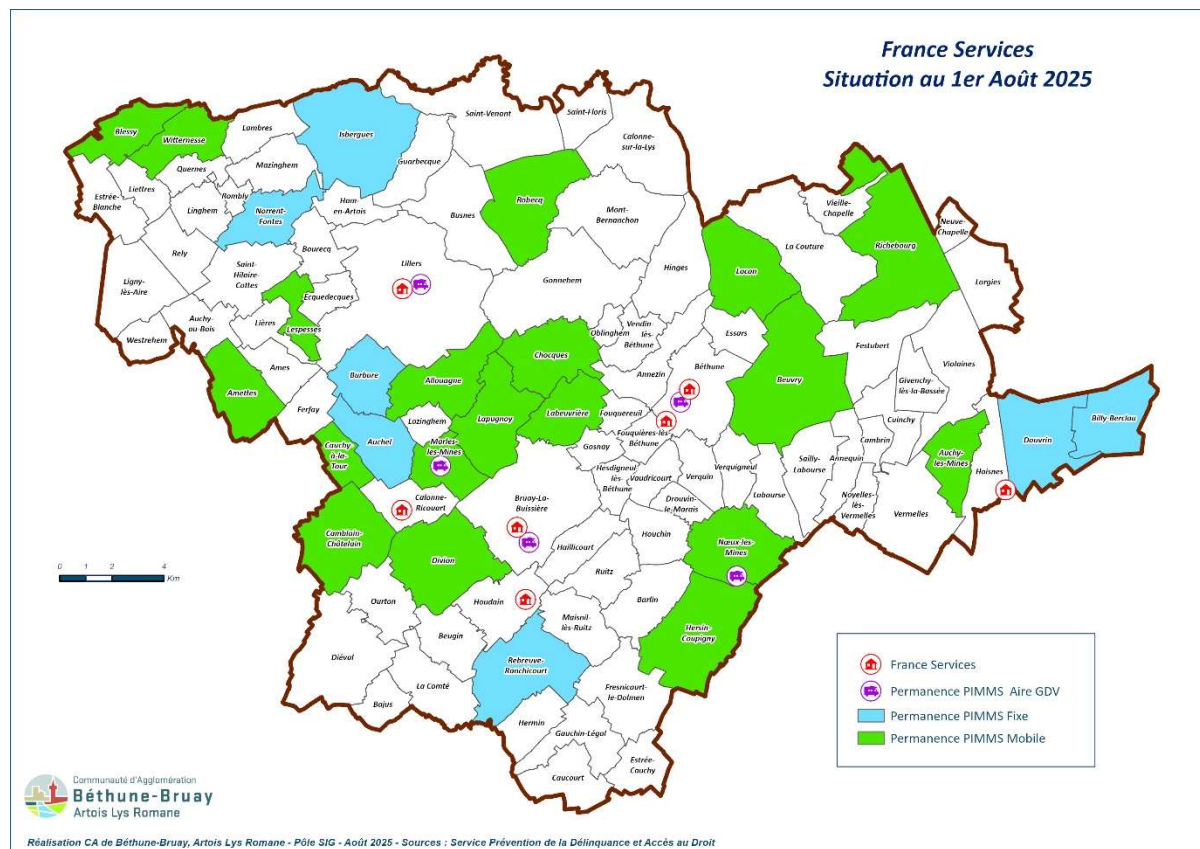


Par ailleurs, en lien avec les enjeux de la CTG, la CABBALR est partenaire de longue date de l'association Gamins Exceptionnels. Cette association, porteuse du pôle ressources handicap – parentalité, a pour mission, sur le Pas-de-Calais, de co-construire un projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap (0-17 ans). Il s'agit de favoriser le partenariat entre les familles, les structures sanitaires/médico-sociales et les structures d'accueil, apporter un soutien aux équipes, qualifier le personnel en charge de l'accueil de l'enfant, adapter le projet éducatif, faciliter les démarches des familles, accompagner les organisateurs et les élus locaux...

Grâce à ce partenariat, 43 structures du territoire adhèrent à l'association en 2025 (EAJE, RPE, ACM, périscolaire), de nombreuses sensibilisations sont organisées, familles accompagnées.

L'offre de services en matière d'accès aux droits :

Le territoire de la CABBALR est riche de plusieurs France Services dont le Pimms Artois Gohelle qui propose une offre d'accompagnement en proximité et en itinérance. Les France Services permettent de simplifier les démarches administratives, offrir un accompagnement humain pour effectuer des démarches en ligne, rendre les services publics accessibles partout, renforcer l'égalité d'accès aux droits et aux services.



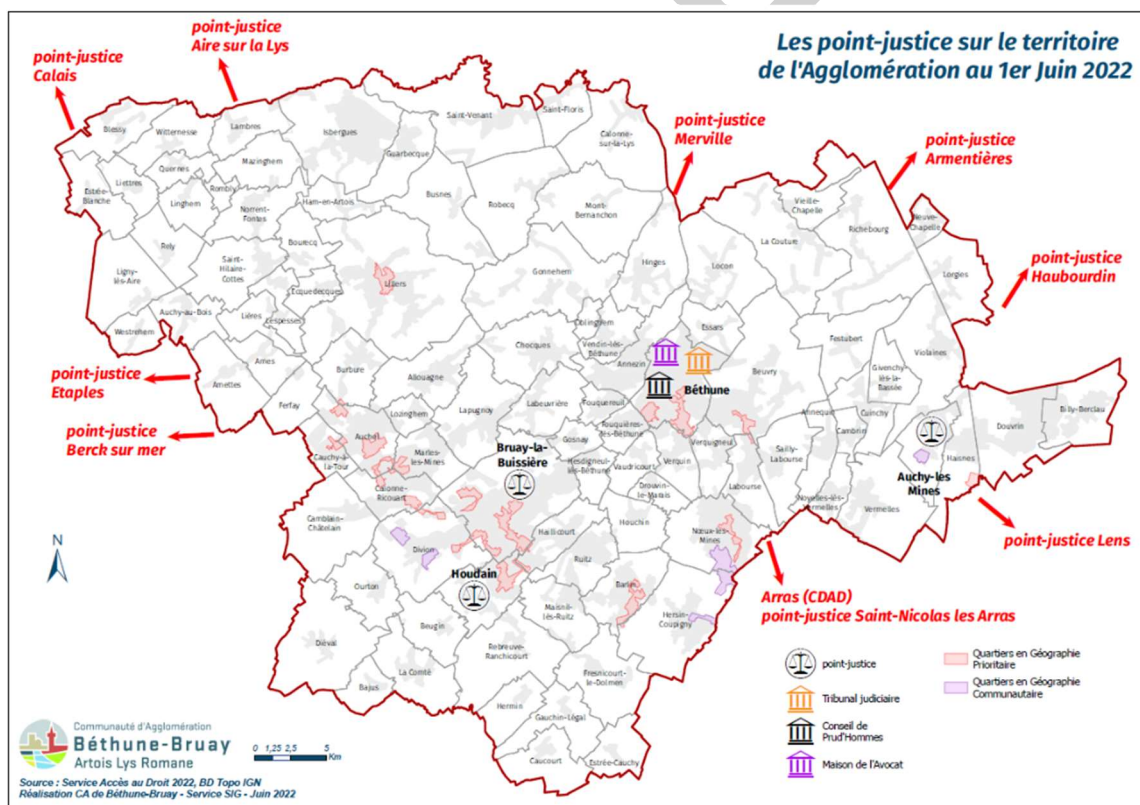
A l'offre des France Services s'ajoutent les services de proximité de l'ensemble des partenaires de l'action sociale et de l'accompagnement :

- les 4 sites de la Maison du Département Solidarités de l'Artois et l'ensemble de leurs services
- Les 2 antennes CAF@ et leurs permanences territoriales
- Les services communaux dont les CCAS
- Les 4 agences France Travail
- La Mission locale et son implantation territoriale
- les PIJ dont le PIJ mobile de Béthune
- le CLLAJ dont le CLLAJ mobile
- le réseau des associations notamment caritatives
- ...

Nouveauté : un accueil CAF/CPAM sur Bruay la Buissière sera mis en place en 2026 pour accueillir les usagers dans le cadre d'un parcours global qui s'inscrira dans la politique d'accessibilité et d'accès aux droits (accès aux droits CAF / CPAM /parcours santé/ temps forts prévention)

Les services de l'agгло-mobile pour aller vers tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence : un véhicule transformé en bureau d'accueil et d'information itinérant, apportant les services communautaires directement aux citoyens là où ils se trouvent. En s'installant dans les communes éloignées des infrastructures centrales, ce véhicule permet de fournir un accès direct à une gamme complète de services communautaires comme : Des informations sur la facturation de l'eau potable, un accompagnement dans les démarches d'urbanisme, la prise de rendez-vous avec un conseiller France Rénov pour des travaux dans un logement, une question sur l'accès aux soins, l'accès au droit...

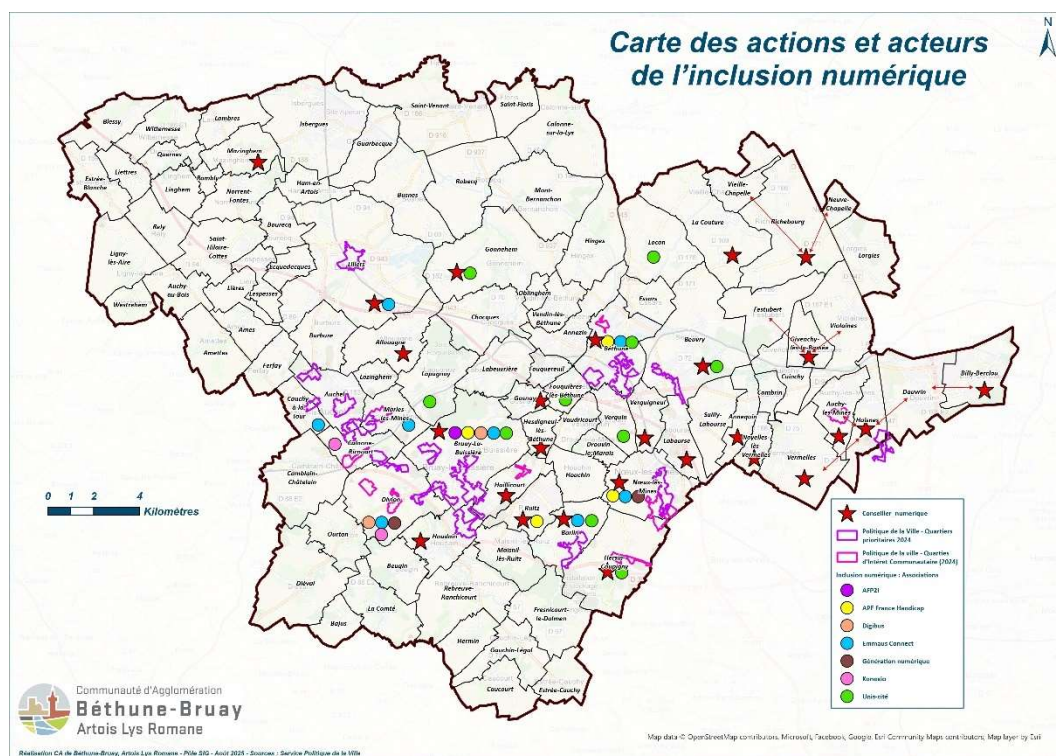
Les Point Justice : Les Points Justice proposent plusieurs services essentiels pour accompagner les habitants dans leurs démarches juridiques et administratives : un service d'accueil gratuit et confidentiel, assurant une aide à la compréhension des documents administratifs ou juridiques, une orientation vers les professionnels du droit ou les associations compétentes pour répondre aux besoins spécifiques des usagers, des consultations juridiques gratuites sur rendez-vous, dispensées par des professionnels du droit et des permanences d'informations juridiques.



En matière **d'inclusion numérique**, de nombreux acteurs sont mobilisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, proposant aux habitants en difficulté avec les usages numériques du quotidien, des approches et modalités d'intervention complémentaires dans un souci de proximité.

A noter notamment la mobilisation de la Communauté d'Agglomération, via ses conseillers numériques, d'Emmaüs Connect, de l'AFP2I, d'Uniscité, de Génération numérique, APF France Handicap, Digibus, Konexio...

La cartographie, réalisée lors d'une rencontre avec ces acteurs de l'inclusion en Juin 2025, illustre l'organisation de leurs interventions sur le territoire.



En matière de **prévention et de lutte contre l'illettrisme** :

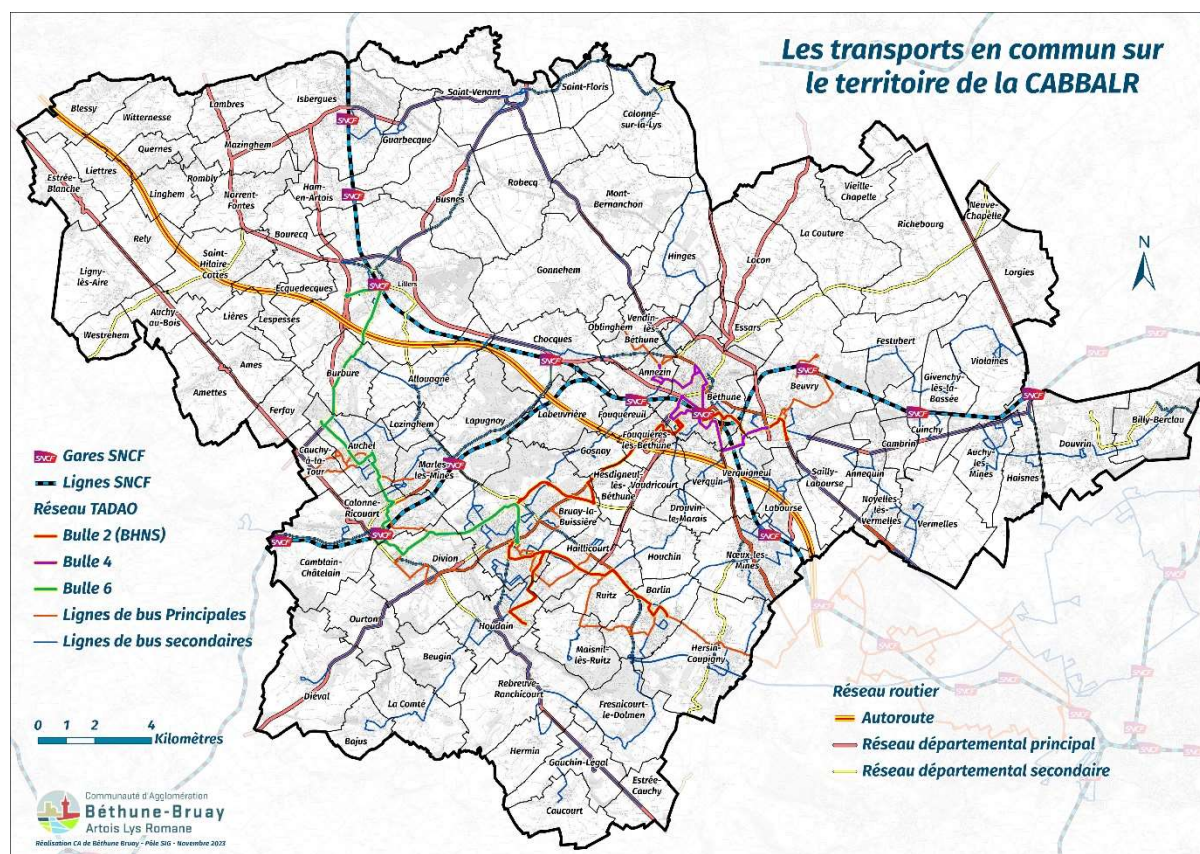
Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire et de la Convention Territoriale Globale –1, la CABBALR a porté en 2024, en collaboration avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, le dispositif « Coopérative des Solutions Illettrisme », dispositif ayant abouti à l'installation d'un collectif d'acteurs (Le fin mot). Ce réseau a pour objectifs de repérer et échanger sur des situations individuelles anonymisées, de partager des outils, des expériences, des actualités entre partenaires, de proposer des actions de sensibilisation auprès de professionnels en situation d'accueil du public, d'organiser collectivement les « Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme ».



Les 1ères concrétisations de ce collectif concernent la réalisation d'un outil commun d'aide au repérage des situations d'illettrisme, la diffusion d'un panorama des acteurs du territoire

L'offre de services en matière de mobilité

La cartographie ci-dessous illustre l'organisation des infrastructures de mobilité sur le territoire de la CABBALR avec notamment le réseau de bus TADAO (lignes régulières) et BHNS "Bulles", les voies autoroutières et routières principales, les lignes de transport ferroviaires, les pôles d'échanges multimodaux, parkings-relais, aires de covoiturage...



À ces infrastructures s'ajoutent des services spécifiques de transport à la demande :

- Allobus (TADAO) : transport à la demande sur le territoire ayant pour objectif de renforcer l'intégration des communes moins centrales au réseau principal
- Chronopro : navettes vers des zones d'activités depuis les gares TER
- Proxibus : service pour les personnes à mobilité réduite

Depuis fin 2024, la CABBALR a initié et accompagne la mise en œuvre d'un transport d'utilité sociale sur 35 communes du territoire (Lillérois et Isberguois). Ce service proposé de manière expérimentale par l'association Pouce Pousse Mobilité constitue une solution complémentaire à celles existantes et s'adressent aux habitants rencontrant des difficultés pérennes ou ponctuelles de mobilité, leur permettant ainsi de réaliser des déplacements pour des motifs liés à l'emploi – formation, l'accès aux soins ou aux démarches administratives et sociales.

A noter également qu'il existe sur le territoire de nombreux dispositifs d'aide à la mobilité:

- Ex : à l'échelle intercommunale: le pass mobil agglo, pour l'achat de vélos (classiques, à assistance électrique, cargo, PMR) et d'accessoires,
- Dans de nombreuses communes du territoire : navettes seniors, aides au permis ...

En matière de mobilité, les priorités de l'Agglomération sont les suivantes :

- Améliorer le maillage des transports en commun sur le territoire et la qualité du service.
- Désenclaver l'agglomération par rapport aux autres territoires et en particulier la Métropole lilloise.
- Assurer un service adapté aux territoires dont la population est moins dense, à l'aide d'un transport à la demande adapté.
- Favoriser le développement de l'électromobilité.
- Développer des modes de déplacement doux ou alternatifs à la voiture ou utilisant des carburants écologiques

Les problématiques de mobilité ont été régulièrement évoqués lors des travaux d'élaboration de la CTG mettant en évidence des enjeux complémentaires :

- La compréhension et l'appropriation du maillage territorial
- De nombreux freins psychologiques, en particulier chez les jeunes
- Les difficultés liées aux usages numériques inhérents à la mobilité
- La mobilité comme levier de l'accès aux droits, aux soins ...

A noter enfin la présence sur le territoire de l'association Espace Mobilité de l'Artois, plateforme de mobilité inclusive, dont l'objectif principal est de faciliter la mobilité pour les personnes en insertion professionnelle ou sociale (notamment les jeunes et les BRSA), en tant que levier essentiel vers l'emploi, la formation, les soins et la vie sociale. L'association propose un accompagnement complet à la mobilité, gratuit et accessible.

4. L'articulation de la CTG avec les contractualisations existantes

L'animation et la gouvernance de la CTG ont vocation à s'inscrire en complémentarité de contractualisations existantes.

A l'échelle territoriale :

- Le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » contractualisé avec la Préfecture
- Le Contrat Local de Santé (CLS) signé notamment avec l'ARS et qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), instance de coordination des acteurs qui gravitent autour de la thématique de la santé mentale, au-delà des acteurs du champ sanitaire
- La Charte Handicap, traduisant la politique volontariste en la matière
- Le PLUIH
- Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Quartier du Mont Liébaut à Béthune et Quartier Centre à Bruay-La-Buissière
- La stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance
- La feuille de route numérique de l'agglomération
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) et ses différentes déclinaisons opérationnelles (OPAH - Permis de Louer...)
- Les programmes Action Cœur de Ville et Petites Ville de Demain

A l'échelle supra-territoriale :

- Le Pacte des solidarités, élaboré au niveau national pour la période 2024-2027, qui vise à combattre la pauvreté et la reproduction de la pauvreté entre générations. Il regroupe vingt-cinq mesures réunies en quatre axes prioritaires : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, construire une transition écologique solidaire.
- Les schémas départementaux : schémas de l'enfance et de la famille, Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Pas-de-Calais
- Le pacte des solidarités territoriales, le pacte des solidarités humaines, le pacte des solidarités citoyennes du Département du Pas-de-Calais
- L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais qui met l'accent sur la rénovation « intégrée » des cités minières et accélère l'émergence d'équipements structurants et de nouveaux services aux habitants
- Le PDALHPD dont le contenu s'articule autour de trois ambitions fondamentales : permettre l'accès à un logement de qualité adapté aux besoins du ménage ; lutter contre les ruptures de parcours et particulièrement les expulsions locatives, renforcer les actions de lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique.

ANNEXE 2 : La CTG 2, fruit de l'évaluation de la CTG 1 et d'une large concertation

1. Une concertation large et citoyenne

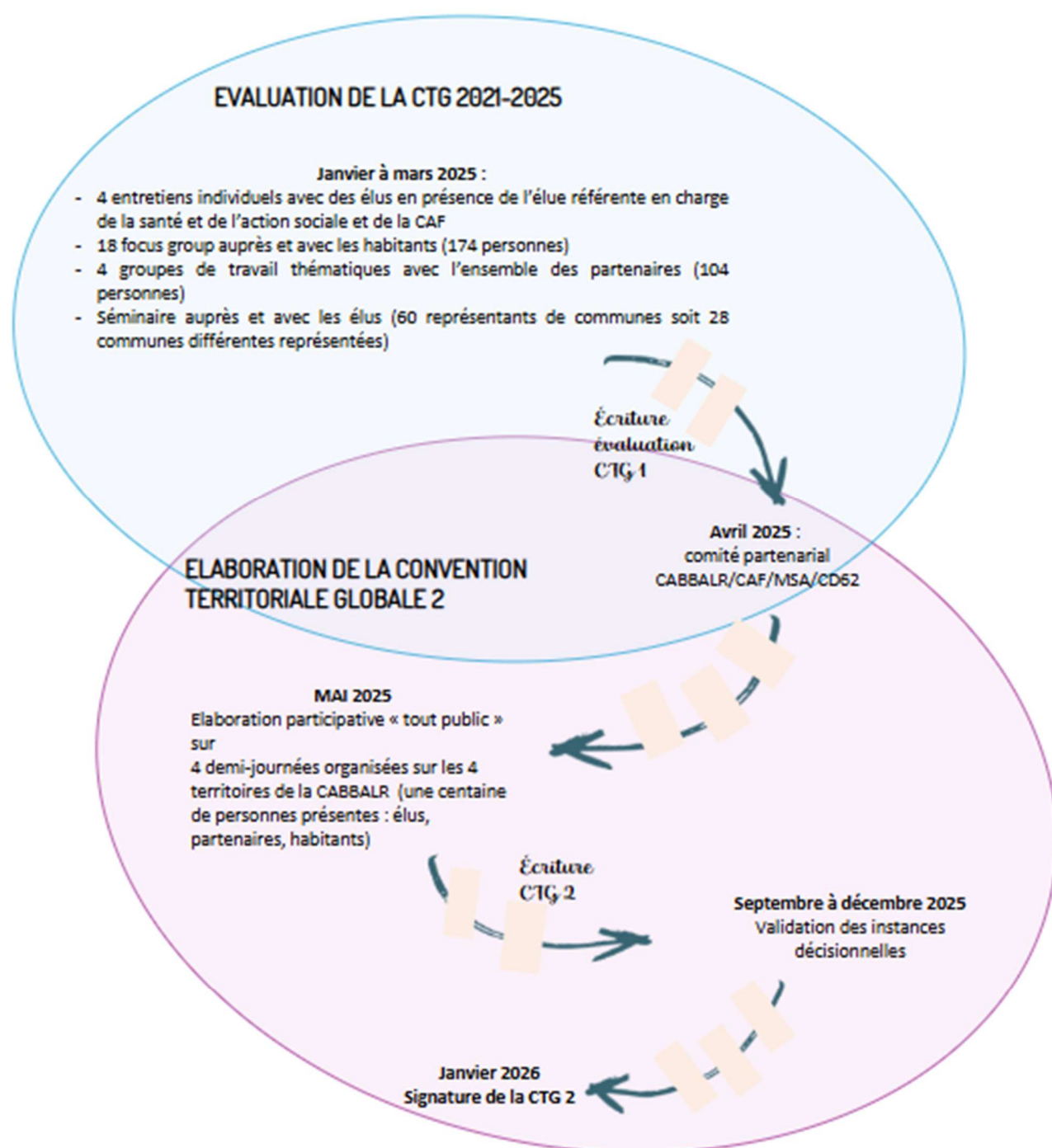
La Convention Territoriale Globale (CTG) est le résultat d'une démarche de concertation et de co-construction menée sur le 1er semestre 2025 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Les élus municipaux et communautaires, les techniciens et chargés de coopération, les partenaires institutionnels, les partenaires associatifs et les habitants ont contribué aux travaux d'évaluation de la CTG 1.

Cette démarche a par ailleurs permis de partager le diagnostic du territoire, d'identifier les enjeux et de définir les priorités d'actions pour la nouvelle convention. Plusieurs ateliers, séminaires, focus-groupes ont été organisés pour croiser les attentes et les regards de chacun, construisant ainsi un projet ancré dans la réalité de vie des habitants.

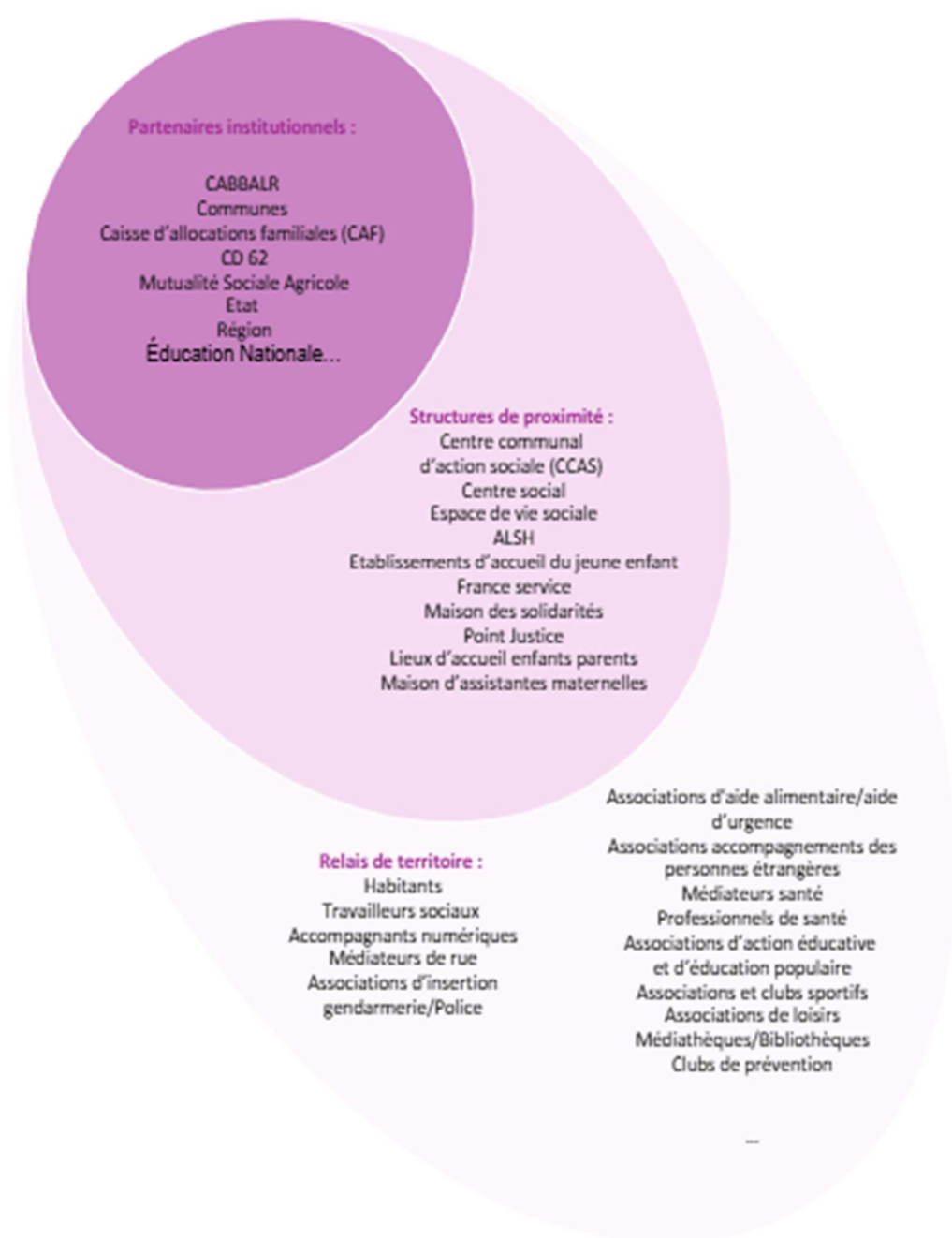
Illustrations de quelques focus-groupes : les habitants du territoire s'expriment sur leurs attentes dans le cadre de l'écriture de la CTG



Le processus d'élaboration : rappel de la méthodologie et du calendrier



Les partenaires de la CTG :



...et autres acteurs de l'accès aux droits, soutien aux démarches, inclusion numérique, santé , la santé mentale, prévention et l'évitement des violences...

* Schéma non exhaustif

2. L'évaluation de la CTG 2021-2025

S'engager dans la CTG-2 nécessitait de dresser une évaluation de la mise en œuvre de la CTG -[1](#).

Ce travail mené sur le 1er trimestre 2025 a conduit à l'animation d'un séminaire le 28 Mars 2025 permettant d'en partager les conclusions avec les partenaires et les élus.



Evaluation du volet Petite Enfance

4 objectifs

Développement équilibré de l'offre d'accueil individuel et collectif

Accompagnement des familles et les relations enfants / parents

Accès à une offre de loisirs, culturelle et sportive

Mise en réseau des partenaires

14 fiches action

Commission petite enfance
Promotion RPE
Promotion métiers
Accompagnement MAM
Parcours Naissances
Dispositif Passerelles
Communication
Culture et Petite enfance
Babysitting
Inclusion handicap
Equipes mobile
Plan Mercredi
Halte répit

Réalisation

13 FA initiées

POINTS D'ATTENTION

Méconnaissance de certains acteurs / de certaines actions / de certains dispositifs : une communication à améliorer

Equilibre de l'offre petite enfance : offre publique et offre privée

La diminution inquiétante du nombre d'assistantes maternelles

Des communes sans RPE

Une couverture territoriale inégale

Difficultés à dépasser l'échelle communale dans la réflexion autour des projets petite enfance

Absence de moyens financiers dédiés pour certaines actions de la CTG

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES HABITANTS

Préoccupations du quotidien :

- Équilibres Vie familiale / vie professionnelle
- Rythme des enfants

Le nombre de place en structures d'accueil

Concentration de certains services dans les plus grandes villes

Soutien à la parentalité : un rôle de parent de plus en plus difficile à appréhender et à accompagner

OFFRE PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

6 Relais Petite Enfance soit 82 communes couvertes
(en 2021 : 6 RPE soit 84 communes couvertes)

23 grandes crèches dont une familiale et 34 petites crèches dont 2 crèches AVIP (Lillers et Hersin Coupigny en projet) (en 2021 : 21 crèches et 21 micro-crèches)

4 Lieux d'Accueil Enfant Parents (LAEP) (en 2021 : 6 LAEP)

17 Maisons d'Assistants Maternelles (en 2021 : 14 MAM)

1195 Assistants Maternels sur le territoire dont 1006 actives sur l'année 2023 (en 2021 : 1331 Assistants Maternels dont 1142 actives)

2 Maisons des 1000 premiers jours (Auchel, Béthune) en 2024

RÉUSSITES DE LA CTG OU EN LIEN AVEC LA CTG

L'accompagnement des projets Petite Enfance via la commission technique (accompagnement partenarial concerté)

L'appui aux élus via la Commission stratégique Petite Enfance

Les initiatives en faveur de la promotion des métiers de la petite enfance (vidéo, malle, interventions dans les collèges, lycées, forum métiers)

La 1^{ère} semaine intercommunale de la Petite Enfance (2023)

Les nombreuses coopérations inter-RPE (ex : avec Labanque)

Le développement d'initiatives passerelles (vers l'école maternelle)

Evaluation du volet Enfance-Jeunesse

2 objectifs

Renforcer les politiques de prévention, d'animation et d'information des jeunes

Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs et rendre l'offre du territoire lisible

10 fiches action

Impliquer et accompagner les parents
Développement des instances de participation des jeunes
Santé des enfants et des jeunes
Points Information Jeunesse
Métiers de l'animation
Service Civique
Consolider le CLLAJ
Réseau des acteurs Jeunesse
Guide-ressources «jeunesse»
Observatoire de la jeunesse

Réalisation

6 FA initiées

UNE OFFRE « JEUNESSE » EN DÉVELOPPEMENT

Un territoire sur lequel s'impliquent de **nombreux acteurs**, en 1^{er} lieu les communes : accueils de loisirs, activités, animations...

Un **tissu associatif** riche et porteur d'activités pour les enfants et les jeunes

Une présence de **lieux** (espaces jeunesse, CAJ, équipements sportifs et culturels) et de **structures ressources** (Mission Locale, CLLAJ, PIJ, Gamins Exceptionnels...)

Le renforcement des dispositifs de **réussite éducative** (PRE et cités éducatives)

L'accompagnement des projets et dynamiques par la CAF

La mobilisation de nombreux jeunes au travers des CME / CMJ
L'engagement de nombreux jeunes dans le Service civique ; une antenne Uniscité à Béthune

Des dispositifs qui se développent en réponse aux préoccupations (ex : programmes sur le harcèlement)

De nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion / handicap

RÉUSSITES DE LA CTG OU EN LIEN AVEC LA CTG

La consolidation du CLLAJ

Une sensibilisation des élus à la participation citoyenne des jeunes

Une 1^{ère} rencontre inter-CMJ en 2024

Nombreuses actions en faveur de la santé des enfants et des jeunes dans le cadre du CLS

Le développement de lieux dédiés à la jeunesse et de nombreux dispositifs parents / enfants (samedi en famille...) ou intergénérationnels

POINTS D'ATTENTION

Difficulté à mobiliser les parents et les ados de + de 12 ans

Difficultés de mobilité des jeunes (isolement des jeunes en milieu rural ?)

La formation des animateurs à consolider

Disponibilité de certains équipements en certains lieux : salles de sports

Perspective de fermeture de classes

La communication sur l'existant – des dispositifs qui existent et qui restent méconnus

Dans le cadre de la CTG :

- Des FA non engagées dans le cadre de la CTG : Observatoire, Guide ressources
- Manque de moyens humains et financiers dédiés (ex pour accompagner les CMJ)

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES HABITANTS

Préoccupations du quotidien :

- sécurité aux abords des écoles
- Incivilités et comportements dangereux des jeunes
- Délinquance des mineurs
- Harcèlement
- Montée des addictions dont les écrans

Sécurité des jeunes

Isolement et repli sur soi de certains jeunes

La transition vers le collège

Bien-être, santé physique et santé mentale des jeunes (Rythmes, Perte de repères ...)

Besoin d'un soutien à la parentalité – un rôle de parent de plus en plus difficile à appréhender, un rôle à accompagner

Evaluation du volet Logement



CONTEXTE

Une politique et une compétence Habitat à part entière exercée par l'intercommunalité

Une thématique inscrite dans la CTG au regard des partenariats préexistants CABBALR / CAF

Des enjeux locaux repris dans les documents-cadre : PDALHPD 2022-2027 – PLH ...

Des programmes engagés :

- OPAH-RU à Béthune – Bruay – Lillers et Auchel
- ANRU Béthune et Bruay la Buissonnière
- Opérations de l'ERBM

Le développement d'habitat inclusif et de nouvelles formes d'habitat sur le territoire (cohabitation,...)

Difficulté qui persiste à se repérer (multiplicité des acteurs et des dispositifs)

...

RÉUSSITES DE LA CTG OU EN LIEN AVEC LES ENJEUX INSCRITS DANS LA CTG

La consolidation du CLLAJ (désormais mobile)

La mise en place des instances de pilotage et de suivi des gens du voyage avec une participation de l'ensemble des intervenants

La consolidation de l'Espace Conseil Habitat France Renov et de nouvelles actions appréciées comme les balades thermiques

La consolidation du permis de louer (27 communes concernées)

La réalisation d'une « boussole » du logement appréciée des professionnels



PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES HABITANTS

- Préoccupations du quotidien :
Coût du logement
Stationnement
Problématiques de voisinage
Le turn-over dans certains quartiers ...
- La nécessaire adaptation / amélioration du parc de logements (autonomie, insalubrité)
- L'accessibilité des logements / disponibilité de logements / adéquation offre / demande
- Les relations locataires / bailleurs
- L'accès à l'information, la compréhension des dispositifs

Evaluation du volet Accompagnement des publics

2 objectifs

Permettre aux habitants
d'être acteurs de leur
accompagnement

Soutenir les coopérations
entre acteurs du territoire,
aux différentes échelles,
pour faciliter
l'accompagnement global
des usagers

11 fiches action

Illettrisme (repérage,
orientation)

Inclusion numérique

Parcours de santé global des
personnes vulnérables

Violences intrafamiliales

Échanges et d'analyse de
pratiques sur la thématique
de l'accès aux droits

Défi-mobilité

Guichet unique mobile
intercommunal

Café des partenaires

Stages croisés

Réalisation

10 FA initiées

UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT QUI SE CONFORTE

Un développement des **Espaces de Vie Sociale**
(Béthune, Divion...)

Un maillage de Maisons **France Services** et de
structures d'accompagnement

De nombreux **acteurs mobilisés** sur le champ de
l'**inclusion numérique** et qui interviennent au plus
près des habitants (Emmaüs Connect, Agglo,
Uniscité...)

Des acteurs structurés **en réseau** pour plus de
coopération (ex : VIF, handicap)

Une politique ambitieuse en matière de **santé**
(médiation santé, santé des femmes,...)

...

RÉUSSITES DE LA CTG OU QUI Y CONTRIBUENT

L'interconnaissance confortée pour les professionnels
grâce aux **Cafés des Partenaires** (39 séances de 2022 à
2024). En 2025 : 27 séances sont prévues.

Une expérimentation de Coffre-fort numérique

L'engagement de projets sur le champ de l'**illettrisme**
(Sensibilisations, Coopération des solutions, Réalisation
d'un panorama des acteurs, Mise en place d'un réseau
d'acteurs Le fin mot, Développement d'AEF ...)

L'accompagnement des publics vulnérables dans leur
parcours de prévention et de soins : nombreuses initiatives
dans le cadre du CLS : Mutuelle pour tous, Bus Cœur des
femmes, médiation santé, formations PPSM, centre de
santé ...

Les services de l'agglo au plus près des habitants avec
l'**Agglo mobile** depuis mi-2024

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

Fermeture ou difficulté de certains centres sociaux

Un accroissement des VIF

Crise du bénévolat : menace pour certaines associations

Difficultés à mobiliser les publics sur certaines actions malgré
les problématiques identifiées

Besoin de communiquer sur l'existant (la bonne information
au bon moment)

Dans le cadre de la CTG :

- Une thématique très voire trop large

- Quelques FA non-engagées

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES HABITANTS

L'accès aux soins

L'accès au numérique : craintes dans les démarches
dématérialisées, confiance dans les outils...)

L'accès aux droits à l'ère du numérique

Le défaut de solutions de mobilité, notamment en milieu
rural

L'isolement des habitants / repli sur soi
Effet « COVID »

La peur des arnaques

ZOOM SUR LA MOBILITÉ : UNE PRÉOCCUPATION PRÉGNANTE POUR LES HABITANTS

Une offre de service diversifiée mais parfois peu lisible ou difficile d'accès (handicap, seniors...)

Des initiatives d'aide à la mobilité saluées : aides aux permis, Pass mobile agglo

Des nouveautés encore peu connues : Pouce & Go...

Des expressions nombreuses des habitants sur :

- les réseaux de bus (suffisants, insuffisants, accessibles ou non, utilisés, sous-utilisés...)
- le développement de la mobilité douce, la place du vélo
- la sécurité routière et les incivilités
- Le coût des transports
- Les freins psychologiques à la mobilité

Le regard des élus sur la CTG 2021-2025

LA CTG DU POINT DE VUE DES ÉLUS

Rencontres des 07 et 11 Mars 2025

Rencontres CAF /
CABBALR avec les élus
d'Hersin-Coupigny,
Gonnehem, Divion et du
SIVOM du Béthunois

Sur la base d'une trame
commune d'entretien

- La mise en œuvre aux échelles communale et intercommunale
- La contribution à la démarche
- L'impact des actions et l'impact sur les organisations
- Les attentes dans les communes
- Les enjeux identifiés
- La gouvernance de la CTG



L'EFFET LEVIER DE LA CTG

- Une meilleure connaissance du territoire
- Une meilleure **appropriation des politiques intercommunales** (santé, accès au droit, politique ville, habitat...)
- Une meilleure connaissance du réseau des acteurs et la **consolidation des partenariats**
- Une **approche globale** (cohésion sociale) qui a parfois engendré une réorganisation des services et qui a pu faciliter les liens et coopérations entre services municipaux / décroisement
- Une **coopération CAF / Agglo / Communes** pertinente et des coopérations supra-communales intéressantes
- La **réalisation d'actions** qui n'auraient pas vu le jour sans la coopération avec d'autres communes



LES DIFFICULTÉS OU LIMITES RENCONTRÉES

- **Diversité des sujets traités**, nombre important de fiches-actions
- Difficulté à « quantifier » le bénéfice de la CTG à l'échelle communale
- **Implication ou participation** parfois limitée des élus aux travaux de la CTG, faute de visibilité ou de temps
- Impression d'effleurer certains sujets par faute de temps ou de légitimité (ex : logement)
- Manque de **communication** autour des actions conduites dans le cadre spécifique de la CTG
- **Taille du territoire** : il est parfois difficile de réfléchir ou d'agir à cette échelle

LES PRINCIPAUX ENJEUX EXPRIMÉS POUR L'AVENIR



Le maintien d'une offre d'accueil adaptée et équilibrée en matière de petite enfance (risques qui pèsent sur des structures publiques, inquiétude quant aux assistantes maternelles, accompagnement des MAM...)

Le public des ados : offre de loisirs adaptée, engagement et citoyenneté, prévention des risques

La prévention et la lutte contre les VIF (sujet traité en marge de la CTG – Réseau dédié)

L'illettrisme et l'illectronisme

L'accès aux droits et aux soins à l'ère du numérique

Faire savoir - faire connaître pour mieux mobiliser les publics



VERS LA CTG

2026-2030

- Une CTG à inscrire dans le cadre du **projet de territoire 2022 – 2032** et en cohérence avec les autres documents stratégiques (CLS – Contrat de ville)
- Une **gouvernance** à retravailler : pilotage politique, place des habitants, gouvernance davantage territorialisée ?
- S'agissant des **postes de Chargé de coopération** : des missions et un travail en réseau à conforter
- La désignation d'un **élu-référent CTG** au sein des communes (démarche en cours)
- **Besoin de clarté sur les financements**
- Faire preuve davantage d'**agilité** (dans les périmètres des projets, dans les modalités : innovation et expérimentation...)
- Un **partenariat consolidé** : CD 62 et MSA signataires de la CTG

Ce travail d'évaluation partagée a mis en évidence des thématiques à investir en priorité : l'accès aux services des habitants, les jeunes, l'insertion socio-professionnelle, la santé mentale des jeunes, l'inclusion numérique et l'amélioration du cadre de vie, la proximité, la parentalité, mais aussi tout un travail lié au développement des coordinations et des réseaux, et enfin une gouvernance à réinventer.

Les échanges nourris à l'occasion des focus-groupes ont permis de mettre en exergue des besoins et envies chez les habitants notamment en termes de parentalité et d'éducation, de mobilité, de culture, de prévention et de santé, de cadre de vie, de lien social, de pouvoir d'agir...

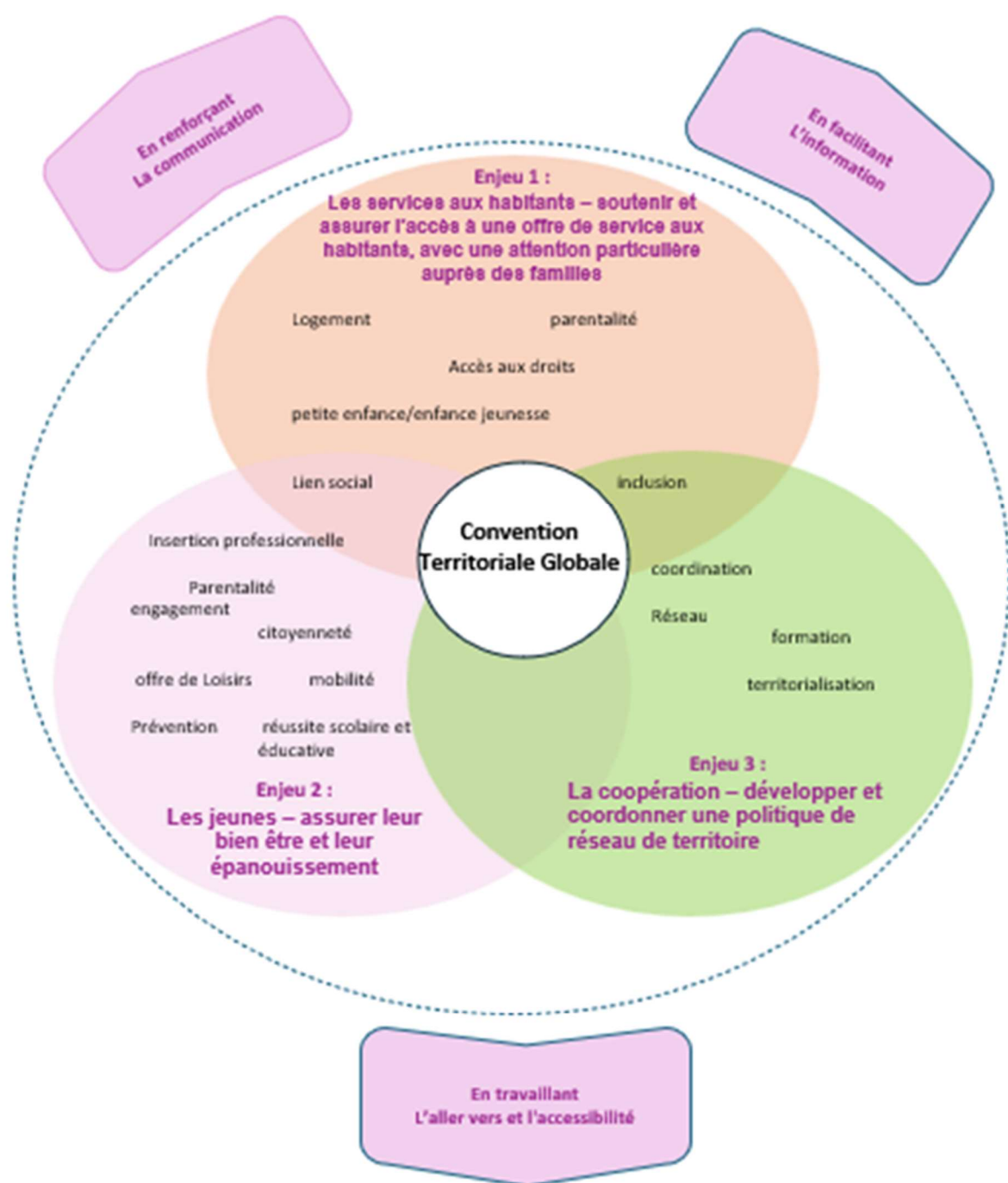
Les ateliers participatifs réalisés en mai 2025 ont permis de préciser les enjeux et orientations prioritaires à inscrire dans la nouvelle convention territoriale globale, de pré-définir les actions à conduire et les moyens susceptibles d'être mobilisés, et de mettre en dialogue la refonte des modalités de pilotage, d'animation et de partenariat.

Environ **100 personnes** ont contribué à ces échanges : élus communautaires, maires et élus municipaux, services municipaux et communautaires, institutions signataires, acteurs de terrain (associations, écoles, bailleurs, travailleurs sociaux ...), habitants.



En parallèle, une contribution écrite envoyée à l'ensemble des mairies du territoire a été proposée, afin de récolter le maximum d'avis sur les enjeux prédéterminés.

L'ensemble de cette démarche d'élaboration a été conduite par la Communauté d'Agglomération, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département et la MSA en lien étroit avec les chargés de coopération territoriale des communes.



ANNEXE 3 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Extrascolaire	- <u>Mairie</u> - Ecole Maternelle J. PREVERT : place de la République, 62149 ANNEQUIN - <u>Mairie</u> - Primaire multi : Ecole du centre + l'eldorado - place du général de Gaulle, 62232 ANNEZIN - <u>Mairie</u> - Maternelle multi les capucines + la roseraie : rue des Chênes, 62232 ANNEZIN - <u>Mairie</u> - Ecole Chateaubriand : rue Georges Bernard, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Centre Culturel Odéon : bd de la Paix, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Ecole Anatole France : bd Emile Basly, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Ecole Lamartine : rue Lamartine, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Ecole Matisse : 1 rue verte, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Ecole Victor Hugo : rue Jules Guesde, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Multi sites Salle Beaugrand-Bernard-Drollez : bd de la Paix, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Complexe Omnisport : rue de Douai, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - Ancien Lycée Professionnel A Daudet, service jeunesse : rue A Daudet, 62620 BURLIN - <u>Mairie</u> - Multisite écoles Pasteur / A Frank : rue Vaucouleurs / Rue de Versailles, 62620 BURLIN - <u>Mairie</u> - Buisson : chemin du Paradis, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - La Tannerie : rue de la Tannerie, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Michelet : 72 rue Michelet, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Pasteur : place Louis Pasteur, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Paul Bert : rue Paul Bert, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Seigne Maternel : rue Fernand Bar, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Victor Hugo : rue de Schwerte, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Charlemagne : boulevard des Etats-Unis, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Groupe scolaire J. Prevert : rue Delbecque, 62660 BEUVRY - <u>Mairie</u> - CAJ : 144 bis rue du Gal de Gaulle, 62138 BILLY BERCLAU - <u>Mairie</u> - Ecole Debussy : rue du Gal de Gaulle, 62138 BILLY BERCLAU - <u>Mairie</u> - Ecole Jaurès : 42 rue du Gal de Gaulle, 62138 BILLY BERCLAU - <u>Mairie</u> - Ecole Poteau : rue F Mitterrand, 62138 BILLY BERCLAU - <u>Mairie</u> - Centre primaire Pasteur : 174 esplanade Léon Blum, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>Mairie</u> - Centre St Exupéry - Loubet : 268 rue Denain, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>Mairie</u> - Ecole primaire Delobelle : rue Noémie Delobelle, 62151 BURBURE

	- <u>Mairie</u> - Pôle Multi-accueil de la cité 6 rue des Presles, 62470 CALONNE RICOUART - <u>Mairie</u> - Multisites Centre Culturel Isabelle Aubret – rue du Parc, 62470 CALONNE RICOUART - <u>Mairie</u> - Site scolaire : 10 rue de Noyelles, 62149 CAMBRIN - <u>Mairie</u> - Maison des Associations : 51 rue de Lillers, 62920 CHOCQUES - <u>Mairie</u> - Garderie Périscolaire : rue de Gonnehem, 62920 CHOCQUES - <u>Mairie</u> - Ecole de Cuinchy – rue Anatole France, 62149 CUINCHY - <u>Mairie</u> - Ecole maternelle : 143 rue Monseigneur Eloy, 62460 DIEVAL - <u>Mairie</u> - Ecole du Centre : 6 rue Pierre Bachelet, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - Pôle Enfance : 1 rue Léonce Cuvillier, 62138 DOUVRIIN - <u>Francas</u> - Salle des fêtes : rue des Bois, 62149 GIVENCHY LES LA BASSEE - <u>Mairie</u> - Ecole Maternelle : 155 rue des prés, 62920 GONNEHEM - <u>Mairie</u> - Ecole Primaire : 28 rue de la libération, 62920 GONNEHEM - <u>Mairie</u> - Pasteur/Cigognes : rue Suzanne Blin, 62940 HAILLICOURT - <u>Mairie</u> - Basly / Boutons d'Or : rue Emile Zola, 62940 HAILLICOURT - <u>Mairie</u> - Lampisterie : rue de la Lampisterie, 62940 HAILLICOURT - <u>Francas</u> - Ecole primaire Papillon : rue des Pâquerettes, 62138 HAISNES - <u>Francas</u> - Groupe scolaire : place du Rietz, 62196 HESDIGNEUL LES BETHUNE - <u>Mairie</u> - Pôle enfance jeunesse : rue Arthur Lamendin, 62530 HERSIN COUPIGNY - <u>Mairie</u> - Ecole Langevin : rue Jean Moulin, 62150 HOUDAIN - <u>Francas</u> - Groupe scolaire Billiau : rue des écoles, 62330 ISBERGUES - <u>Francas</u> - Groupe scolaire Ferry : rue de Pologne, 62330 ISBERGUES - <u>Francas</u> - Ecole Pasteur : place Lamartine, 62330 ISBERGUES - <u>Mairie</u> - Centre socioculturel Louis Blondel : rue Léonard Michaud, 62122 LABEUVRIERE - <u>Mairie</u> - Ecole Antoine de St Exupéry : rue Bento Roma, 62136 LA COUTURE - <u>Mairie</u> - Ecole Tellier et Desnos : Rue Philiomel, 62190 LILLERS - <u>Mairie</u> - Ecole élémentaire : 75 rue Louis Duquesne, 62400 LOCON - <u>Mairie</u> - Ecole maternelle : 75 Rue Louis Duquesne, 62400 LOCON - <u>Mairie</u> - Ecole Maternelle Le Tilleul : 1 rue du Sart, 62620 MAISNIL LES RUITZ - <u>Mairie</u> - Maison des Loisirs : 55 rue de Belfort, 62620 MAISNIL LES RUITZ - <u>Mairie</u> - Groupe scolaire Curie : rue de Bordeaux, 62540 MARLES LES MINES
--	---

	- <u>Mairie</u> - Ecole Camphin : rue du Mont Eventé, 62540 MARLES LES MINES - <u>Mairie</u> - Groupe scolaire Gambetta : bd Gambetta, 62540 MARLES LES MINES - <u>Mairie</u> - Croqu'école Léon Blum : rue Léon Blum, 62290 NOEUX LES MINES - <u>Famille Rurale Les Petites Pousses</u> -57 route Départementale, 62120 NORRENT FONTES - <u>Mairie</u> – Au RDV des Mômes : rue Florentin Thorel, 62980 NOYELLES LES VERMELLES - <u>Association Centre de Loisirs</u> - Ecole Yann Arthus Bertrand : rue des Ecoles, 62150 REBREUVE RANCHICOURT - <u>Mairie</u> – Centre de loisirs Henri DES : rue du Bois, 62620 RUITZ - <u>Mairie</u> – Groupe Scolaire Marcel Lejosne : allée de Worthing, 62136 RICHEBOURG - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Georges Brassens : rue de Noeux, 62113 SAILLY LABOURSE - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole les Graminées : 15 rue Joseph Carlier, 62540 LOZINGHEM - <u>Sivom Bethunois</u> – Multisite Colette / Sand : rue Weppe, 62660 BEUVRY - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole les Quatre Vents : rue Paul Tételin, 62530 SERVINS, - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Dolto Monnet : rue Paul Vaillant Couturier, 62157 ALLOUAGNE - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Pierre Bachelet : rue du 11 novembre, 62400 ESSARS - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Jean Moulin : rue Léonard Michaud, 62122 LAPUGNOY - <u>Sivom Bethunois</u> – Ancienne Ecole Maternelle : rue Achille Larue, 62113 LABOURSE - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Quinio : 48 rue de Lille, 62149 FESTUBERT - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Maternelle : place de la libération, 62199 GOSNAY - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Marie-Paul Armand : sentier du Château, 62113 VERQUIGNEUL - <u>Sivom Bethunois</u> – Ecole Colette et Curie : rue Francois Mitterrand, 62232 VENDIN LES BETHUNE - <u>Mairie</u> – Bâtiments Communaux : rue de Paris, 62350 ST VENANT - <u>Mairie</u> – Ecole Lamartine : rue de Paris, 62350 ST VENANT - <u>Mairie</u> – Ecole Prévert : place Verte, 62350 ST VENANT - <u>Mairie</u> – Groupe scolaire Prévert/Lamartine : rue de Paris, 62350 ST VENANT - <u>Mairie</u> – Ecole les Marcassins : rue St Casimir, 62131 VAUDRICOURT - <u>Francas</u> - Ecole du Centre : rue Béthencourt, 62980 VERMELLES - <u>Francas</u> - Ecole Prin : rue Salvador Allende, 62980 VERMELLES
--	---

	- <u>Francas</u> - Salle Achtergal : place de la République, 62980 VERMELLES - <u>Mairie</u> – Ecole Jules Ferry : 1 rue Constant Martin, 62131 VERQUIN - <u>Mairie</u> – Maison de la Jeunesse Marie Carpentier : 2 rue Constant Martin, 62131 VERQUIN - <u>Mairie</u> – Groupe scolaire des 2 rivières : 103 rue de la Place, 62136 VIEILLE CHAPELLE - <u>Mairie</u> – Ecole Varet : place du Général de Gaulle, 62138 VIOLAINES - <u>Mairie</u> – Ecole les Coccinelles : rue des Pins, 62138 VIOLAINES - <u>Mairie</u> – Centre de Loisirs Mont Soret : 13 Rue du Mont Soret, 62138 VIOLAINES
ALSH Périscolaire	- <u>Mairie</u> - Ecole Chateaubriand : rue Georges Bernard, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Complexe Omnisport : rue de Douai, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - Ecole Anne Frank : rue Edmond Grenier, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - Ecole Jacques Prévert : 104 rue Ignace Humblot, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - Ecole Les Eglantines : rue du Moulin, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - Ecole Les Pâquerettes : rue Emile Basly, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - Ancien Lycée Professionnel A Daudet, service jeunesse : rue A Daudet, 62620 BARLIN - <u>Mairie</u> - Buisson : chemin du Paradis, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Ferry Maternel : rue Jules Ferry, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Ferry Primaire : rue Jules Ferry, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Pasteur : rue Pasteur, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Paul Bert : rue Paul Bert, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Seigné maternelle : rue Fernand Bar, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Victor Hugo : rue Schwerte, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Michelet : rue de Lille, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Seigné Primaire : rue du Tir, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - Refectoire Ecole Colette : rue Jules Weppe, 62660 BEUVRY - <u>Mairie</u> - Ecole Chenier : rue G Clémenceau, 62660 BEUVRY - <u>Mairie</u> - Ecole Prévert : 18 rue Delbecque, 62660 BEUVRY - <u>Mairie</u> - Ecole La Fontaine : 388 rue Jules Bailleul, 62660 BEUVRY - <u>Mairie</u> - Ecole Léo Lagrange : 507 rue Léon Gallot, 62660 BEUVRY - <u>Mairie</u> - Centre Dolto : 155 rue du Gal de Gaulle, 62138 BILLY BERCLAU

	- <u>Mairie</u> - Centre MATERNEL Pasteur : 174 esplanade Léon Blum, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>Mairie</u> - Salle de sports Jaurès : 39 avenue Flament, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>Mairie</u> - Pôle Multi-accueil de la cité 6 rue des Presles, 62470 CALONNE RICOUART - <u>Mairie</u> - Multisites Centre Culturel Isabelle Aubret – rue du Parc, 62470 CALONNE RICOUART - <u>Mairie</u> - Maison des Enfants : Rue de Noyelles, 62149 CAMBRIN - <u>Mairie</u> - Maison des Associations : 51 rue de Lillers, 62920 CHOCQUES - <u>Mairie</u> - Garderie Périscolaire : rue de Gonnehem, 62920 CHOCQUES - <u>Mairie</u> - Garderie périscolaire – rue Jules Ferry, 62149 CUINCHY - <u>Mairie</u> - Ecole du Centre : 6 rue Pierre Bachelet, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - Salle des fêtes du Centre : rue Louis Pasteur, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - Modulaire de la Clarence : rue Desnos, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - Salle Polyvalente de la cité 30 : rue André Mancey, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - Salle Polyvalente du Transvaal : place Krügger, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - Pôle Enfance : 1 rue Léonce Cuvillier, 62138 DOUVRAIN - <u>Mairie</u> - Ecole les Petits Fouans : 155 rue des prés, 62920 GONNEHEM - <u>Mairie</u> - Ecole Jules Vernes : 28 rue de la libération, 62920 GONNEHEM - <u>Mairie</u> - Restaurant Scolaire : 167 rue des Prés, 62920 GONNEHEM - <u>Mairie</u> - Ecole les Cigognes : rue Koenig, 62940 HAILLICOURT - <u>Mairie</u> - Ecole Pasteur : rue Suzanne Blin, 62940 HAILLICOURT - <u>Mairie</u> - Ecoles Basly / Boutons d'Or : rue Emile Zola, 62940 HAILLICOURT - <u>Mairie</u> - Lampisterie : rue de la Lampisterie, 62940 HAILLICOURT - <u>Mairie</u> - CAJ : rue Georges Brassens, 62138 HAINES - <u>Mairie</u> - Salle Dancoisne : rue Roger Salengro, 62138 HAINES - <u>Animation dans la Cité</u> - Ferme des enfants : 38B rue Roger Salengro, 62138 HAINES - <u>Francas</u> - Ecole Pierre PERRET : Cité 13, 62138 HAINES - <u>Mairie</u> - Pôle enfance jeunesse : rue Arthur Lamendin, 62530 HERSIN COUPIGNY - <u>Mairie</u> - Ecole des Fontinettes : 30 Rue de Béthune, 62620 HOUCHIN - <u>Mairie</u> - Ecole Langevin : rue Jean Moulin, 62150 HOUDAIN - <u>Mairie</u> - Ecole Jules Elby : rue des Marronniers, 62150 HOUDAIN - <u>Mairie</u> - Ecole Leon Blum : rue des Ecoles, 62150 HOUDAIN - <u>Mairie</u> - Centre socioculturel Louis Blondel : rue Léonard Michaud, 62122 LABEUVRIÈRE - <u>Mairie</u> - Ecole Antoine de St Exupéry : rue Bento Roma, 62136 LA COUTURE
--	---

	- <u>Mairie</u> - Ecole les Capucines : rue Achille Larue, 62113 LABOURSE - <u>Mairie</u> - Ecole Maurice Carême : rue Achille Larue, 62113 LABOURSE - <u>Mairie</u> - Accueil Multisite les Hameaux : rue du 3 septembre 1944, 62190 LILLERS - <u>Mairie</u> - Ecoles Perrault - Prévert : rue du Mal Delattre de Tassigny, 62190 LILLERS - <u>Mairie</u> - Ecole Tellier et Desnos : Rue Philiomel, 62190 LILLERS - <u>Mairie</u> - Rayon de Soleil : 160 rue Victor Genel, 62400 LOCON - <u>Mairie</u> - Ecole Maternelle Le Tilleul : 1 rue du Sart, 62620 MAISNIL LES RUITZ - <u>Mairie</u> - Groupe scolaire Gambetta : bd Gambetta, 62540 MARLES LES MINES - <u>Mairie</u> - Accueil Croc Blum : rue Léon Blum, 62290 NOEUX LES MINES - <u>Mairie</u> - Accueil du Centre Ville : rue de Sailly, 62290 NOEUX LES MINES - <u>Mairie</u> - Accueil Camus : rue Albert Camus, 62290 NOEUX LES MINES - <u>Mairie</u> - Accueil Alphonse Daudet : rue Roger Salengro, 62290 NOEUX LES MINES - <u>Famille Rurale Les Petites Pousses</u> -57 route Départementale, 62120 NORRENT FONTES - <u>Association Centre de Loisirs</u> - Ecole Yann Arthus Bertrand : rue des Ecoles, 62150 REBREUVE RANCHICOURT - <u>Mairie</u> - Centre de loisirs Henri DES : rue du Bois, 62620 RUITZ - <u>Mairie</u> - Groupe Scolaire Marcel Lejosne : allée de Worthing, 62136 RICHEBOURG - <u>Mairie</u> - Ecole maternelle Monet : route Nationale, 62113 SAILLY LABOURSE - <u>Mairie</u> - Cantine / Ecole : route Nationale, 62113 SAILLY LABOURSE - <u>Sivom Béthunois</u> - Ecole Marie-Paul Armand : sentier du Château, 62113 VERQUIGNEUL - <u>Sivom Béthunois</u> - Ecole Maternelle et Primaire : rue Basse, 62232 FOUQUIERES LES BETHUNE - <u>Sivom Béthunois</u> - Ancienne Ecole Maternelle : rue Achille Larue, 62113 LABOURSE - <u>Mairie</u> - Ecole les Marcassins : rue St Casimir, 62131 VAUDRICOURT - <u>Mairie</u> - Salle Iqbal Masih : rue François Mitterrand, 62232 VENDIN LES BETHUNE - <u>Mairie</u> - Ancienne Maternelle, Salle Polyvalente : 2 rue de la Mairie, 62113 VERQUIGNEUL - <u>Mairie</u> - Maison de la Jeunesse Marie Carpentier : 2 rue Constant Martin, 62131 VERQUIN - <u>Mairie</u> - Groupe scolaire des 2 rivières : 103 rue de la Place, 62136 VIEILLE CHAPELLE - <u>Mairie</u> - Ecole Varet : place du Général de Gaulle, 62138 VIOLAINES - <u>Mairie</u> - Ecole les Coccinelles : rue des Pins, 62138 VIOLAINES
--	--

	- <u>Mairie</u> – Garderie : Allée des Ecoles, 62138 VIOLAINES
ALSH Adolescent	- <u>Mairie</u> - Rue Roger Salengro, 62149 ANNEQUIN - <u>Mairie</u> - Complexe Omnisport : rue de Douai, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - CAJ : rue Casimir Beugnet, 62138 AUCHY LES MINES - <u>Mairie</u> - CAJ Forum : boulevard des Etats-Unis, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - CAJ Perroy : 66 rue Jules Michelet, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - CAJ : 144 bis rue du Gal de Gaulle, 62138 BILLY BERCLAU - <u>Mairie</u> - Pôle Multi-accueil de la cité 6 rue des Presles, 62470 CALONNE RICOUART - <u>Mairie</u> - Multisites Centre Culturel Isabelle Aubret – rue du Parc, 62470 CALONNE RICOUART - <u>Mairie</u> - Maison des Associations : 51 rue de Lillers, 62920 CHOCQUES - <u>Mairie</u> - CAJ : rue Georges Brassens, 62138 HAISNES - <u>Mairie</u> - CAJ : rue Arthur Lamendin, 62530 HERSIN COUPIGNY - <u>Mairie</u> - Espace Victor Fleuret : rue des Ormes, 62150 HOUDAIN - <u>Mairie</u> - Centre socioculturel Louis Blondel : rue Léonard Michaud, 62122 LABEUVRIERE - <u>Mairie</u> - Club Ado : rue Achille Larue, 62113 LABOURSE - <u>Mairie</u> - Ados Lillers : 14 Rue des Martyrs de la libération, 62190 LILLERS - <u>Mairie</u> – Groupe Scolaire Marcel Lejosne : allée de Worthing, 62136 RICHEBOURG - <u>Franças</u> – Ados de Vermelles : place de la République, 62980 VERMELLES - <u>Mairie</u> - Accueil des jeunes : 13 Rue du Mont Soret, 62138 VIOLAINES
EAJE	- <u>MicroBaby</u> - MAC La Marmoterie : 9 B rue Léon BLUM, 62149 ANNEQUIN – - <u>Mairie</u> - MAC Les p'tits Loups : 1 avenue Gandhi, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Mac les Chérubins : rue Victor Hugo, 62620 BARLIN - <u>Mairie</u> - MAC Charité : 335 rue Fernand Bar, 62400 BETHUNE - <u>Mairie</u> - MAC Ile Aux Enfants – 13 rue Pierre Loti, 62400 BETHUNE - <u>EVANCIA</u> - MAC BEUVRY : 256 chemin du Marais, 62660 BEUVRY - <u>People And Baby</u> - MC Les Petits Loups : place R Salengro, 62660 BEUVRY - <u>Rigolo Comme La Vie</u> - MC : 82B rue du Général de Gaulle, 62138 BILLY BERCLAU - <u>CCAS</u> - Mac les Petits Calins : 17 rue du Hainaut, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>CCAS</u> - Mac Pirouette : 342 rue de Denain, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE

	- <u>CCAS</u> - Mac Farandole : 31 rue du Hainaut, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>Enfance pour Tous</u> - MC Pomme d'Api : 3 rue de Bruay, 62470 CALONNE RICOUART - <u>MicroBaby</u> - Crèche l'île o bébé : place des frères Viseur, 62460 DIVION - <u>Mairie</u> - MAC : 1 rue Léonce Cuvillier, 62138 DOUVRIN - <u>Mairie</u> - Mac les P'tits Fouans : 103 rue de l'abbé Delepine, 62920 GONNEHEM - <u>Mairie</u> - MAC les Marmots : rue d'Eylan, 62530 Hesrin Coupigny - <u>Evancia</u> - MAC : 53 Rue Leon Blum, 62330 ISBERGUES - <u>Mairie</u> - MAC Ile Aux Enfants : 1A rue Charles Hernu, 62480 LABOURSE - <u>CCAS</u> - MAC Les Petits Poucets : 9 rue Ambroise Croizat, 62190 LILLERS - <u>La Vie Active</u> - MC Bon Air : 401 Rue du Sirocco, 62540 MARLES LES MINES - <u>Mairie</u> - Mac de la mairie : rue Sonis, 62290 NOEUX LES MINES - <u>Mairie</u> - MAC : Parc de l'Europe, 62980 NOYELLES LES VERMELLES - <u>Micro Baby</u> - Mac La Cabane des Loustics : rue des Ecoles, 62150 REBREUVE RANCHICOURT - <u>Sivom Béthunois</u> - Mac Les Coccinelles : Sentier du Château, 62113 VERQUIGNEUL - <u>Sivom Béthunois</u> - Mac Les Petites Etoiles : rue Léonard Michaud, 62122 LAPUGNOY - <u>Microbaby</u> - Mac Grande Ours : 49 voie des Bleuets, 62350 ST VENANT - <u>Mairie</u> - MAC Les Lutins : 373 rue de Béthune, 62131 VAUDRICOURT - <u>Mairie</u> - Mac de Vermelles : 137 rue Arthur Lamendin, 62980 VERMELLES - <u>Microbaby</u> - MAC Le Tipi des Petits : Rue des Pins, 62138 VIOLAINES
RPE	- <u>Mairie</u> - Les Petites Rainettes : 50 rue Paul Vaillant Couturier, 62232 ANNEZIN - <u>CCAS</u> - Les Ateliers du Trèfle : 131 rue Arthur Lamendin, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - <u>CABBLR</u> - Maison de l'enfance et de la famille : rue de la Victoire - 62330 ISBERGUES - <u>Sivom Artois</u> - 6 route de Vermelles, 62138 HAINES - <u>Sivom Béthunois</u> - 660 rue de Lille, 62400 BETHUNE - <u>Sivom Bruaysis</u> - parc d'Entreprise Brunehaut, 62470 CALONNE RICOUART
LAEP	- <u>Mairie</u> - Pomme d'Api / La goutte de lait : rue du Gal de Gaulle, 62260 AUCHEL - <u>Mairie</u> - Maison des 1000 Premiers jours : 14 rue du 14 Juillet, 62400 BETHUNE

	- <u>Mairie</u> - La Maison des petits lutins : place R Salengro, 62660 BEUVRY - <u>CCAS</u> - 9 rue Ambroise Croizat, 62190 LILLERS
BAFA / BAFD	- <u>ANNEQUIN</u> - <u>ANNEZIN</u> - <u>AUCHY LES MINES</u> - <u>BETHUNE</u> - <u>BILLY BERCLAU</u> - <u>CALONNE RICOUART</u> - <u>CHOCQUES</u> - <u>CUINCHY</u> - <u>DIVION</u> - <u>DOUVRIIN</u> - <u>GONNEHEM</u> - <u>HAILLICOURT</u> - <u>HAISNES</u> - <u>HERSIN COUPIGNY</u> - <u>HOUDAIN</u> - <u>LILLERS</u> - <u>MARLES LES MINES</u> - <u>REBREUVE RANCHICOURT</u> - <u>RICHEBOURG</u> - <u>SIVOM DU BETHUNOIS</u> - <u>ST VENANT</u> - <u>VIOLAINES</u>
Séjours	- ANNEQUIN - BARLIN - BILLY BERCLAU - BRUAY LA BUISSIÈRE - CALONNE RICOUART - CAMBRIN - CHOCQUES - DIVION - DOUVRIIN - HAILLICOURT - HAISNES - ISBERGUES - LA COUTURE - LILLERS - NORRENT FONTES - SIVOM DU BETHUNOIS - VERQUIN - VIOLAINES
Ludothèque	- ANNEQUIN - AUCHY LES MINES - BEUVRY - BILLY BERCLAU - BRUAY LA BUISSIÈRE - CALONNE RICOUART - CAMBRIN

	- DIVION - HOUDAIN - MAISNIL LES RUITZ - NORRENT FONTES - VIOLAINES
Chargé de Coopération	- AUCHY LES MINES - BETHUNE - BEUVRY - BRUAY LA BUISSIERE - CABBALR - CALONNE RICOUART - CHOCQUES - DIVION - GONNEHEM - HAINES - HERSIN COUPIGNY - HOUDAIN - LILLERS - MARLES LES MINES - NORRENT FONTES - RICHEBOURG - SIVOM DU BETHUNOIS - VERQUIN - VIOLAINES

Les prestations de services et leurs évolutions :

	Prestation de service 2021	Prestation de service 2022	Prestation de service 2023	Prestation de service 2024
Prestation de services + Bonus (sauf BT)	7 527 230,07 €	8 574 521,99 €	9 677 061,21 €	10 641 096,52 €
Bonus Territoire	3 023 717,98 €	3 179 097,34 €	3 210 876,46 €	3 348 460,64 €
TOTAL	10 550 948,05 €	11 753 619,33 €	12 887 937,67 €	13 989 557,16 €

Source : Données caf 2025

Sur la CABBALR, on constate une augmentation de près de 4 millions d'euros entre 2021 et 2024.

ANNEXE 4 – Plan d’actions 2026/2030 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Les fiches-projet élaborées dans le cadre de la CTG –2 visent à donner le cap des ambitions de cette nouvelle contractualisation. Elles n’ont pas vocation à décrire de manière précise et exhaustive les actions qui seront réalisées sur la durée du conventionnement. Les priorités d’intervention 2026-2027 sont toutefois explicitées. Une clause de revoyure de la CTG est envisagée en 2027.

ENJEU 1 : Les services aux habitants – Soutenir et assurer l’accès à une offre de services aux habitants, avec une attention particulière portée aux familles

Ambition 1 : Maintenir et assurer une offre de services en matière de petite enfance équilibrée et adaptée aux besoins (dans la continuité de la CTG-1)

- Orientation 1 du SDSF : favoriser le développement, l’épanouissement de l’enfant et mieux répondre aux besoins des parents.
- Orientation 2 du SDSF : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l’offre de service (petite enfance et jeunesse)
- Orientation 3 du SDSF : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques (parcours insertion sociale, pôle handicap)

Ambition 2 : Prévenir et lutter contre l’illettrisme et l’illectronisme pour conforter l’accès aux droits et éviter de nouvelles fractures (dans la continuité de la CTG-1)

- Orientation 2 du SDSF : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l’offre de service (petite enfance et jeunesse)
- Orientation 3 du SDSF : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques (parcours insertion sociale, pôle handicap)

Ambition 3 : Conforter le pouvoir d’agir des habitants, soutenir les initiatives et « lieux repères » en faveur du lien social

- Enjeu 1 du SDAVS : développer la couverture du territoire en structures de l’AVS, avec comme objectif général « favoriser un développement adapté aux réalités des territoires »

ENJEU 2 : Les jeunes - Assurer leur bien-être et leur épanouissement

Ambition 4 : Conforter les réussites éducatives et scolaires des enfants et des jeunes en prenant en compte leur environnement global dans le cadre d’un parcours cohérent et inclusif

Ambition 5 : Développer le pouvoir d'agir des jeunes

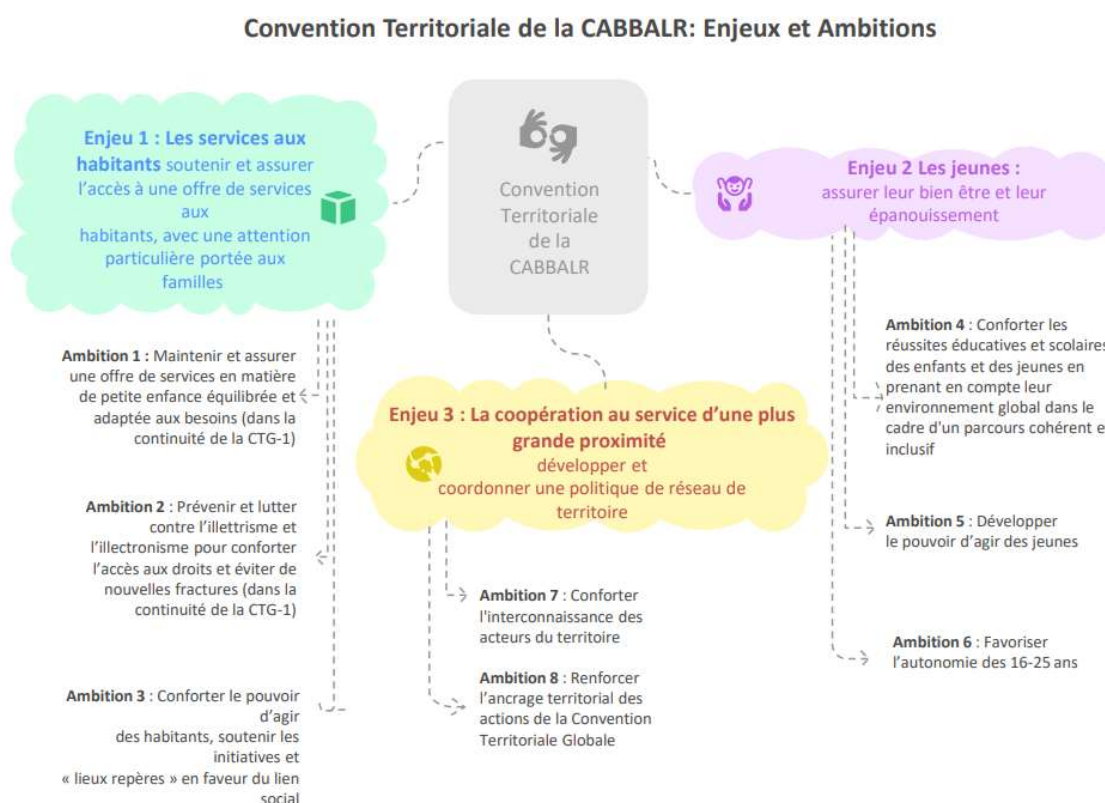
Ambition 6 : Favoriser l'autonomie des 16-25 ans

- Orientation 1 du SDSF : favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents.
- Orientation 2 du SDSF : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service (petite enfance et jeunesse)

ENJEU 3 : La coopération au service d'une plus grande proximité - Développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Ambition 7 : Conforter l'interconnaissance des acteurs du territoire

Ambition 8 : Renforcer l'ancrage territorial des actions de la Convention Territoriale Globale



Dans une logique de renforcement de l'efficacité de la stratégie territoriale et de son plan d'actions, trois approches méthodologiques complémentaires seront privilégiées.

Tout d'abord, **renforcer la communication** permettra de mieux faire connaître les actions engagées, de mobiliser les acteurs et de créer une dynamique partagée autour des objectifs fixés.

Ensuite, **faciliter l'accès à l'information** garantira une meilleure compréhension des dispositifs par l'ensemble des publics, en veillant à la clarté, la lisibilité et la diffusion adaptée des contenus.

Enfin, **renforcer le « aller vers » et l'accessibilité** constitue un levier essentiel pour toucher les publics les plus éloignés des institutions, en adaptant les démarches aux réalités du terrain et en levant les freins d'accès, qu'ils soient matériels, sociaux ou culturels.

Ces trois axes croisés viendront ainsi conforter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie territoriale dans une logique de mobilisation et de proximité.

PROJET

Fiche-projet :

RESEAU DES CHARGES DE COOPERATION TERRITORIALE

ENJEU : faire réseau autour d'ambitions communes au service du projet social de territoire AXE : Poursuivre le renforcement de la coopération à différentes échelles	
Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
S'appuyer sur la coopération locale pour décliner et promouvoir les ambitions du SDSF	
Diagnostic initial	Public cible
Une équipe de chargés de coopération territoriale dont le temps de travail a été ajusté lors de la première CTG Un schéma de coopération territoriale constitué, apportant une lisibilité quant au fonctionnement de cette équipe pour mettre en opérationnalité la CTG. Une complétude de ce schéma à envisager, tout au long de la CTG	L'équipe de chargés de coopération territoriale
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Conforter le positionnement des chargés de coopération sur le territoire de la CABBALR Encourager, consolider et animer la mise en réseaux des acteurs professionnels Mettre en place une évaluation continue de la CTG qui permettra d'en mesurer l'impact <u>A l'échelle intercommunale :</u>	Positionner les chargés de coopération territoriale en tant qu'acteurs principaux de la mise en œuvre du plan d'actions de la CTG Mettre en œuvre les comités de pilotage communaux prévus dans la nouvelle gouvernance de la CTG, qui seront animés par les chargés de coopération territoriale Garantir la mise en place de la coopération à l'échelle locale, soutenir la fonction et adapter l'organisation par la nomination d'un élu référent

Fédérer les chargés de coopération territoriale autour de projets communs Créer et animer les outils d'échanges du réseau des chargés de coopération territoriale et de suivi des projets Assurer une veille technique et juridique Être courroie de transmission, relais d'informations à l'échelle du territoire, interface entre acteurs et chargés de coopération territoriale	
	Echéances de réalisation
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf – MSA	Reconnaissance du rôle des chargés de coopération territoriale par les élus et les partenaires du territoire de la CABBALR
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les partenaires associés aux ambitions de la CTG 2026-2030 Communes, SIVOM et CABBALR CNFPT	Nombre de groupes de travail animés par les chargés de coopération territoriale Baromètre acteurs : rôle des chargés de coopération territoriale bien identifié sur le territoire Bilan annuel de la mission de chargé(e) de coopération territoriale, au regard du temps de travail contractualisé avec la Caf Complétude de l'outil interactif "CTG dans ma poche"

Enjeu 1 : Les services aux habitants – Soutenir et assurer l'accès à une offre de services aux habitants, avec une attention particulière auprès des familles

Dans le cadre cette Convention Territoriale Globale, il est essentiel de garantir une offre de services de qualité et accessible à tous les habitants, en mettant un accent particulier sur les besoins des familles. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées précédemment et vise à répondre aux attentes des citoyens de manière équitable et adaptée.

Fiche-projet Ambition 1 : Maintenir et assurer une offre de services en matière de petite enfance équilibrée et adaptée aux besoins (dans la continuité de la CTG 1)	
Diagnostic initial	Public cible
Un territoire riche de structures Petite enfance, en dynamique continue, avec notamment : 4 LAEP + quelques projets 2 Maisons des 1000 jours 2 crèches AVIP Mais une couverture territoriale inégale Des situations spécifiques pour lesquelles des solutions en mode de garde ne sont pas évidentes (horaires atypiques, accueil handicap, fratries...) Une menace de déséquilibre entre offre publique et offre privée en matière d'accueil petite enfance : - crainte exprimée à ce sujet par de nombreux élus - émergence de nombreux projets privés Une difficulté à dépasser l'échelle communale dans la réflexion autour des projets petite enfance. L'existence, de longue date, d'une Commission technique et stratégique Petite Enfance permettant un accompagnement concerté des projets d'accueil collectif – à	Familles Professionnels de la petite enfance Porteurs de projets Élus Parents Écoles

articuler avec l'IDEM et la sous-commission PE départementale

18 communes non-couvertes par un Relais Petite Enfance (RPE)

Une diminution inquiétante du nombre d'assistants maternels et un phénomène de vieillissement

Dans le cadre de la CTG 1 : la création d'outils de promotion des métiers de la petite enfance : vidéo, malle ...

Des dispositifs passerelles qui se développent

Des dispositifs tels que l'Attente Active (pour les 2 à 5 ans présentant des difficultés non étiquetées et non prises en charge) ou l'équipe mobile petite-enfance du Béthunois (pour les 0-6 ans, en situation de handicap, de vulnérabilité ou de problématique sociale) qui peinent à être pérennisés faute de financement

Une intermédiaire Petite enfance bien repérée par les professionnels et les structures (EPDEF)

Un réseau inter-RPE avec des collaborations engagées sur la CTG-1

Un réseau des directeurs/trices de crèches récemment constitué

= des habitudes de collaboration inter-institutions

La présence sur le territoire du pôle ressources Handicap et parentalité (Gamins exceptionnels) et de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap + essor du dispositif handisitting 62

Méconnaissance de certains acteurs/ de certaines actions / de certains dispositifs : nécessité permanente de communiquer

Le SPPE – Service Public de la Petite Enfance : des textes et dispositions

récentes dont il convient de s'approprier les enjeux et les modalités de mise en œuvre (lettre circulaire CNAF C225-145 du 04/07/2025)	
Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire	
Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026 : • Orientation 1 : favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents. • Orientation 2 : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service (petite enfance et jeunesse) • Orientation 3 : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques (parcours insertion sociale, pôle handicap) Priorité 3 du projet de territoire "<i>L'agglo 100% durable</i>" • Assurer un maillage de commerces et de services de proximité • Enjeu du territoire de la demi-heure : les services de garde d'enfants et périscolaires sont considérés comme des équipements de proximité	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Veiller au développement équilibré de l'offre de services (nouvelles structures) en veillant à la pérennité des structures existantes via un accompagnement concerté et un parcours facilité pour les porteurs de projets Favoriser l'accueil des publics les plus fragiles dans les structures Petite enfance et chez les assistants maternels Poursuivre la promotion des métiers de la petite enfance et le soutien aux assistants maternels et autres professionnels du secteur Développer les actions de soutien à la parentalité, en particulier auprès des familles fragilisées Poursuivre les initiatives visant l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap Améliorer la communication sur l'offre de services Petite enfance du territoire ;	- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations sur les métiers de la petite enfance – valoriser les métiers - Mieux informer et mieux communiquer auprès des professionnels, des familles, des élus - Accompagner les MAM (missions RPE – GT inter-RPE) - Outiller les élus pour une meilleure compréhension des enjeux et appropriation des dispositifs (PAJE / PSU / MAM ...) - Proposer des animations communes sur des thématiques ciblées (à destination des professionnels de la petite enfance : ex : handicap) - Promouvoir les dispositifs (ex : bonus handicap, bonus mixité...) Priorités 2026 - 2027 Poursuivre les initiatives engagées dans la CTG 1 : - Adapter le fonctionnement des commissions technique et stratégique

conforter la lisibilité de cette offre, notamment pour les parents	Petite enfance (sur le fond et sur la forme), assurer la continuité de ces commissions (étude concertée des projets) et en promouvoir l'organisation auprès des élus - Actions inter-RPE (sensibilisation, formations...) - Interventions forums emploi / milieu scolaire sur les métiers de la petite enfance (forums métiers, forums collègues...) - Semaine de la Petite enfance (temps forts échelle EPCI) S'approprier les enjeux et modalités du Service Public Petite Enfance – SPPE (contexte de renouvellement municipal) Soutenir et accompagner les collectivités qui sont autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant (AO) dans la réalisation du schéma d'organisation de l'accueil de la petite enfance Promouvoir le dispositif Grandir en milieu rural (MSA) <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions.</i> <u>Liens à établir</u> Charte handicap intercommunale Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 Echéances de réalisation 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR, CAF, MSA, CD 62, services de l'Etat, chargés de coopération territoriale	Une meilleure appropriation des enjeux territoriaux en matière de petite enfance Un positionnement éclairé des élus sur la mise en place des projets Un développement adapté et équilibré de l'offre de services, en réponse aux besoins

	des familles (le bon service au bon endroit – équilibre accueil individuel / accueil collectif) Des porteurs de projets accompagnés efficacement Un accueil pour tous conforté : aboutissement des projets pertinents, qualité des projets Des supports de communication optimisés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, SIVOM, RPE, Professionnels de la Petite Enfance France Travail, Mission Locale, Gamins Exceptionnels, réseau parentalité, associations, CAMSP, EPDEF, porteurs de projets ...	Evolution de l'offre collective et individuelle d'accueil des jeunes enfants sur le territoire : évolution de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans / évolution du nombre de places EAJE / évolution du nombre d'assistants maternels Evolution quantitative et qualitative de la fréquentation des structures Evolution du bonus inclusion handicap EAJE et du bonus mixité Nombre d'actions engagées Réalisation du tableau récapitulatif des compétences des Autorités Organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants Réalisation du schéma pluriannuel de maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant pour les collectivités ayant la compétence de planification de l'offre Baromètre "habitants" de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

Fiche-projet Ambition 2 : Prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme pour conforter l'accès aux droits et éviter de nouvelles fractures (dans la continuité de la CTG 1)	
Diagnostic initial	Public cible
<u>En matière d'illettrisme :</u> Parmi les 18-64 ans scolarisés en France, 1 personne sur 10 rencontre des fortes difficultés dans au moins une des compétences de base : identifier les mots, comprendre le texte, écrire et compter. = une problématique difficile à appréhender sur le territoire mais un contexte départemental et régional qui présente des facteurs de risques (taux de pauvreté...) Un sujet qui reste tabou avec un repérage et un accompagnement à conforter en particulier dans les communes rurales et les quartiers prioritaires Une thématique abordée dans la CTG 1 : actions de sensibilisation, coopérative des solutions ... Des acteurs mobilisés qui se sont récemment structurés en réseau pour plus de coopération (réseau intitulé "le fin mot") : création d'un outil d'aide au repérage et d'un panorama des acteurs, organisation des 1ères JNAI Un Contrat Territoire Lecture 2024-2026 (pour favoriser l'accès à la culture, lutter contre les fractures sociales, l'illettrisme et l'illectronisme) Des dispositifs qui peinent à mobiliser les publics malgré les besoins identifiés (ex : Actions Educatives Familiales) <u>En matière d'illectronisme :</u> Une fracture numérique qui touche particulièrement les personnes âgées et les familles précaires : 17% des habitants sont considérés en situation	Habitants Professionnels de l'accompagnement social Accueillants de proximité

d'illectronisme sur la CABBALR, soit 38 584 personnes (contre 15% à l'échelle nationale en 2021)

Une étude du CIAS qui avait permis de dresser un état des lieux de l'existant

Différents acteurs mobilisés sur le champ de l'inclusion numérique et intervenants au plus près des habitants (Emmaüs Connect, Agglo, Uniscité...), pour certains avec des programmes allant jusqu'à l'équipement, dans un souci de proximité, de "aller-vers" et pour tous les publics

Une démarche engagée pour mettre en réseau l'ensemble de ces acteurs

Des initiatives existantes pour proposer des accompagnements numériques en faveur de l'accès au droit (ex : les ambassadeurs Mon espace santé, @mesclics...)

Des initiatives en QPV : formations pour accompagner et qualifier les « aidants numériques », mise à disposition de pack de matériel informatique - programme « De la médiation à l'inclusion numérique » (2021-2022)

Un risque important de nouvelles fractures numériques au regard de l'essor de l'IA et de l'évolution rapide des outils et des pratiques

Une réflexion engagée en vue du développement d'une filière de reconditionnement numérique solidaire

Illettrisme et illectronisme : deux problématiques corrélées

Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire

Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026 :

- Orientation 2 : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service (petite enfance et jeunesse)
- Orientation 3 : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques (parcours insertion sociale, pôle handicap)

Priorité 3 du projet de territoire "L'agglo 100% durable" :

- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme : favoriser l'inclusion numérique des publics fragiles et favoriser la montée en compétences des personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme
- Renforcer le maillage des équipements culturels => mettre en place un réseau de lecture publique

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser la connaissance des aides, des dispositifs mobilisables, "qui fait quoi" et "pour qui" Permettre un meilleur repérage des personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme : S'outiller et former pour mieux repérer Permettre une orientation, une prise en charge et un accompagnement adapté, dans un souci constant de proximité Accompagner et soutenir les acteurs du territoire dans leurs initiatives en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme Lutter contre le non-recours au droit (en matière de santé, de mobilité, d'éducation) en prévenant et accompagnant les situations d'illettrisme et d'illectronisme Avoir une attention particulière pour les plus vulnérables : seniors, habitants QPV, PA – PH Faire du numérique un levier de développement et d'égalité des chances par la sensibilisation, l'acculturation, la formation.	<u>Priorités 2026 - 2027</u> - Conforter le réseau d'acteurs Illettrisme "Le fin mot" et le rendre opérationnel en matière de repérage et d'accompagnement des situations d'illettrisme – en évaluer le fonctionnement et la pertinence - Organiser les JNAI et autres actions de sensibilisation à l'illettrisme (ex : sensibilisation aux élus suite au renouvellement municipal) - Structurer et animer le réseau des acteurs de l'inclusion numérique pour plus de transversalité et de complémentarité entre acteurs sur le territoire - Poursuivre les initiatives en faveur de la lutte contre l'illectronisme et l'accompagnement au plus près des habitants (ex : conseillers numériques) – évaluer l'impact de ces accompagnements - Proposer des actions ciblées pour faire de la lutte contre l'illectronisme un réel vecteur d'accès aux droits : actions pour faciliter le recours aux bourses scolaires et étudiantes, appropriation de l'ENT (suivi scolarité) <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027</i> <u>Liens à établir</u> Feuille de route numérique CABBALR

	Contrat Territoire Lecture Feuille de route France Numérique Ensemble Contrat de ville Engagement Quartiers 2030
	Echéances de réalisation
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR, CAF, MSA, CD 62, chargés de coopération territoriale	Réduire la fracture numérique et le nombre de personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme Faciliter l'accès aux droits, en apportant l'information et l'accompagnement au plus près des usagers Un territoire structuré et couvert en solutions de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme Un recours facilité à l'offre de services du territoire : des habitants plus autonomes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes et CCAS, ANLCI, Mission Locale, PLIE, France Services, organismes sociaux, habitants relais, bailleurs sociaux, Education nationale, espaces de vie sociale, centres sociaux, Médiateurs, conseillers numériques, écrivains publics, associations et associations caritatives, AFP2I, réseau des médiathèques...	Taux d'illettrisme Taux d'illectronisme Baromètre "habitants" de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

Fiche-projet Ambition 3 : Conforter le pouvoir d’agir des habitants, soutenir les initiatives et « lieux repères » en faveur du lien social	
Diagnostic initial	Public cible
Un territoire sur lequel les structures d’animation de la vie sociale ne sont pas nombreuses = Des structures qui font défaut dans certains QPV et en milieu rural malgré des attentes exprimées par les habitants La cessation d’activités de deux centres sociaux sur la période de la CTG 1 (Bruay et Isbergues) Des difficultés de certaines structures (financières notamment) malgré des leviers financiers mobilisables et mobilisés Une diversification des types de structures : essor des EVS + des initiatives locales de tiers-lieux ou de démarches de participation citoyenne (ex : café-citoyens) Des conseils citoyens qui peinent à se maintenir en QPV (seuls deux Conseils citoyens demeurent) Une présence et une mobilisation des bénévoles difficiles à maintenir et des difficultés à mobiliser les publics sur certaines actions malgré les besoins identifiés Le constat d’un manque de formation des acteurs de l’animation de la vie sociale Un besoin d’acculturation des enjeux de l’animation de la vie sociale (élus) Des initiatives valorisables dans les QPV et à partager (Baraque à pépites) + sensibilisation aux démarches d’aller-vers avec France Médiation Un sentiment d’isolement exprimé par les habitants lors des focus-groupes	Les communes Les habitants, notamment les plus isolés Les structures associatives de proximité

Un réseau des EVS départemental en émergence	
Orientation(s) du SDSF / SDAVS en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire	
Enjeu 1 du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale : développer la couverture du territoire en structures de l'AVS, avec comme objectif général « favoriser un développement adapté aux réalités des territoires » Priorité 3 du projet de territoire "<i>L'agglo 100% durable</i>" : Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce aux réseaux d'éducation populaire / s'appuyer sur les acteurs de l'éducation populaire, associatifs et faciliter leur mise en réseau / soutenir les projets des structures qui développent des actions à l'échelle de l'agglomération	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer la communication autour des projets des structures de l'animation de la vie sociale (AVS) Poursuivre l'accompagnement de la gouvernance des structures, Sécuriser, financièrement notamment, les structures d'AVS sur le territoire (AAE-Mobil'asso) Soutenir les acteurs portant des actions innovantes ou de nouveaux projets (tiers lieux, jardins solidaires épiceries solidaires) Professionaliser les acteurs de l'AVS : formation continue des professionnels et des bénévoles pour une adaptation permanente des activités et services aux besoins et attentes réelles des habitants Conforter l'implication des habitants dans le fonctionnement, la gouvernance et le quotidien des structures d'AVS - Diversifier les publics accueillis au sein des structures (enjeu de mixité) Soutenir les initiatives des habitants et renforcer la participation citoyenne Animer un réseau d'acteurs de l'animation de la vie sociale	<u>Priorités 2026 / 2027</u> Cartographier les territoires prioritaires pour le développement des structures d'AVS, après avoir déterminé les critères pertinents Accompagner les initiatives identifiées à ce jour (Noeux, Richebourg, Béthune) Proposer des actions visant à conforter l'appropriation des enjeux de l'animation de la vie sociale, notamment auprès des élus (ex : café des partenaires AAE en 2026 – programmation à établir) Proposer des actions collectives de sensibilisation, formation, échanges ou de mise en réseau pour les professionnels <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027</i> <u>Liens à établir</u> Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 Feuille de route ESS

	Échéances de réalisation
	2026-2030
Responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR, CAF, MSA, CD 62, chargés de coopération territoriale	Le maintien des structures AVS existantes Une meilleure appropriation par les acteurs (collectivités, associations) des fondamentaux de l'AVS (participation des habitants répondre aux besoins, travail en réseau, mixité des publics) Une dynamique d'animation de la vie sociale confortée sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, Centres sociaux et Espaces de vie sociale, Associations de proximité, Conseils citoyens, collectif d'habitants, conseils de quartiers, Fédération des centres sociaux, AAE 62...	Nombre et répartition des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire – Evolution à la hausse du nombre de structures d'animation de la vie sociale Baromètre "habitants" de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

ENJEU 2 : Les jeunes – assurer leur bien-être et leur épanouissement

L'épanouissement et le bien-être des jeunes représentent un enjeu fondamental pour l'avenir de notre territoire. Il est nécessaire de mettre en place des actions cohérentes et inclusives pour répondre à leurs besoins et favoriser leur autonomie.

Fiche – projet Ambition 4 : Conforter les réussites éducatives et scolaires des enfants et des jeunes en prenant en compte leur environnement global dans le cadre d'un parcours cohérent et inclusif	
Diagnostic initial	Public cible
Un niveau de formation inférieur à la moyenne régionale (1/3 des habitants qui n'ont pas de diplôme) Un phénomène de décrochage scolaire : en région, environ 10 % des jeunes de 16–19 ans décrochent sans diplôme. De nombreux dispositifs en faveur de la réussite scolaire et éducative, notamment en géographie prioritaire politique de la ville : dix Programmes de Réussite Educative, deux cités éducatives, six Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité + des projets en cours Des espaces dédiés à la jeunesse qui se développent (Béthune, Cauchy à la tour, Bruay-la-Buissière ...) Des initiatives en faveur du mentorat (mentorat lycéen propos par l'AFEV) La Dotation d'Action Territoriale / 6 projets lauréats Des dispositifs de prévention spécialisée, de médiation parents / jeunes, de repérage précoce, coach jeunesse ...	Les jeunes Les parents Les professionnels de l'enfance et de la jeunesse

Le constat selon lequel les transitions primaire => collège et collège => lycée constituent des étapes délicates à l'origine de ruptures de parcours

Difficulté à mobiliser les parents et les ados de + de 12 ans sur certains dispositifs et notamment une offre de loisirs qui ne répond pas toujours à leurs attentes

Difficultés de mobiliser les jeunes, en particulier en milieu rural : repli sur soi et situations d'isolement inquiétantes

Une santé physique et mentale des jeunes qui préoccupent parents et professionnels avec des conduites à risques en plein essor

Des comportements à risques qui se multiplient chez les ados : addictions, en particulier aux écrans...

Des enjeux liés à la prévention et la lutte contre le harcèlement : des initiatives à conforter

Une parentalité à réinventer : un rôle de parent de plus en plus difficile à appréhender

Des représentations liées à l'école chez certains parents qui impactent la scolarité de leurs enfants

La communication sur l'existant – des dispositifs qui existent et qui restent méconnus

Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire

Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026 :

- Orientation 1 : favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Orientation 2 : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service (petite enfance et jeunesse)
- Orientation 4 : développer la formation initiale, continue et professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le Département (temps de formation en commun des professionnels de l'EN et le

personnel périscolaire, échanges de pratiques personnel enseignant / atsem ..)

Priorité 3 du projet de territoire "*l'agglo 100% durable*" :

- Encourager la réussite éducative et l'ouverture à l'international : permettre l'accès à un panel de formations pour l'épanouissement personnel et la prise d'initiatives / proposer une démarche d'appui et d'accompagnement spécifique pour les jeunes / positionner l'agglomération en tant que territoire d'accueil pour expérimenter de nouvelles pratiques d'enseignement et créer les conditions de leur mise en œuvre
- Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale / Réduire l'ensemble des formes de délinquance

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer une offre de loisirs adaptée aux adolescents du territoire, à leurs besoins et attentes Accompagner les jeunes lors de leurs transitions scolaires : conforter les passerelles Poursuivre les initiatives en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire Améliorer la santé mentale et physique des jeunes par des actions de prévention et de prise en charge concrètes et adaptées Améliorer et rendre accessible l'offre de services en direction des adolescents et de leurs parents Promouvoir et faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles Prévenir l'épuisement parental et développer les solutions de répit parental Conforter le rôle et la place des parents en matière de réussite scolaire et éducative Consolider le volet enfance-jeunesse de la charte handicap intercommunale	<u>Priorités 2026 -2027</u> Recenser les dispositifs passerelles et organiser un partage d'expériences Encourager et accompagner les projets passerelles en cours Organiser un temps-fort autour du thème « comprendre les ados » Poursuivre la réflexion en vue de la création d'une maison des ados Développer le programme "les super-héros du Net" (si validation) Rendre plus accessibles les équipements sportifs et culturels communautaires et multiplier les actions "hors les murs" (programmation adaptée) Mettre en œuvre le GAT « Réussite éducative » proposé dans le cadre du Contrat de Ville et accompagner les projets associatifs <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027.</i>

	<u>Liens à établir :</u> Contrat Local de Santé Conseil Local de Santé Mentale Contrat de Ville Engagement Quartiers 2030 – Feuille de route Réussite éducative Feuilles de route Culture et Sport Charte Handicap intercommunale
	Echéances de réalisation
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / CD 62 / MSA Chargés de coopération territoriale	Amélioration des parcours éducatifs Un recul du décrochage scolaire Amélioration des relations Ecoles / Familles Meilleure réponse aux besoins des familles et des jeunes Amélioration de l'accessibilité de l'offre de service
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Education nationale, DRAC, communes, centres sociaux et espaces de vie sociale, associations culturelles, sportives et d'éducation populaire, MIPPS, UFOLEP, AFEV, parents et associations de parents d'élèves, réseau parentalité, acteurs du champ de la santé ...	Evolution du nombre de dispositifs concourant à la réussite éducative (CE, PEDT...) et couverture territoriale Nombre de projets Passerelles Evolution du bonus inclusion handicap ACM Baromètre "habitants" de la CAF Baromètre "jeunes" de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

Fiche-projet
Ambition 5 :
Développer le pouvoir d'agir des jeunes

Le pouvoir d'agir vise à renforcer leur capacité d'action et l'autonomie des jeunes dans les projets qui les concernent. Cette démarche, fondée sur la participation active et la prise de décision partagée, permet aux jeunes de s'impliquer pleinement dans la vie locale et de contribuer de manière significative aux dynamiques territoriales. En leur offrant les outils et les opportunités nécessaires. Il s'agit de favoriser leur épanouissement personnel et collectif. Cette approche s'inscrit dans une vision globale de développement territorial, où l'engagement des jeunes est perçu comme un levier important pour l'innovation et la cohésion sociale.

Diagnostic initial

26 conseils municipaux d'enfants et de jeunes sur le territoire : des structures hétérogènes dans leur fonctionnement, les moyens alloués, l'encadrement proposé
 Des instances de participation citoyenne qui peinent parfois à se renouveler, à maintenir une dynamique et à prendre en considération la parole des jeunes

Une dynamique initiée à leur égard dans le cadre de la CTG 1 mais à ce jour, il n'existe pas d'instance de participation des jeunes à l'échelle intercommunale

Une convention de partenariat CABBALR / Uniscité pour la promotion du dispositif des services civiques

Des Points Information Jeunesse qui se maintiennent et qui constituent des structures d'accompagnement global

Des initiatives visant à mobiliser des jeunes "pairs" : repairs santé avec Uniscité, projet de Fresque de la santé mentale ...

Public cible

Les jeunes
 Les professionnels de la jeunesse
 Les parents
 Les structures de proximité

Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire

Priorité 3 du projet de territoire "*l'Agglo 100% durable*" : favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce aux réseaux d'éducation populaire / promouvoir et encourager la prise d'initiatives : encourager le développement des instances de participation des jeunes (dont la réflexion sur un conseil intercommunal des jeunes)

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement sous toutes ses formes Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes en s'appuyant sur les structures existantes Encourager la création d'instances de participation citoyenne dans les communes notamment et la création d'espaces dédiés aux jeunes : tiers lieux "jeunes", espaces jeunes... Promouvoir et accompagner les initiatives et nouvelles formes d'engagement portées par, pour ou en faveur des jeunes par le biais de dispositifs et de financements dédiés Encourager le recours à l'alternance dans les collectivités et le bénévolat des jeunes dans les structures associatives du territoire (ex : maraude sociale, actions caritatives...) Valoriser, de manière générale, l'engagement des jeunes pour contribuer à changer le regard sur la jeunesse (actions de communication à imaginer)	<u>Priorités 2026 -2027</u> - Dresser un état des lieux des dynamiques existantes sur le territoire - Sensibiliser et outiller les nouveaux élus - Poursuivre la mise en réseau et les actions de coopération inter-CMJ - Favoriser les échanges entre pairs - Engager la réflexion sur le Conseil intercommunal des jeunes - Organiser des ateliers et des rencontres pour informer les jeunes (ex : jeunes du 62 – junior association...) - Réfléchir à la mise en place de "bourse à initiatives jeunes" <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027.</i> <u>Liens à établir :</u> Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 Conseil de développement
	Echéances de réalisation 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR, CAF, MSA, CD 62, chargés de coopération territoriale	Des jeunes s'inscrivant dans des actions citoyennes et s'impliquant dans la vie de la cité : Augmentation de la participation des jeunes aux instances locales Implication des jeunes dans la vie associative et locale

	Développement de projets portés par les jeunes contribuant à améliorer la confiance et l'estime de soi des jeunes et à renforcer le lien entre les jeunes et la collectivité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, associations d'éducation populaire, Education nationale, France Travail, Mission Locale, PIJ, AAE 62, CRAJEP, Ligue de l'enseignement...	Evolution du nombre d'instances de participation citoyenne "jeunes" Nombre de projets de jeunes accompagnés Baromètre "habitants" de la CAF Baromètre "jeunes" de la CAF Outil la "CTG dans ma poche" Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

Fiche projet Ambition 6 : Favoriser l'autonomie des 16-25 ans	
Diagnostic initial	Public cible
Une méconnaissance relative du public jeunes et de ses spécificités 21,2% des jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi, sans formation et sans diplôme. Des indicateurs santé et santé mentale des jeunes qui inquiètent (constat partagé par tous) Des dispositifs dédiés aux jeunes pour favoriser leur accompagnement vers l'autonomie : Pour le logement : : le CLLAJ Pour la mobilité : nombreux dispositifs d'aide au permis, permis citoyen ... + Perspective de gratuité des transports en commun à l'horizon 2026 Pour l'emploi : dispositifs d'aide au BAFA, Pour la vie affective et sexuelle : centre de santé sexuelle, planning familial Des points d'écoute et d'orientation accessibles dès 16 ans ... Un défaut de lisibilité et de coordination des dispositifs en faveur des jeunes Des initiatives existantes sur le territoire ou à l'échelle supra territoriale: Jeunes en scène, stages sportifs, jeunesdu62, PIJ ...	Jeunes de 16 à 25 ans Les parents Les professionnels
Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire	
Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026 : • Orientation 1: favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents. • Orientation 2: intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service (petite enfance et jeunesse) Priorité 3 du projet de territoire "<i>L'agglo 100% durable</i>" : favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce aux réseaux d'éducation populaire ; Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mieux connaître pour mieux accompagner Accompagner les jeunes dans leur insertion socio-professionnelle, <i>notamment en levant les freins préalables</i> et en sécurisant les parcours : - Conforter l'accessibilité des structures d'accès au droit / aux droits pour les jeunes adultes - Améliorer la santé mentale et physique des jeunes - Conforter la mobilité des jeunes, tant physique que psychologique - Faciliter l'entrée des plus jeunes dans le parcours résidentiel et sécuriser leur parcours logement - Rendre les offres de loisirs, culturelles, sportives et de services plus accessibles aux jeunes Renforcer les compétences des jeunes (compétences psychosociales, gestion budgétaire, recherche d'emploi, vie quotidienne...) et les responsabiliser Décloisonner l'accompagnement des jeunes Renforcer la présence humaine au plus près des jeunes	<u>Priorités 2026 -2027</u> Dresser un état des lieux des dispositifs d'accompagnement des jeunes par thématique (logement, mobilité, accès au droit...) et les promouvoir Étudier la création d'outils : outil d'orientation type « boussole à cliquer jeunesse »; observatoire jeunesse ... (mieux comprendre, mieux orienter, mieux accompagner) Imaginer un "Parcours Jeunes autonomes" Poursuivre et conforter les initiatives en faveur de la santé des jeunes (ex : fresque santé mentale, prévention des écrans...) Multiplier les actions "hors les murs", notamment en matière sportive et culturelle Poursuivre les engagements de la CTG 1 : soutien au CLLAJ notamment Accompagner les communes dans l'adaptation de leurs offres de loisirs à destination des ados <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027</i> <u>Liens à établir :</u> Contrat Local de Santé Conseil Local de santé des jeunes Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 Feuille de route emploi – formation CABBALR Feuille de route mobilité Programme Local de l'Habitat

	Echéances de réalisation
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR / CAF / CD 62 / MSA Chargés de coopération territoriale	Une autonomie des jeunes confortée, dans la vie quotidienne et aux étapes-clés Une insertion sociale et professionnelle facilitée Des ruptures de parcours évitées Confiance en soi et estime de soi accrues
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, Mission Locale, France travail Éducation nationale, associations, centres sociaux et espaces de vie sociale, opérateurs de la formation et de l'accompagnement à l'insertion socio professionnelle Point info jeunesse, le CLLAJ, Habitat et Insertion, La vie Active, le Club de prévention...	Baromètre "habitants" de la CAF Baromètre "jeunes" de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Nombre d'actions organisées Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

ENJEU 3 : La coopération au service d'une plus grande proximité - développer et coordonner une politique de réseau de territoire

La coopération entre les différents acteurs du territoire est un élément clé pour assurer une plus grande proximité et une meilleure coordination des actions. Il est également nécessaire de renforcer les liens et l'ancrage territorial pour répondre efficacement aux besoins des habitants.

Fiche-projet Ambition 7 : Conforter l'interconnaissance des acteurs du territoire	
Diagnostic initial	Public cible
Un territoire XXL sur lequel beaucoup de projets sont menés, beaucoup d'interlocuteurs interviennent... Du turn-over dans les structures qui ne facilite pas la continuité des partenariats Méconnaissance des rôles et des missions de certains partenaires institutionnels ou associatifs ou des cadres précis d'intervention de chacun Une volonté exprimée par de nombreux professionnels de collaborer davantage au quotidien, de fluidifier les échanges, de "mettre un visage sur un nom" ... Des réseaux thématiques constitués : Violences IntraFamiliales, réseau parentalité 62 ... qui développent une expertise et des plans d'actions dédiés Des conventionnements tripartites Département / CCAS / CAF qui se développent (ex : Bruay La Buisnière, Divion, Auchel, Houdain...) Une dynamique en faveur de l'interconnaissance initiée sur la CTG 1 qui a prouvé sa pertinence : café des	Elus Techniciens Chargés de coopération territoriale Partenaires institutionnels Structures associatives

partenaires, stages croisés, outil Boussole, gouvernance de la CTG... Des démarches et outils existants : Wikisol 62, guichet unique...	
Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire	
Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026 : - Orientation 4 : développer la formation initiale, continue et professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le Département (temps de formation en commun des professionnels de l'EN et le personnel périscolaire, échanges de pratiques personnel enseignant / atsem ..) Priorité 1 du projet de territoire « L'agglo 100% durable » : - Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants (donner accès à l'expertise)	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Permettre une meilleure interconnaissance entre acteurs de la cohésion et de l'accompagnement social sur le territoire au bénéfice des usagers (prévenir l'errance administrative) - Connaître le cadre, les conditions et les limites d'intervention de chacun Favoriser une « bonne 1^{ère} orientation » des usagers Accompagner l'émergence de réseaux, et faciliter la coordination des initiatives, des moyens et des partenariats Assurer une bonne communication et une information continue auprès des élus locaux et des partenaires de la CTG : actualités, dispositifs, projets ... Faciliter les échanges réguliers et informels entre acteurs Encourager la co-construction de projets Poursuivre la dynamique engagée sur la CTG 1 visant à renforcer le rôle d'interface des chargés de coopération territoriale et notamment le fait de relayer à l'échelle communale l'actualité des politiques intercommunales (santé, logement, accès au droit, prévention de la délinquance, sport, culture...)	<u>Priorités 2026 -2027</u> Organiser annuellement les "cafés des partenaires", dans la continuité de la CTG 1 - renforcer la participation des élus à ces RDV (fréquence trimestrielle) et élargir la participation aux habitants Poursuivre la dynamique des stages-croisés inter-structures (journées d'immersion) sur la base des travaux de la CTG 1 Conforter les conventionnements tripartites CD62/CCAS/CAF Intensifier la communication des projets portés par les différents réseaux, le réseau VIF notamment Développer des outils type "Boussole à cliquer" sur les thématiques le nécessitant <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027</i>

	Liens à établir : Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 Contrat Local de Santé Conseil Local de Santé Mentale Réseaux existants
	Echéances de réalisation
	2026 - 2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CABBALR, CAF, MSA, CD 62, chargés de coopération territoriale	Une meilleure orientation des publics à accompagner Des parcours usagers facilités Un partenariat consolidé et plus efficace : de l'efficacité collective, des relations de confiance renforcées
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels, associatifs, communes, SIVOM, CNFPT Habitants	Nombre d'évènements organisés Indicateurs qualitatifs : • Perception de l'amélioration de la connaissance mutuelle et de la coopération • Identification de projets co-construits ou co-portés entre plusieurs acteurs Baromètre "acteurs" de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Des indicateurs d'évaluation seront définis selon les actions réalisées

Fiche-projet Ambition 8 : Renforcer l'ancrage territorial des actions de la CTG	
Diagnostic initial	Public cible
Un territoire XXL, non-homogène, de la ruralité, des centres urbains, un secteur péri-urbain... Un découpage du territoire pré-existant : Nord / Sud / Est / Ouest Des actions mises en place et des initiatives méconnues d'autres communes Des moyens financiers et humains de plus en plus difficiles à mobiliser Disponibilité de certains équipements en certains lieux : salles communales, équipements sportifs ... Des attentes exprimées par les élus de travailler à des échelles souples	Elus Techniciens Chargés de coopération territoriale Partenaires institutionnels Structures associatives Habitants
Orientation(s) du SDSF en lien avec cette ambition / Enjeux identifiés sur le territoire	
Principe complémentaire du SDSF : développement des liens entre SDSF et CTG, en articulant davantage l'échelon départemental et l'échelon local (faire participer tous les signataires du SDSF aux instances locales CTG par exemple) Priorité 1 du projet de territoire "<i>L'Agglo 100% durable</i>": renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants : mobiliser les communes pour ancrer le projet de territoire dans la réalité des bassins de vie	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer une culture commune autour des enjeux territoriaux Impliquer davantage les acteurs locaux, en 1er lieu les communes, dans la mise en œuvre des actions de la CTG – co-construire les actions Permettre l'association des habitants à la mise en œuvre de la CTG	- Des rencontres thématiques par bassins de vie ou pour des communes aux enjeux et configurations similaires - La mise en réseau des chargés de coopération territoriale - De conforter certains partenariats, par ex avec l'Education Nationale - De développer les actions de communication et d'information

Adapter la stratégie aux territoires (territorialisation) et adapter les actions aux spécificités et aux besoins Optimiser les ressources du territoire (mutualisation) Renforcer la visibilité et la lisibilité des actions initiées dans le cadre de la CTG, notamment auprès des habitants Faire preuve d'agilité dans la mise en oeuvre de la CTG	<u>Priorités 2026 -2027</u> Définir les modalités et outils de fonctionnement du collectif des chargés de coopération territoriale Mettre en place d'un réseau des élus référents CTG, au côté du réseau des chargés de coopération territoriale Soutenir l'organisation de comités de pilotage Cohésion Sociale à l'échelle communale ou supra-communale Poursuivre l'organisation des focus-groupes avec les habitants du territoire Porter la réflexion en vue de la création d'une newsletter CTG ou autre support <i>L'organisation de groupes de travail associant les partenaires et les habitants pilotés par les chargés de coopération territoriale (suivant le schéma de coopération) permettra de concrétiser ces actions et d'envisager les opérations à engager, en complément de celles indiquées pour 2026-2027</i> <u>Liens à établir :</u> Gouvernance de la CABBALR Animation et évaluation du projet de territoire
	Echéances de réalisation
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus Des actions adaptées aux territoires, aux bassins de vie, aux habitants Des moyens (humains, matériels, financiers) mutualisés Une visibilité confortée des enjeux et réalisations de la CTG

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, partenaires institutionnels, Associations, SIVOM, habitants	Baromètre "acteurs" de la CAF Baromètre « habitants » de la CAF Outil "la CTG dans ma poche" Des indicateurs spécifiques d'évaluation seront définis pour chaque action mise en œuvre.

PROJET

ANNEXE 5 – Modalités de collaboration et gouvernance de la CTG

Les instances de gouvernance

Les techniciens des partenaires signataires s'engagent à se réunir autant que de besoin et a minima deux fois par an pour permettre la mise en œuvre, le suivi de la CTG et la préparation des instances de gouvernance décrites ci-dessous. Les chargés de coopération ont en charge l'animation de ce comité de suivi partenarial.

Pour toutes les instances de gouvernance décrites ci-dessous, la participation des habitants sera recherchée (possibilité de les faire témoigner ou présenter un projet particulier par exemple).

La gouvernance de la Convention Territoriale Globale sera structurée autour des instances de pilotage suivantes :

1. Un comité de pilotage intercommunal restreint

Le comité de pilotage restreint sera composé des représentants des institutions suivantes :

- Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane :
 - Le Président
 - La vice-présidente en charge de l'action sociale et de la santé
 - En fonction des actualités et ordres du jour, les vice-présidents et conseillers délégués pourront être associés
 - Le Directeur Général des Services et la Directrice Générale Adjointe Cohésion territoriale
 - La Directrice Cohésion sociale et santé
 - Le chef de service Appui aux politiques sociales
 - Les chargés de coopération territoriale
- Caisse d'Allocations Familiales
 - Le Directeur de la CAF du PAS DE CALAIS
 - La sous directrice en charge de l'action sociale
 - La responsable d'action sociale
 - Les deux responsables des antennes du territoire
- Département du Pas-de-Calais
 - Le président ou son représentant
 - La directrice de la MDS de l'Artois
- Mutualité Sociale Agricole : Le directeur ou son représentant

Le comité de pilotage restreint permet de mobiliser les signataires de la convention. Il assure le suivi de la mise en œuvre de la convention, opère les évolutions nécessaires au

contenu de la convention, notamment en matière d'orientation stratégique et d'évolution de contenu. Il valide les modifications du plan d'actions.

Le comité de pilotage peut définir de nouvelles priorités. Il analyse et évalue les actions mises en place.

Il est organisé par la CABBALR qui en assure le secrétariat.

Le comité de pilotage se réunit en tant que de besoin et à minima :

- En octobre 2026, suite à l'installation du Conseil Communautaire
- Fin 2027, dans le cadre de la préparation de la clause de revoyure de la CTG
- En Juin 2028, À mi-parcours de la CTG juin 2028 pour la présentation d'un bilan intermédiaire
- Puis a minima une fois par an.

Dans cette instance, la CABBALR se fera porte-parole de la parole des habitants (via le baromètre des habitants)

2. Un comité de pilotage intercommunal élargi

Le comité de pilotage élargi sera composé des représentants des institutions suivantes :

- Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane :
 - Le Président
 - La vice-présidente en charge de l'action sociale et de la santé
 - En fonction des actualités et ordres du jour, les vice-présidents et conseillers délégués pourront être associés
 - Le Directeur Général des Services et la Directrice Générale Adjointe Cohésion territoriale
 - La Directrice Cohésion sociale et santé
 - Le chef de service Appui aux politiques sociales
 - Les chargés de coopération territoriale
- Caisse d'Allocations Familiales
 - Le Directeur de la CAF du Pas-de-Calais ou son représentant
 - Les deux responsables de territoire et les conseillers thématiques départementaux à la demande
 - Les quatre chargés d'accompagnement territoriaux
- Département du Pas-de-Calais
 - Le président ou son représentant
 - La Directrice de la MDS
 - les 4 responsables territoriaux solidarités
 - le-la Chef SLISL
- Mutualité Sociale Agricole : Le directeur ou son représentant
- Les communes du territoire

- Maires
- Élus référents CTG
- Chargés de coopération territoriale

Cette instance a vocation à réaliser un point de situation annuel de la mise en œuvre de la CTG, à présenter l'évaluation de l'atteinte de objectifs de la CTG et une projection de la programmation des actions de l'année N+1

Le comité de pilotage élargi se réunira a minima une fois par an (Novembre / Décembre). Il est organisé par la CABBALR qui en assure le secrétariat et préparé en étroite collaboration avec les services de la CAF, de la MSA et du Département

Dans cette instance, la CABBALR et les chargés de coopération municipaux se feront porte-parole des habitants (via le Baromètre des habitants).

3. Un comité technique opérationnel

Le comité technique opérationnel est composé des représentants techniques des partenaires signataires et éventuellement d'autres structures associatives ou institutionnelles associées à la mise en œuvre de la CTG.

- Les chargés de coopération territorial et/ou la directrice cohésion sociale et santé et/ou le chef du service appui aux politiques sociales CABBALR
- Les chargés de coopération territorial
- Les responsables et/ou les chargés d'accompagnement territorial des antennes CAF de Béthune et de Bruay et si besoin les travailleurs sociaux
- La directrice de la MDS de l'Artois et/ou les responsables territoriaux des antennes de la MDS de l'Artois sur la CABBALR
- Le représentant de la MSA
- Des représentants habitants

Cette instance technique permet de préparer les comités de pilotage intercommunaux, d'avoir une projection annuelle des actions en fonction des priorités, et de poser le calendrier des instances communales et intercommunales.

Le comité technique opérationnel se réunira à minima deux fois dans l'année en automne à la suite des comités de pilotage communaux et en début d'année pour lancer les actions à mettre en œuvre. Il est organisé par la CABBALR qui en assure le secrétariat et préparé en étroite collaboration avec les services de la CAF, de la MSA et du Département

Dans cette instance, la CABBALR et les chargés de coopération municipaux se feront porte-parole des habitants (via le Baromètre des habitants).

4. Un comité de pilotage communal

Le comité de pilotage communal vise à dresser l'état des lieux et les perspectives en lien avec les enjeux et le plan d'actions de la CTG à l'échelle communale ou supra communale. Pour les communes concernées par la Politique de la Ville, il est proposé de ne réunir qu'une seule instance (Comité de pilotage Cohésion sociale). En fonction des territoires,

des comités de pilotage supra communaux peuvent être instaurés. Il conviendra alors de s'appuyer sur les instances existantes s'il y en a, évitant ainsi de démultiplier les réunions.

Le comité de pilotage communal réunit le maire et/ l' élu-référent CTG, le ou les chargés de coopération communaux et intercommunaux et les services municipaux associés.

Il est organisé par la ou les communes qui en assurent le secrétariat.

Ces comités communaux ou supra communaux sont organisés a minima une fois par an, sur la période de septembre à décembre.

L'animation et la vie de la CTG = l'exigence de l'agilité

Des groupes de travail viendront structurer et animer la vie de la CTG, en réunissant régulièrement les parties prenantes de celle-ci. Cette dynamique collective s'organisera autour de plusieurs types de réseaux et groupes de travail. A titre d'exemples :

- Le réseau des chargés de coopération territoriale
- Le réseau des élus référents de la CTG, appuyés de leurs services
Des réseaux territoriaux, permettant de rester en phase avec les réalités locales et de favoriser une concertation adaptée aux contextes locaux
- Des réseaux thématiques, facilitant les échanges autour de priorités partagées
- Des groupes de travail thématiques, pour approfondir des sujets spécifiques en lien avec les enjeux identifiés
- Un groupe de travail centré sur l'évaluation, afin de mesurer les effets des actions engagées
- Des groupes de travail spécifiques à une action de la CTG pour co-construire ou ajuster les projets opérationnels
- ...

L'évaluation de la CTG :

Les baromètres annuels de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont les outils sur lesquels l'évaluation des enjeux et ambitions s'appuiera pour évaluer les besoins et les attentes des habitants, des jeunes et des acteurs locaux.

Voici une description générale et leurs modalités de mise en œuvre :

Enjeu 1 : méthode « baromètre habitants » annuel de la CAF

Le baromètre habitant est un outil qui se présentera sous la forme d'une enquête en ligne ainsi que l'organisation d'ateliers collectifs qui permettront le recueil et l'accompagnement de la parole de l'utilisateur. L'enquête pourra être diffusée notamment par le biais de la base allocataires de la CAF et aussi par le biais des partenaires locaux. Les thématiques abordées seront liées aux besoins des habitants en termes de services (petite enfance, jeunesse, accès aux droits, mobilité, logement...) mais aussi leur niveau d'engagement

dans le milieu associatif, l'évaluation du sentiment d'isolement, la qualité du lien social et leur perception de l'attractivité du territoire.

La diffusion sera annuelle et anonyme. Les règles RGPD seront respectées et communiquées aux participants.

Objectif : Mesurer la satisfaction et les attentes des habitants en matière de services publics, de logement, d'éducation, de santé, etc.

Méthodologie : Enquête qualitative et quantitative qui sera transmise en ligne sous forme de questions fermées et ouvertes. Les supports de questions seront transmis aux animateurs d'ateliers collectifs pour centralisation auprès des chargés de coopération territoriale de la CABBALR et de la CAF.

Cibles : Échantillon représentatif de la population locale ; diversité des profils et des lieux géographiques d'habitation.

Enjeu 2 : méthode « baromètre « jeunes » annuel de la CAF

Le baromètre jeunes est un outil qui sera construit avec les acteurs jeunesse du territoire, les chargés de coopération territoriale qui se présentera sous forme d'une enquête en ligne ainsi que l'organisation d'ateliers collectifs qui permettront le recueil et l'accompagnement de la parole des jeunes. L'enquête pourra être diffusée notamment par le biais de l'ENT, en partenariat avec l'éducation nationale, mais aussi par le biais des partenaires locaux identifiés comme spécialiste du public (club de prévention, Résidence habitat jeunes, accueils jeunes...)

L'association AAE (Association d'Action Educative) pourra aussi être un partenaire de relais sur le territoire. Les thématiques abordées seront liées aux besoins des jeunes en termes de services et d'activités (santé mentale des jeunes, accès aux droits, mobilité, logement...) mais aussi leur niveau d'engagement dans le milieu associatif, l'évaluation du sentiment d'isolement, la qualité du lien social et leur perception de l'attractivité du territoire.

Objectif : Comprendre les besoins et les aspirations des jeunes en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de loisirs, etc.

Méthodologie : Enquête spécifique adaptée aux jeunes, utilisant des canaux de communication adaptés (réseaux sociaux, écoles, centres de loisirs). Les règles RGPD seront respectées et communiquées aux participants.

Cibles : Jeunes de 11 à 25 ans

Enjeu 3 : méthode « baromètre acteurs » annuel de la CAF

C'est un outil qui a vocation à recueillir annuellement le niveau de connaissance des acteurs, l'appropriation et l'engagement perçu dans le projet social de territoire. Cet outil se présente sous forme de questionnaire anonyme, qui sera envoyé par mail, en paramétrant le profil des répondants, le périmètre géographique d'intervention et

permettra une évaluation collective de la mise en œuvre de la CTG. Les règles RGPD seront respectées et communiquées aux participants.

Objectif : Évaluer la perception et les attentes des acteurs locaux (associations, institutions) en matière de politiques publiques et de partenariats.

Méthodologie : Enquête qualitative et quantitative qui sera transmise en ligne sous forme de questions fermées et ouvertes

Cibles : Représentants des associations, des institutions publiques, tous les acteurs qui agissent dans la CTG... ..

Définition des questions retenues et modalités de diffusion

Les questions retenues pour ces baromètres et les modalités de diffusion seront définies en collaboration avec les parties prenantes locales, incluant les services de la CAF, les collectivités territoriales, les associations et les représentants des habitants. Les thématiques retenues sont les suivantes : profil des répondants, connaissance et appropriation, engagement dans la CTG et le projet social de territoire, perception des dynamiques partenariales.

ANNEXE 6 – Référentiel national - poste de « Chargé·e de coopération territoriale CTG »

Définition	Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.
-------------------	---

Contexte

Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.

Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération

Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses

Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires

Attendus

- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants
- Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage
 - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
 - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
 - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet
 - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité

- Traduire les orientations politiques en plans d'action
- Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions

► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg

- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
- Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique

► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels

- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
- Favoriser les échanges d'expériences

► Organisation et animation de la relation avec la population

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants

Activités

- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »

- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions
- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs

Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles

- Participer au diagnostic socio-économique du territoire
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Animer et suivre les commissions d'admission

Animer la mise en réseau des acteurs

- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial

	- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale Organiser et animer la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
Compétences/ Connaissances	Savoirs généraux - Environnement territorial - Instances, processus et circuits de décision de la collectivité - Procédures et actes administratifs - Principes et modes d'animation du management public territorial - Techniques de communication et de négociation - Réseaux stratégiques d'information - Méthodes d'ingénierie de projet - Techniques de travail coopératif - Bases de données, tableaux de bord - Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation - Méthode de gestion de conflit Savoirs socioprofessionnels - Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial - Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture,

	accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, politique de la ville etc. - Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels - Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires - Dispositifs et opérateurs du développement territorial - Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets - Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques - Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement - Outils et méthodes du développement local - Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives - Observatoires, système d'information géographique - Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques - Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens - Réseaux associatifs - Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs - Techniques et outils du marketing public - Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers - Principes et techniques de la participation des habitants
Autonomie et responsabilités	- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine - Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités - Force de proposition auprès des élus - Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire - Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

Relations fonctionnelles	- Coopération avec les services de la collectivité - Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs - Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, département) - Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public - Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
Situation fonctionnelle	- Commune, structure intercommunale - Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
Cadre d'emploi/Qualification	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
Coût indicatif Etp	48 000 €

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'activité du chargé de coopération

OBJECTIFS	FONCTIONS	ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION
1 Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »	1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Préparation, co-animation et suivi des décisions du Copil de la CTG Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter la prise de décisions en Copil	Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé	Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus

			de décision, fonction d'alerte	
			Nombre et nature des expertises mobilisées dans le Copil ou groupes de travail	
	1.2 : Animation des travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des engagements contractuels	Suivi de la programmatio n du plan d'action de la Ctg Exercice d'une fonction d'alerte en direction du Copil en cas de blocage ou de non réalisation des actions prioritaires de la Ctg	Nombre et nature des axes de la Ctg dont la programmation est suivie Nombre et nature des alertes en direction du Copil	Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
2 Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles	2.1 : Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins	Préparation et conduite du diagnostic partagé Fonction de veille sur le fonctionnemen t des groupes de travail	Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé Nombre de réunions de veilles organisées et animées par le coopérateur sur le territoire	Nombre et nature de nouveaux sujets pris en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur

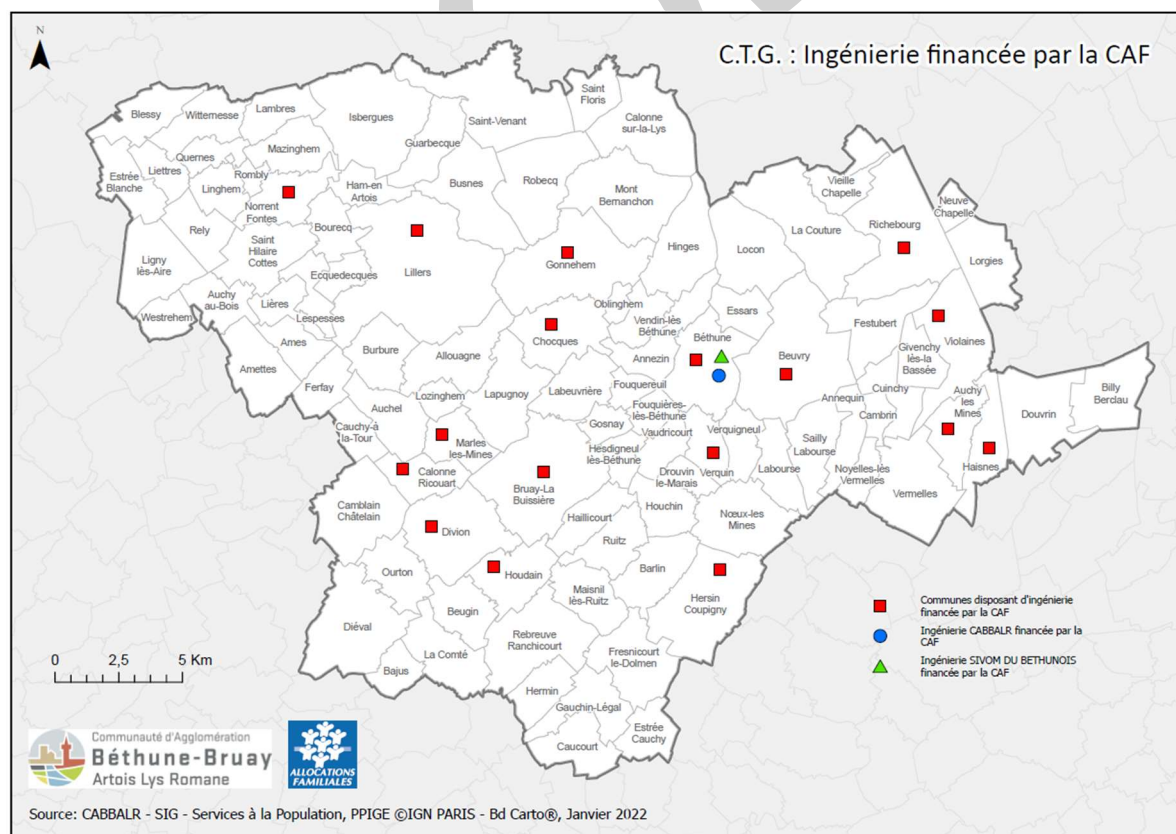
	2.2 : Contribution à l'animation et au suivi des travaux en commission	Conception et diffusion d'outils de suivi et d'échanges d'informations entre les groupes de travail et le Copil de la Ctg Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter les travaux des groupes de travail	Nombre et nature des enjeux et dispositifs de politique publique explicités auprès des élus et des partenaires	Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires
3 Animer la mise en réseau des acteurs	3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques	Echanges avec les instances du CDSF Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en directions des partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre du CDSF	Nombre et nature des relais assurés entre la Caf et les partenaires pour accompagner la construction du projet de territoire	Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur

	3.2 : Animation d'un réseau d'acteurs et ou de chargés de coopération	Organisation ou participation à des temps de partage d'information et de régulation entre les coopérateurs de la Ctg Réalisation de supports communs (information, pilotage, acteurs ressources, etc.) dans le cadre du réseau de chargés de coopération	Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil et d'un appui du coopérateur Nombre et type de supports réalisés dans le cadre du réseau des coopérateurs	Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institutions
4 Organiser et animer la relation avec la population	4.1 : Développement des dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public	Identification des initiatives citoyennes sur le territoire Mise en relation des initiatives citoyennes avec les groupes de travail de la Ctg	Nombre et nature des ingénieries mise à disposition des acteurs pour consolider un projet en commun	Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation

	4.2 : Conception et développement des supports d'information	Mobilisation et adaptation des supports de communication et d'information aux objectifs de la Ctg Conception de supports de communication innovants	Nombre et nature des supports d'information permettant d'aller vers les habitants du territoire	Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution
--	--	---	---	--

ANNEXE 7 – Schéma de coopération intercommunale CTG

1. L'organisation de la coopération



2. La répartition des chargés de coopération territoriale par commune au 1er septembre 2025

	 Nombre d'Equivalent Temps plein	 Nombre de Personnes	 Nom prénom
Auchy-les-Mines	0.40	2	Sandrine Lengagne, Edith Viseur
Béthune	1.00	3	Yannick Hernu, Nathalie Verhulle, Peggy Loisel
Beuvry	0.50	1	Auréli Capelle
Bourecq	0.30	1	Said Bouderbane
Bruay-la-Buissière	1.00	1	Virginie Pourchez
Calonne-Ricouart	0.28	1	Marie Laure Dujardin
Chocques	0.20	1	Reynald Trannin
CABBALR	1.50	2	Anne-Sophie Biout, Brigitte Thérache
Divion	1.36	3	Jérémy Mijuin, Fabio Corciulo, Charlotte Joly
Gonnehem	0.50	1	Sabine Sowinski
Haisnes	0.20	1	Grégory Laloux
Hersin-Coupigny	1.00	2	Rémy Asset, Fabien George
Houdain	0.35	1	Magdeleine Scaillierez
Lillers	0.30	1	Gaetane D'assunçao
Marles-les-Mines	0.25	1	Camille Patigny
Richebourg	0.20	1	Pauline Demonchy
SIVOM Béthunois	1.00	2	Amélie Guyot, Karine Delannoy
Verquin	0.40	1	Audrey Ferraton
Violaines	En cours	1	Aurelie Hugot

3. Les évolutions de postes des chargés de coopération territoriale

Communes	2020-2025		2026-2030		
	Equivalent en ETP	Nombre de Personnes	Equivalent en ETP	Nombre de Personnes	Evolution
Auchy-les-Mines	1	2	0,4	2	↘
Béthune	1	3	1	3	→
Beuvry	1	1	0,5	1	↘
Bourecq	1	1	0,3	1	↘
Bruay-la Buissière	1	1	1	1	→
Calonne Ricouart	1	1	0,28	1	↘
Chocques	0,33	1	0,2	1	↘
Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane	1,5	2	1,5	2	→
Divion	2	3	1,36	3	↘
Gonnehem	1	1	0,5	1	↘
Haisnes	1	1	0,2	1	↘
Hersin-Coupigny	1	2	1	2	→
Houdain	1	1	0,35	1	↘
Lillers	1	1	0,3	1	↘
Marles-les-Mines	1	1	0,25	1	↘
Richebourg	0,75	1	0,2	1	↘
SIVOM de la communauté du Béthunois	1	2	1	2	→
Verquin	0,8	1	0,4	1	↘
Violaines	1	1	en cours	1	
TOTAL	19,38	27	10.74	27	
Financement CAF	CTG 1		CTG 2		↗

Un ajustement du nombre d'ETP a été réalisé au cours de la CTG 1 : - 8 ETP.

Ces éléments restent à stabiliser au 31/12/2025.

ANNEXE 8 – Modèles de délibération

1. Projet de délibération du conseil communautaire du 30/09/2025

SANTÉ ET ACTION SOCIALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil

Communautaire du 06 décembre 2022 : Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire - Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de la contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Elle constitue une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles du territoire.

La CTG constitue une démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès au droit et l'optimisation des interventions de chacun.

Une première CTG couvrant la période 2021-2025 a permis d'engager des réflexions et projets sur 4 quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics. Une évaluation partagée avec la CAF, les communes et les partenaires en a été faite.

La CTG 2026-2030 a été co-construite avec l'ensemble des forces-vives concernées sur le territoire : les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Des ateliers, séminaires et focus-groupes ont rythmé le 1er semestre 2025. Au regard du diagnostic partagé, du projet de territoire « l'agglomération 100 % durable », des priorités de la CAF, du département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole désormais signataires de cette contractualisation, la CTG 2026-2030 est structurée autour de 3 enjeux principaux :

- Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée
- Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement
- La coopération : développer et coordonner une politique de « réseau de territoire »

Suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale du 17 Septembre 2025, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président, la Vice-Présidente ou le conseiller délégué à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 selon le projet annexé.

Les communes et SIVOM seront invités à s'engager dans cette démarche CTG aux côtés de l'intercommunalité, de la CAF, du département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole par délibération et signature d'une fiche d'engagement annexée à la CTG.

Cette signature permettra aux communes, SIVOM et structures du territoire de solliciter les financements dits « bonus-territoires » auprès de la CAF.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,

Le Conseil communautaire,

AUTORISE le Président, la Vice-Présidente déléguée ou le conseiller délégué à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, selon le projet ci-joint.

PRECISE que les communes et SIVOM seront invités à s'engager dans cette démarche par délibération et signature d'une fiche d'engagement annexée à cette convention intercommunale.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2. Modèle de délibération – Engagement de la commune / du SIVOM dans la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire / le Président présente à l'assemblée les éléments suivants :

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de la contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Elle constitue une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet permettant le maintien et le développement des services aux familles du territoire.

La CTG constitue une démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès au droit et l'optimisation des interventions de chacun.

Une première CTG couvrant la période 2021-2025 a permis d'engager des réflexions et projets sur 4 quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics. Une évaluation partagée avec la CAF, les communes et les partenaires en a été faite.

La CTG 2026-2030 est co-construite avec l'ensemble des forces-vives concernées sur le territoire : les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Des ateliers, séminaires et focus-groupes ont rythmé le 1er semestre 2025. Au regard du diagnostic partagé, du projet de territoire « l'agglomération 100 % durable », des priorités de la CAF, du département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole désormais signataires de cette contractualisation, la CTG 2026-2030 est proposée autour de 3 enjeux principaux :

- les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée
- Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement
- La coopération au service d'une plus grande proximité – Développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Pour chacune de ces thématiques, et sur la base d'un diagnostic partagé entre la CAF, la CABBALR, le Département du Pas-de-Calais, la MSA, les communes et les partenaires, des enjeux ont été identifiés, qui seront eux-mêmes déclinés dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel 2026-2030.

Les communes et SIVOM sont invités à s'engager dans cette démarche de Ctg et doivent le formaliser par le biais d'une fiche d'engagement. Cet engagement conditionne le versement des Bonus Territoires et doit donc être réalisé avant le 29/11/2025 pour sécuriser les financements à partir de 2026.

Le Conseil municipal / le conseil syndical dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Vu la délibération du conseil communautaire approuvant la CTG 2026-2030

Vu la Ctg intercommunale

Vu la fiche d'engagement complétée jointe à la délibération

Il est proposé à la commune / au SIVOM :

De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette convention territoriale globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune / du SIVOM

D'autoriser le Maire / président à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF

D'autoriser le Maire / président à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF

3. Fiche d'engagement de la commune / du SIVOM dans la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale est désormais le socle des relations contractuelles entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités locales. La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'est engagée dans cette démarche depuis 2020 et renouvelle son engagement pour la période 2026-2030 au côté de la CAF, du Département et de la MSA.

Cette convention prévoit la déclinaison d'un plan d'actions autour de 3 enjeux principaux repris ci-dessous :

- les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée
- Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement
- La coopération au service d'une plus grande proximité – Développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Les communes et les SIVOM du territoire, du fait de leurs actions de proximité, la gestion de leurs équipements, services et dispositifs contribuent aux enjeux inscrits de la Convention Territoriale Globale.

Par délibération en date du _____ 2025, la commune / le SIVOM de _____

- Adhère aux enjeux identifiés dans la Convention Territoriale Globale intercommunale
- S'engage, de manière générale, à la mise en œuvre de cette convention en s'associant autant que possible aux groupes de travail et instances de gouvernance, en contribuant à la déclinaison du plan d'actions, selon ses compétences, ses priorités et ses projets

Cet engagement conditionne le versement, par la Caisse d'Allocations Familiales, des Bonus Territoires. Il permet également aux collectivités de candidater aux autres appels à projets de la CAF dans le respect des conditions spécifiques de chaque dispositif.

Annexe à la fiche d'engagement réciproque

Enjeux et/ ou priorités de la commune ou du SIVOM au regard des enjeux de la Ctg - L'inscription de projets dans cette fiche ne vaut pas engagement de soutien de la part des partenaires.

ENJEU DE LA CTG	AMBITIONS POURSUIVIES	ENJEUX / PRIORITES / PROJETS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX A EXPLICITER
ENJEU 1 Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée	Ambition 1 : Maintenir et assurer une offre de services en matière de petite enfance équilibrée et adaptée aux besoins Ambition 2 : Prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme pour conforter l'accès aux droits et éviter de nouvelles fractures Ambition 3 : Conforter le pouvoir d'agir des habitants, soutenir les initiatives et « lieux repères » en faveur du lien social	
ENJEU 2 Les jeunes - Assurer leur bien-être et leur épanouissement	Ambition 4 : Conforter les réussites éducatives et scolaires des enfants et des jeunes en prenant en compte leur environnement global dans le cadre d'un parcours cohérent et inclusif Ambition 5 : Développer le pouvoir d'agir des jeunes Ambition 6 : Favoriser l'autonomie des 16-25 ans	
ENJEU 3 La coopération au service d'une plus grande proximité – Développer et	Ambition 7 : Conforter l'interconnaissance des acteurs du territoire	

coordonner une politique de réseau de territoire	Ambition 8 : Renforcer l'ancrage territorial des actions de la Convention Territoriale Globale	
--	---	--

Fait en deux exemplaires,

A

Le

Pour la commune ou le SIVOM de : _____

Le Maire, le Président : Nom Prénom : _____

Signature :